EDITORIAL

Selon une tradition maintenant bien établie, l'association **FOEN IZELLA**, dont l'objet est l'étude de l'histoire locale du Pays Fouesnantais, organise son assemblée générale annuelle dans l'une des sept communes du canton. Le 22 mars dernier, c'était au tour de Gouesnac'h d'accueillir l'assemblée.

A cette occasion, le président **Jean-René Canévet** remerciait vivement les adhérents d'être venus si nombreux, témoignant ainsi leur soutien et leur intérêt pour l'association, et aussi, certainement, leur émotion encore vive, après la disparition de **Claude Renault**, décédé en novembre 2009. Notre bulletin précédent, paru en décembre, rendait hommage à Claude, personnalité unanimement estimée, Président de **Foen Izella** pendant quinze années.

Cependant, l'association continue et, ainsi que le souhaitait Claude, connait un nouvel élan avec l'adhésion de personnes aux précieuses compétences : **Claude Fagnen**, ancien Archiviste Départemental, qui a entrepris, dans le cadre de Foen Izella, d'établir une bibliographie du Pays Fouesnantais (dont il nous a présenté, lors de l'Assemblée Générale, les premiers éléments) ; **Charlotte Cornec** qui, par son savoir-faire informatique , assure brillamment la relève de Claude : Le **« Spécial Gouesnac'h »,** le bulletin **N° 34**, et le présent **N° 35**, illustrent bien la compétence de notre jeune collaboratrice !

Déplorant le pillage tous azimuts de nos articles en ligne, nous avions décidé de ne plus transmettre nos productions au site de la CCPF et de créer notre propre site, lequel ne signalerait que la parution des bulletins, avec simplement la page de couverture et le sommaire. Aujourd'hui, nous sommes très heureux de vous annoncer l'ouverture toute récente du site de **Foen Izella**, (www.foenizella.com) créé par son président, **Jean-René Canévet.**

Y. NICOLAS

Photo de François Cosquéric

Assemblée Générale du 22 mars 2010, à Gouesnac'h

Gilbert LENNON

PLEUVEN
UNE CLASSE D'AGE
DANS LA GRANDE GUERRE

Nous arriverons bientôt (déjà ?) au centenaire de celle que l'on a appelé « la grande guerre », et ceux qui y ont participé, sans qu'ils aient eu d'ailleurs la possibilité de choisir, ont tous disparu. Ils étaient nos pères et plus souvent aujourd'hui nos grands pères et même nos arrière grands pères. Les monuments aux morts de nos communes gardent encore la trace de leurs noms, du moins de ceux qui ont laissé leur vie pour la Patrie, mais tous ceux qui en sont revenus ont gardé dans leur chair les traces des combats et dans leur cœur des blessures et des traumatismes inexprimables. J'ai voulu dans ces quelques pages, leur rendre hommage, en pensant à mon grand père qui n'a jamais réussi à parler à ma mère de ses années de guerre, car il fondait en larmes avant de dire un seul mot.

Il était né à Pleuven en 1890 et comme tous ceux de son âge, avait effectué son service militaire entre Octobre 1911 et Octobre 1913, le service militaire ayant été ramené de trois à deux ans, par la loi de 1905. L'ordre de mobilisation générale du dimanche 2 août 1914 l'amènera comme ceux de sa classe d'âge à repartir, cette fois pour cinq ans, jusqu'à la démobilisation dans le second semestre de 1919.

Sept ans de sa vie, appelé sous les drapeaux, pour défendre sa Patrie, cela doit avoir encore un sens aujourd'hui.

A - Ils sont nés à Pleuven en 1890…

1- Bref aperçu du contexte économique et social

Le recensement de la population de Pleuven en 1891 nous indique que la Commune comptait 862 habitants (contre 736 en 1866, 694 en 1872, 803 en 1886 et 882 en 1896), population répartie en 184 ménages et 172 maisons. Les maisons sont pour l'essentiel en toit de chaume et n'ont qu'un rez-de-chaussée. Les habitants circulent peu à l'extérieur du département du Finistère. En 1896, par exemple, sur les 882 habitants recensés, 545 (soit 61%) sont nés dans la Commune et les 39% restants dans le Département du Finistère, et le plus souvent dans des communes limitrophes. La population (427 hommes et 455 femmes) est très jeune puisque 60% ont moins de 25 ans et 30% n'ont pas dix ans !

En cette fin de siècle, tous les habitants de la Commune se déclarent Français et Catholiques et 70% d'entre eux vivent de l'agriculture. En 1872, étaient aussi recensés 125 animaux de race chevaline, 730 de race bovine, 121 cochons, 1 chèvre, 6 canards et 375 poulets, sans oublier 196 ruches et 90 chiens !

Nous sommes complètement dans une civilisation rurale et aussi orale, puisque seulement une trentaine de personnes savent lire et écrire.

La mortalité infantile est élevée, ce qui incite sans doute à multiplier le nombre d'enfants et chaque année, naissent, plus d'une trentaine de petits Pleuvennois, dont beaucoup n'atteindront pas dix ans. En 1889, par exemple, décèderont 16 enfants de moins de 10 ans, et sur les quinze décès de femmes, douze d'entre elles n'avaient pas 20 ans !

2- 42 naissances en 1890 !

La table alphabétique des naissances de 1890 à Pleuven relève 42 naissances, soit par rapport aux 184 ménages, une naissance dans l'année chez presque un ménage sur quatre. C'est impressionnant et 1890 n'est pas une année exceptionnelle ! Sur 9 ans, on note plus de 320 naissances, soit une moyenne supérieure à 35/an. Seule, l'année 1868 est originale à plus d'un titre puisque les naissances se sont limitées à 24 et que sur ce nombre, il y a eu seulement 7 garçons. Les années 68 sont elles destinées à rester dans l'histoire ?

La découverte de la contraception et des moyens contraceptifs en général, ne peut à elle seule, expliquer le fossé avec l'époque actuelle. C'est globalement l'évolution des mentalités, en un siècle, qui fait qu'aujourd'hui à Pleuven, de 20 à 25 naissances interviennent par an pour une population qui elle, a été multipliée par 3.

Sur les 42 naissances enregistrées en 1890, il y a 24 garçons et 18 filles. En règle générale, c'est le père de l'enfant qui effectue la déclaration de naissance (excepté pour les enfants naturels, bien entendu !). Ceux-ci sont au nombre de 3 en cette année 1890 (soit 7% quand même, dont mon grand père maternel).

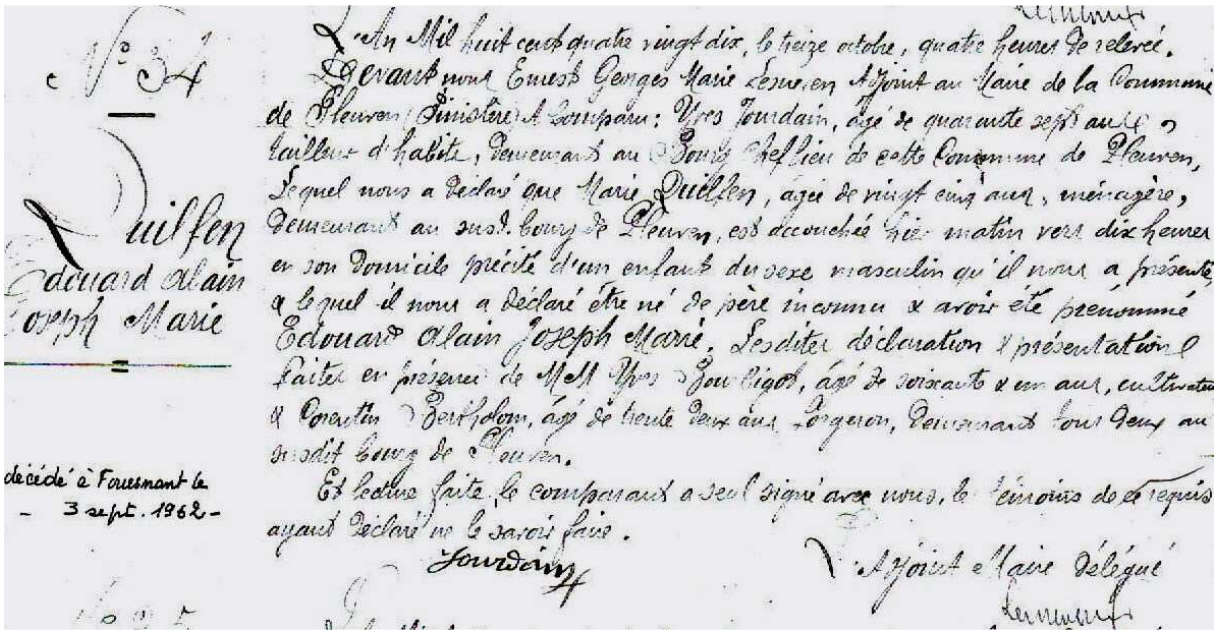
N° 34

Quilfen
Edouard Alain
Joseph Marie

décédé à Forestnant le
3 sept. 1962

L'An Mil huit cent quatre vingt dix, le treize octobre, quatre heures de relevée.
Devant nous Ernest Georges Marie Lesueur Adjoint au Maire de la Commune de Pleuven (Finistère) A comparu : Yves Jourdain, âgé de quarante sept ans, tailleur d'habits, demeurant au Bourg Chef lieu de cette Commune de Pleuven, lequel nous a déclaré que Marie Quilfen, âgée de vingt cinq ans, ménagère, demeurant au susd. bourg de Pleuven, est accouchée hier matin vers dix heures en son domicile précité d'un enfant du sexe masculin qu'il nous a présenté, et lequel il nous a déclaré être né de père inconnu et avoir été prénommé Edouard Alain Joseph Marie. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de MM Yves Bourbigot, âgé de soixante et un ans, cultivateur et Corentin Bertholom, âgé de trente deux ans, forgeron, demeurant tous deux au susdit bourg de Pleuven.
Et lecture faite, le comparant a seul signé avec nous, les témoins de ce requis ayant déclaré ne le savoir faire.
Jourdain
L'Adjoint Maire délégué

Peu de personnes, même parmi les pères, savent signer, donc lire et écrire. Les témoins requis pour les déclarations de naissance, savent signer pour 40% d'entre eux. Il faut dire qu'ils sont souvent jeunes et exerçant des activités commerciales. Parmi ceux-ci, on relève par exemple :

- Yves Philippe, 24 ans, boulanger
- Guillaume Coatmen, 23 ans, tisserand
- François Hamon, 21 ans, cultivateur (puis aubergiste au bourg)
- Noël Philippe, 29 ans, cultivateur à Kergrimen
- Yves Gléonec, 28 ans, cultivateur à Penancoat st thomas
- Jean-françois Le Meur, 23 ans, cultivateur à Kérivoal creis
- Yves Jourdain, 47 ans, tailleur d'habits au Bourg

Le témoin, le plus souvent sollicité, sans doute pour sa disponibilité et sa proximité (car il ne sait pas signer) est Yves Bourbigot, 61 ans, cultivateur à Kergatic. Il est, en effet,

présent dans une déclaration sur deux. Sont aussi recherchés, Guillaume Coatmen (père ou fils) tisserands au bourg, Corentin Bertholom, forgeron au Bourg, Yves Philippe, boulanger, (déjà cité) et François Cotten 71 ans, cultivateur à Keroual.

La déclaration de naissance, souvent effectuée le lendemain de la naissance, donne aussi l'occasion au père de faire quelques « agapes » et il arrive, que pressé d'aller « arroser » l'évènement avec les témoins, il oublie le faire la déclaration. C'est peut-être la raison pour laquelle on retrouve des jugements de déclaration de naissance à postériori. C'est le cas, en cette année 1890, où Jean Louis René Le Duigou voit sa naissance fixée par jugement au 25 Août 1873. Il avait donc déjà 17ans, avant d'être déclaré à l'état civil !

A noter que toutes les naissances sont enregistrées non par le Maire de l'époque, Joseph Hélias, cultivateur à Kervennos, mais par l'Adjoint au Maire, notaire à Pleuven de 1875 à 1895, Ernest Georges Marie Lesneven.

(Jugement déclaratif de naissance /Archives mairie de Pleuven), ce qui portera le nombre de naissances enregistrées sur l'année à 43 !

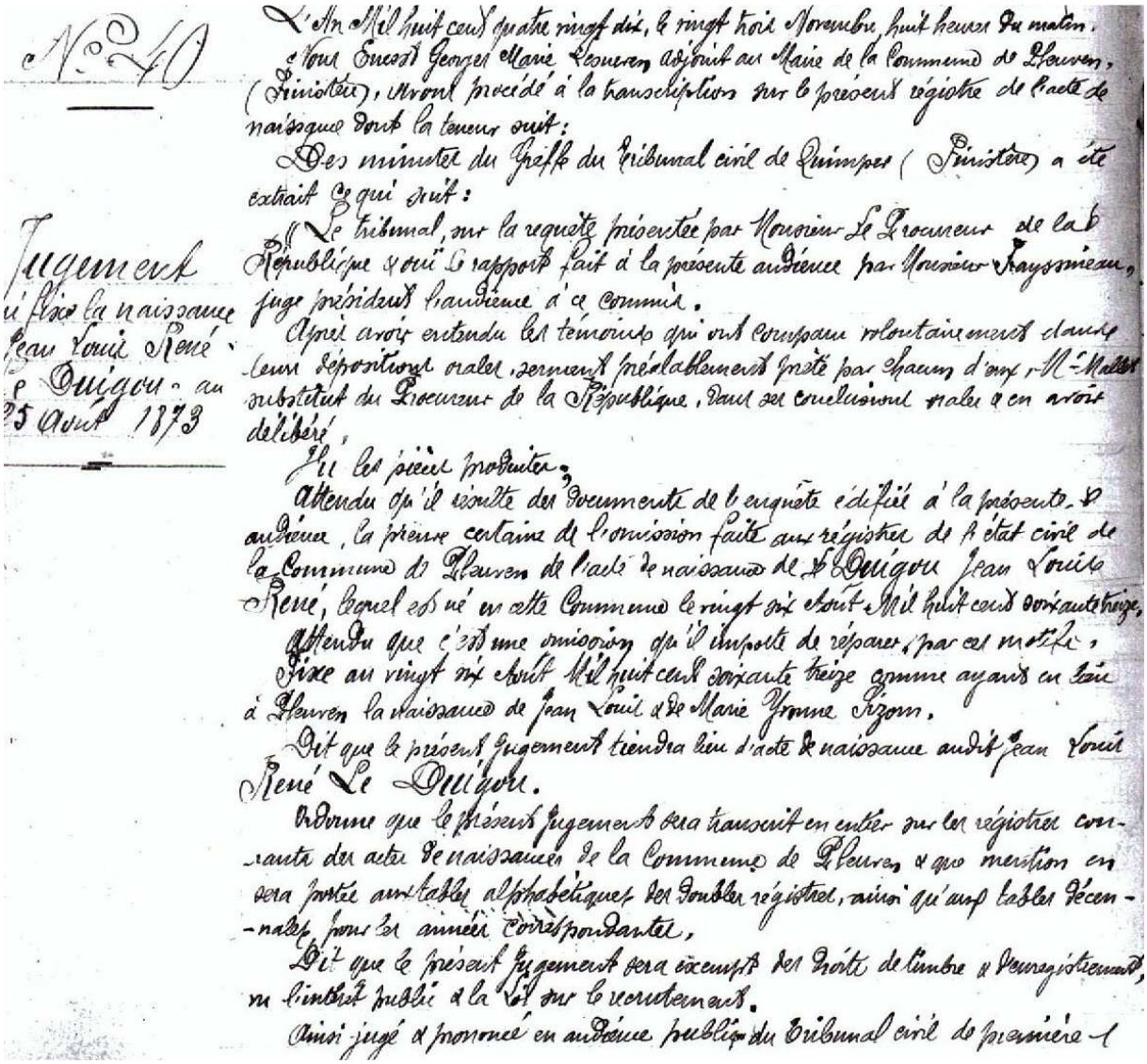

N° 40

Jugement qui fixe la naissance de Jean Louis René Le Duigou au 25 Août 1873

L'An Mil huit cent quatre vingt dix, le vingt trois Novembre, huit heures du matin.

Nous Ernest Georges Marie Lesneven, adjoint au Maire de la Commune de Pleuven, (Finistère), avons procédé à la transcription sur le présent régistre de l'acte de naissance dont la teneur suit :

Des minutes du Greffe du Tribunal civil de Quimper (Finistère) a été extrait ce qui suit :

« Le tribunal, sur la requête présentée par Monsieur Le Procureur de la République ouï le rapport fait à la présente audience par Monsieur Raysmeau, juge président l'audience à ce commis.

Après avoir entendu les témoins qui ont comparu volontairement dans leurs dépositions orales, serment préalablement prêté par chacun d'eux, M. Mallet substitut du Procureur de la République, dans ses conclusions orales et en avoir délibéré,

Vu les pièces produites,

Attendu qu'il résulte des documents de l'enquête édifiée à la présente audience, la preuve certaine de l'omission faite aux régistres de l'état civil de la Commune de Pleuven de l'acte de naissance de Le Duigou Jean Louis René, lequel est né en cette Commune le vingt six Août Mil huit cent soixante treize,

Attendu que c'est une omission qu'il importe de réparer, par ces motifs,

Fixe au vingt six Août Mil huit cent soixante treize comme ayant eu lieu à Pleuven la naissance de Jean Louis de Marie Yvonne Yzom.

Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de naissance audit Jean Louis René Le Duigou.

Ordonne que le présent jugement sera transcrit en entier sur les régistres courants des actes de naissances de la Commune de Pleuven, et que mention en sera portée aux tables alphabétiques des doubles régistres, ainsi qu'aux tables décennales pour les années correspondantes,

Dit que le présent jugement sera exempt des droits de timbre et d'enregistrement, en l'intérêt public et la loi sur le recrutement.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du Tribunal civil de première-

instance séant à Quimper, département du Finistère tenue le [illegible] septembre Mil huit cent quatre vingt dix par MM Frayssineau, juge doyen, président l'audience, Leray & Bidard de la Noë, ce dernier appelé pour compléter le tribunal en remplacement de Mr Lavec, Président en congé.

Présente Mr Mallet substitut du Procureur de la République & Mr Jégo, Greffier.

Signé : Frayssineau & Jégo.

Visé pour timbre & enregistré gratis à Quimper le vingt deux septembre Mil huit cent quatre vingt dix, folio cinquante neuf, case seize.

Le receveur de l'Enregistrement, signé : Chevroulier.

En conséquence le Président de la République Française

Mande & ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs Généraux & aux Procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y prêter la main, à tous Commandants & officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée du Président & du greffier & les présentes ont été scellées du sceau du tribunal.

Pour Expédition

Signé : Vaillant

En Marge on lit la mention suivante :

Visé & enregistré gratis à Quimper le six octobre Mil huit cent quatre vingt dix, folio 66, case 15.

Signé :

Pour Extrait Conforme

L'Adjoint Maire délégué

[illegible]

3- Et parmi les naissances féminines…

Si de manière générale, de nombreux enfants décédaient peu après leur naissance, il est né, en cette année 1890, à Pleuven, une fille qui vivra plus que centenaire, et qui fût sans doute la doyenne de Quimper, sinon du Finistère. Il s'agit de **Anne marie Goarin,** née le 24/09/1890, fille de Joseph Goarin, 29 ans, journalier à Keraris traon et de Marie Anne Quilfen, 29ans. Elle était par sa mère, la cousine germaine de mon grand père, Edouard Quilfen.

N° 30

Goarin
Anne Marie

a contracté mariage à la Mairie d'Erquié-Armel le 7 janvier 1914 avec M. Mévellec Michel
Mention faite au Greffe.
Pleuven le 7 7bre 1914
Le Maire
Chédic

L'An Mil huit cent quatre vingt dix, le vingt cinq septembre, cinq heures de relevée.

Devant nous Ernest Georges Marie Lesneven, Adjoint au Maire de la Commune de Pleuven (Finistère). A Comparu : Joseph Goarin, âgé de vingt neuf ans, journalier, demeurant à Keraris traon en cette Commune ; lequel nous a déclaré que Marie Anne Quilfen, âgée de vingt neuf ans, son épouse, demeurant avec lui, est accouchée hier vers trois heures de relevée en son domicile précité à Keraris traon en cette Commune d'un enfant du sexe féminin qu'il nous a présenté & auquel il a déclaré donner les prénoms de Anne Marie, lesdites déclaration & présentation faites en présence de MM Yves Bourbigot, âgé de soixante & un ans, cultivateur & François Cotten, âgé de soixante douze ans, cultivateurs, demeurant tous deux au bourg de cette Commune.

Décédée à QUIMPER (Finistère) le 17 avril 1935

Et lecture faite, nous avons seul signé le présent acte, les comparants & témoins de ce requis ayant déclaré ne le savoir faire.

L'Adjoint Maire délégué

Elle se mariera le 7 Janvier 1914 à Ergué Armel, avec Michel Mévellec, et décèdera le 17/04/1995 à Quimper.

Article du journal « Ouest-France » 1994

Les 104 ans d'Anne-Marie Mévellec

La doyenne de Quimper ?

Entourée de sa famille, Mme Mévellec a fêté ses 104 ans.

C'est entourée de sa famille et de ses compagnes de service long séjour de l'hôpital Laennec qu'Anne-Marie Mévellec a fêté hier après-midi ses 104 ans.

La pensionnaire doit bien sûr venir à la Mairie et lui avait préparé un superbe gâteau.

De Pleuven à Quimper

Anne-Marie Mevellec, Quarin de son nom de jeune fille, est née le 21 septembre 1890 au hameau de Keravel à Pleuven.

Berceau du château des Moriers de Lezergue, elle vient habiter Ergué-Armel en janvier 1914 lors de son mariage avec Michel Mévellec, décédé en 1974. Le couple aura trois enfants.

C'est dans les années 1970 que Mme Mévellec se retire dans une maisonnette de la rue Ernest Renan. Auparavant, elle était déjà Quimpéroise, puisqu'elle habitait une grande maison de la rue du Dour.

Une grande famille

Il aura fallu une mauvaise bronchite, pour qu'à l'âge de 90 ans, Anne-Marie connaisse un premier séjour à l'hôpital aux Chenigniers d'Ergué-Armel. Depuis, la dame a vu défiler sa famille, forte de trente petits-enfants et vingt-quatre arrière-petits-enfants (un de plus dans deux mois). Ainsi, en 1988, elle est hospitalisée pour un cadeau pulmonaire. Une de ses filles raconte : « Elles venue la porte des décès dans elle raffole et l'intimère ne dit alors que l'autre mieux fait d'emporter ce qui l'emmène de mieux sous-siondral toujours. Et regardez comme elle se porte aujourd'hui ! »

Un record

Il y a quelque ans, Mme Mévellec a reçu la médaille d'honneur de la ville de Quimper à l'occasion de son centenaire. Elle s'éteint maintenant à présent dans sa 105e année, qu'elle ne cesse de compter. C'est ainsi qu'en janvier dernier, elle fêtait déjà ses invitations pour cet anniversaire !

Un record à Quimper ? La question est posée par ses enfants, qui aimeraient bien savoir si Anne-Marie est la doyenne des Quimpérois et, surtout, peut-être du Finistère.

4- …et pendant ce temps-là, dans le Monde

Sur le plan des Institutions, en France, c'est la Troisième République. Sadi Carnot est le Président de la République depuis le 3 Décembre 1887. Le service militaire a vu sa durée réduite à 3 ans avec la loi du 3 Juillet 1889. La tour Eiffel qui est alors le monument le plus haut du monde vient d'être construite pour l'exposition universelle qui a eu lieu à Paris en 1889.

Ce n'est pas déjà le virus H1N1, mais la grippe tue, en Janvier, 370 personnes, à Paris. Pour les travailleurs, ce sera le 1er Mai, une première manifestation illégale et l'origine de la fête des travailleurs avant de devenir celle du Travail.

En 1890, naissait aussi à Lille, le 22 Novembre, Charles de Gaulle. Il sera Lieutenant au début de la guerre, après être sorti de l'Ecole militaire de Saint Cyr. Sont aussi nés, cette année-là, Maurice Genevoix, futur secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui racontera la guerre avec « *Ceux de 14* », et le réalisateur de cinéma Louis Delluc, qui a laissé son nom à un prix renommé. Et puis, dans le Monde, naissaient Agatha Christie, Dwight Eisenhower, le vietnamien Hô Chi Minh, le photographe et peintre Man Ray, le cinéaste Fritz Lang.

Quittera le monde, cette année-là, Vincent Van Gogh, alors que Gauguin peignait « *la ferme du Pouldu* », et Paul Cézanne ses « *joueurs de cartes* ».Clément Ader, à qui l'on doit le mot « *avion* », s'envolera de quelques mètres à bord de son aéroplane, baptisée « l'Eole ». Mais il est certain qu'à Pleuven, ces évènements, qui pourtant resteront dans les annales, et influenceront notre avenir, auront eu peu ou pas d'écho.

Seizième et dernier feuillet

Table alphabétique
des Naissances de la Commune de Pleuven pour l'année 1890

Numéros d'ordre de la table	Numéros d'ordre des actes au Registre	Noms & prénoms	Date de la déclaration	Date de la naissance	Observations
1	1	Podevit Pierre	15 Janvier	14 Janvier	
2	19	Bertholon, Marie Anne	20 Mai	19 Mai	
3	22	Bertholon, Yves	9 Juin	9 Juin	
4	9	Cloarec, Yves Joseph Marie	24 Janvier	23 Janvier	
5	11	Coré, Marie Louise	21 Février	21 Février	
6	13	Christien Laurentin Alain	17 Mars	16 Mars	
7	20	Carr, Anna Henriette	21 Mai	21 Mai	
8	26	Coatanen, Marie	17 Juillet	16 Juillet	
9	35	Coatanen, Cristian François Marie	14 8bre	13 8bre	
10	37	Cloarec Yves Pierre Marie	16 9bre	15 9bre	
11	42	Coquéric, Anne Noële Magdeleine Guillemette	17 Xbre	16 Xbre	
12	40	Quiqou (Le) Jean Louis Marie	23 9bre	25 Août 1873	Jugement
13	24	Briand, Hervé	17 Juin	16 Juin	
14	10	Carec, Jeanne Marie	20 Février	19 Février	
15	15	Guéret, Yves Jean René Marie	3 Avril	3 Avril	
16	25	Guillou, Louis Marie Armand	5 Juillet	5 Juillet	
17	30	Cozarin, Anne Marie	25 7bre	25 7bre	
18	31	Callou, Laurentin	28 7bre	27 7bre	
19	30	Cloarec, Jeanne Marie	22 8bre	21 8bre	
20	17	Hélias, Laurentin	30 Avril	29 Avril	
21	28	Hélias, François Marie	16 9bre	16 9bre	
22	23	Jan, Hippolyte	12 Juin	11 Juin	
23	16	Loch (Le), Joseph Henri	7 Avril	8 Avril	
24	2	Meur (Le) Jean Louis	17 Janvier	17 Janvier	
25	4	Meur (Le) Victorine Joséphe Marie	25 Janvier	25 Janvier	
26	6	Moëne (Le), Jeanne Marie	2 Février	2 Février	

Archives mairie de Pleuven

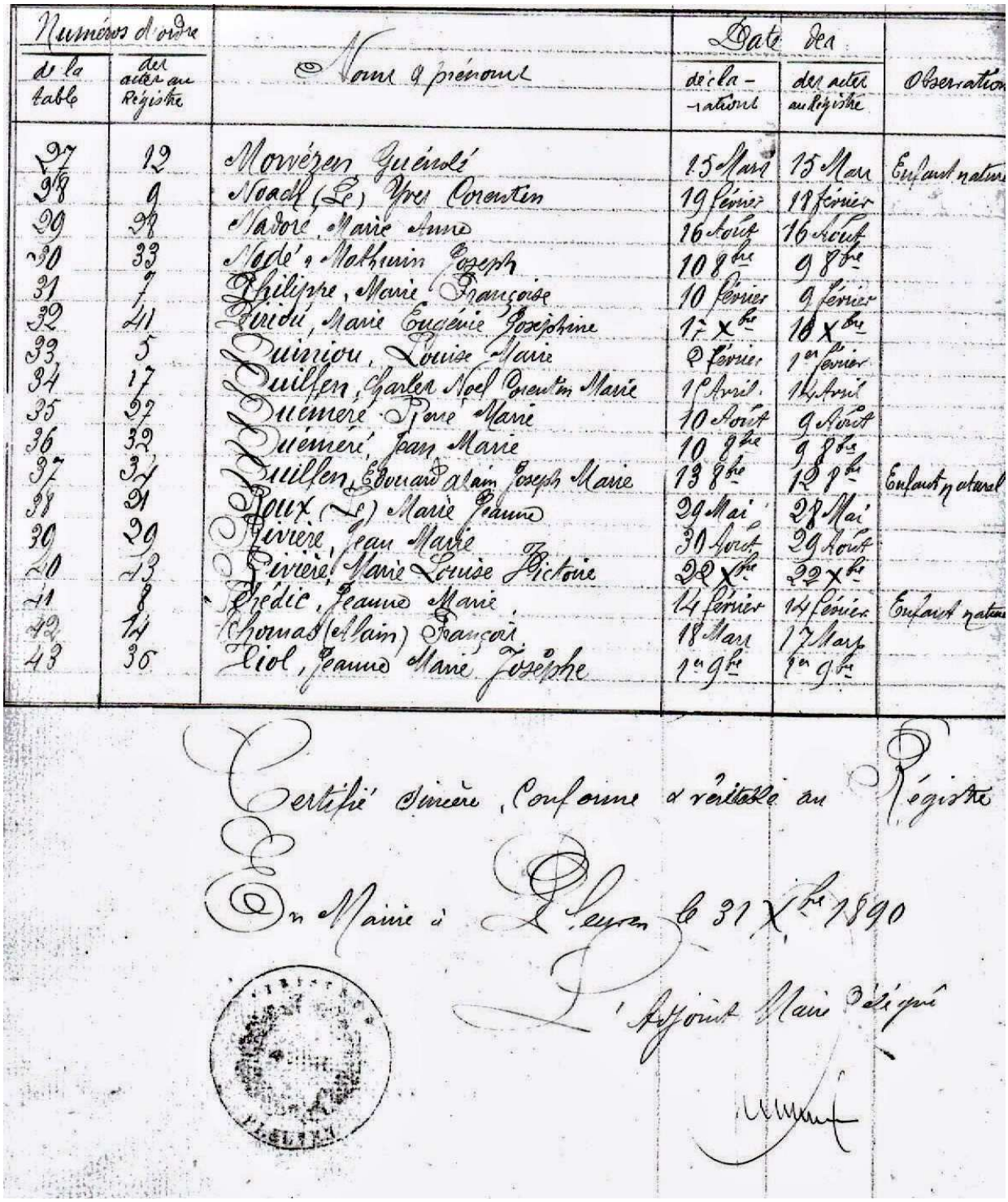

Numéros d'ordre de la table	Numéros d'ordre des actes au Registre	Noms & prénoms	Date des déclarations	Date des actes au Registre	Observations
27	12	Morvézen Guénolé	15 Mars	15 Mars	Enfant naturel
28	9	Noach (Le) Yves Corentin	19 Février	19 Février	
29	28	Nadore, Marie Anne	16 Août	16 Août	
30	33	Nodé, Mathurin Joseph	10 8bre	9 8bre	
31	7	Philippe, Marie Françoise	10 Février	9 Février	
32	41	Poridi, Marie Eugénie Joséphine	17 Xbre	16 Xbre	
33	5	Quinion, Louise Marie	2 Février	1er Février	
34	17	Quilfen, Charles Noel Corentin Marie	1er Avril	14 Avril	
35	37	Quéméré, Pierre Marie	10 Août	9 Août	
36	32	Quéméré, Jean Marie	10 8bre	9 8bre	
37	34	Quillen, Edouard Alain Joseph Marie	13 8bre	12 8bre	Enfant naturel
38	21	Roux (Le) Marie Jeanne	29 Mai	28 Mai	
39	29	Rivière, Jean Marie	30 Août	29 Août	
40	43	Rivière, Marie Louise Victoire	22 Xbre	22 Xbre	
41	8	Prédic, Jeanne Marie	14 Février	14 Février	Enfant naturel
42	14	Thomas (Alain) François	18 Mars	17 Mars	
43	35	Tiol, Jeanne Marie Joséphe	1er 9bre	1er 9bre	

Certifié sincère, conforme à l'extrait au Registre

en Mairie à Fouesnant le 31 Xbre 1890

L'Adjoint Maire délégué

B - La classe « 1910 » : recrutement et service militaire

1- le conseil de révision

Le recrutement pour l'armée, se fait à cette époque à 20 ans, d'où la classe 1910, pour retrouver nos nouveaux nés de 1890, et bien entendu uniquement les garçons, puisque les femmes, qui n'ont pas encore le droit de vote, sont aussi exclues du recrutement militaire.

La classe « 1910 », dans le canton de Fouesnant, regroupe 132 conscrits. Les engagés volontaires sont au nombre de 11, tout comme les inscrits maritimes. Il reste donc 110 recrues

potentielles à examiner par le Conseil de révision. Les exemptés seront au nombre de 20, soit un peu plus de 15% des conscrits.

Les motifs d'exemption sont très variés, par exemple

- rétractation permanente de deux doigts
- idiotie (!)
- arrêt du développement
- pleurésie sèche
- bégaiement prononcé
- hernie ombilicale
- ostéite chronique
- sommet (tête) douloureux et faiblesse irrémédiable
- infantilisme
- varices volumineuses et remontantes
- rachitisme

Quatre seront ajournés pour faiblesse, lors de la réunion du 24 Février, et lors de la séance du 30 Mai, l'un d'entre eux sera affecté au service auxiliaire, à défaut du service armé.

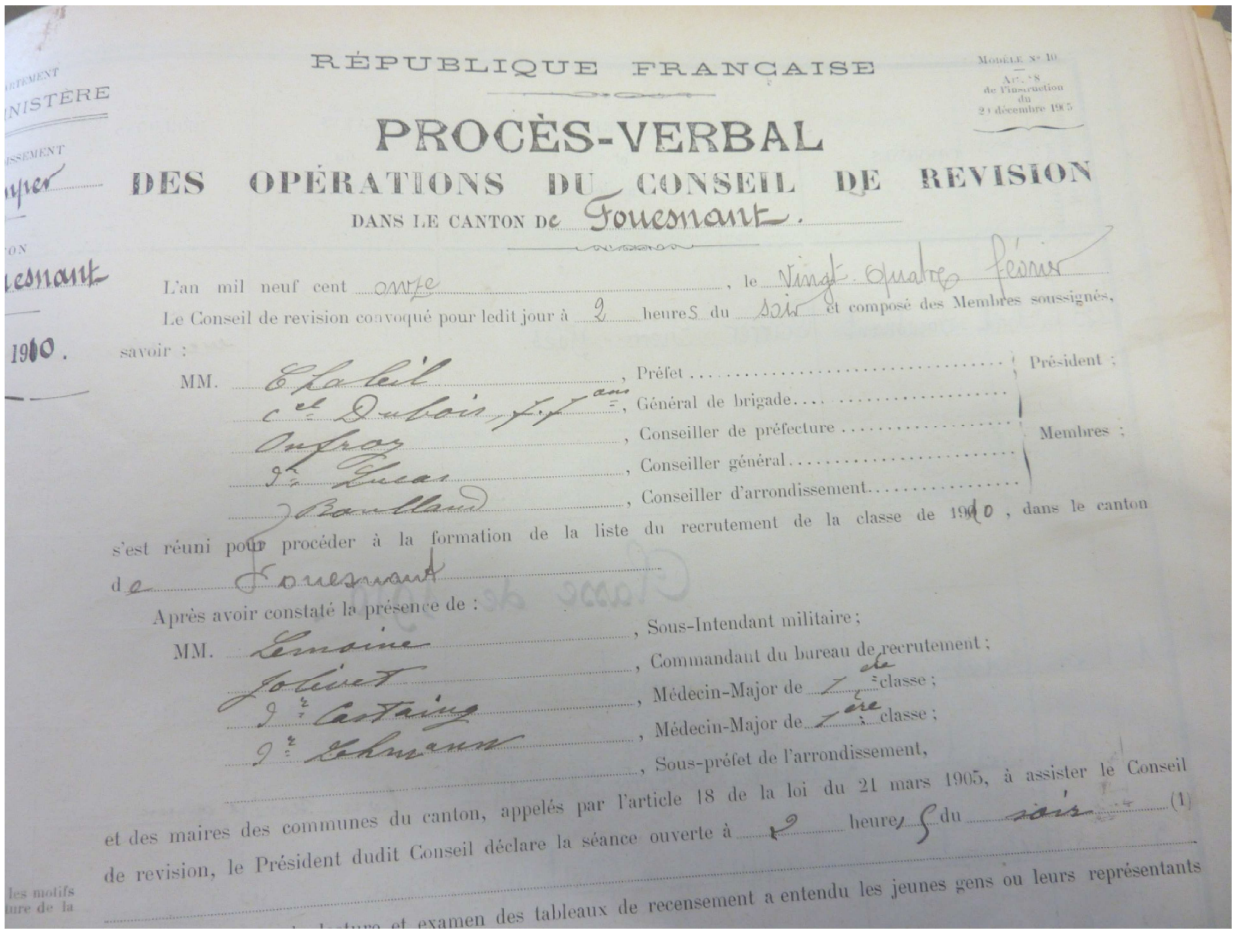

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle N° 10
Art. 8 de l'instruction du 21 décembre 1905

PROCÈS-VERBAL
DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE REVISION
DANS LE CANTON DE Fouesnant.

L'an mil neuf cent onze, le Vingt quatre février
Le Conseil de revision convoqué pour ledit jour à 2 heures du soir et composé des Membres soussignés, savoir :

MM. Chabeil, Préfet ..... Président ;
Cel Dubois, f. f. ans, Général de brigade ..... Membres ;
Onfroy, Conseiller de préfecture .....
Dr Lucas, Conseiller général .....
J Boulland, Conseiller d'arrondissement .....

s'est réuni pour procéder à la formation de la liste du recrutement de la classe de 1910, dans le canton de Fouesnant

Après avoir constaté la présence de :

MM. Lemoine, Sous-Intendant militaire ;
Jolivet, Commandant du bureau de recrutement ;
Dr Castaing, Médecin-Major de 1re classe ;
Dr Lehmann, Médecin-Major de 1re classe ;
, Sous-préfet de l'arrondissement,

et des maires des communes du canton, appelés par l'article 18 de la loi du 21 mars 1905, à assister le Conseil de revision, le Président dudit Conseil déclare la séance ouverte à 2 heures 15 du soir (1)

... et examen des tableaux de recensement a entendu les jeunes gens ou leurs représentants

Sont recensés dans leur Commune, en principe ceux qui y demeurent au moment du Conseil de révision, donc à l'âge de 20 ans. A Pleuven, sur les 24 garçons nés en 1890, ils seront 15 à être appelés au recensement dans leur Commune d'origine :

1. ***Jean-louis Le Meur,*** (17 Janvier), fils de Guillaume et de Marie Rivière ; il est maréchal ferrant et demeure à La Forêt Fouesnant.

2. ***Yves Joseph Marie Clorennec***, (23 Janvier), fils de Alain Corentin et de Anne Marie Le Noac'h ; il est boucher et habite Quimper.
3. ***Yves Corentin Le Noac'h***, (18 Février), fils de Yves Corentin et de Marie Jeanne Hélias, il est cultivateur à Pleuven.
4. ***Guénolé Morvézen***, (15 Mars), de père inconnu et de Corentine Morvézen, est absent lors du recensement. Il est noté « *bon pour le service –absent* » et sera même plus tard déclaré « insoumis ». En fait, il est décédé depuis le 9 Août 1890 !!
5. ***Corentin Alain Christien***, (16 Mars), fils de Corentin Thomas et de feue Marie Anne Rouannès ; il exerce la profession de charron à Pleuven.
6. ***François (Alain) Thomas***, (17 Mars), fils d'Alain et de Marie Louise Crédou, est cultivateur à Pleuven.
7. ***Yves Jean René Marie Guérot***, (3 Avril), fils de René et de Marie Jeanne Ménez, est valet de chambre et réside à Ergué-gabéric.
8. ***Corentin Hélias***, (29 Avril), fils d'Olivier et de Françoise Christien, est absent lors du recensement. Il est noté comme résidant à Paris (?), et sera inscrit « *absent, bon pour le service* ». Il est déclaré insoumis le 4 Décembre 1911. En fait il est décédé depuis le 17 Septembre 1890 !!
9. ***Vincent Jan***, (11 Juin), fils de feu Tristan et de Jeanne Hélias, est cultivateur à Pleuven.
10. ***Hervé Friant***, (16 Juin), fils de Guillaume et de feue Marie Jeanne Michelet demeurant à Fouesnant, exerce la profession de domestique et passera le conseil de révision dans le Département de la Seine où il sera noté « *bon* ».
11. ***René Marie Quéméré***, (9 Août), fils de Jean Marie et de Jeanne Stéphan, est cultivateur à Pleuven.
12. ***Jean Marie Rivière***, (29 Août), fils de Jean Marie et de Jeanne Clément, est lui aussi cultivateur à Pleuven.
13. ***Jean Marie Quéméré***, (9 Octobre), fils de Jérôme et de feue Marie Jeanne Delorier, est maître d'hôtel, réside à Brest et est engagé volontaire. Il a comme tuteur Jean Dulorier domicilié à Pleuven.
14. ***Tristan François Marie Coatmen***, (13 Octobre), fils de Jean Pierre et de Honorine Tudal, exerce la profession de maçon. Il fera partie des conscrits exemptés, mais sera reconnu « *bon pour le service armé* » en 1914. Il n'aura pas fait de service militaire.
15. ***Yves Pierre Marie Clorennec***, (15 Novembre), fils d'Alain et de Marie Louise Gléonec, est cultivateur à Pleuven. (pour des raisons d'homonymie, le prénom de Pierre Marie sera usuel).

Seront aussi recensés à Pleuven puisque y demeurant, bien que nés dans une autre Commune en l'occurrence Clohars Fouesnant, deux conscrits :

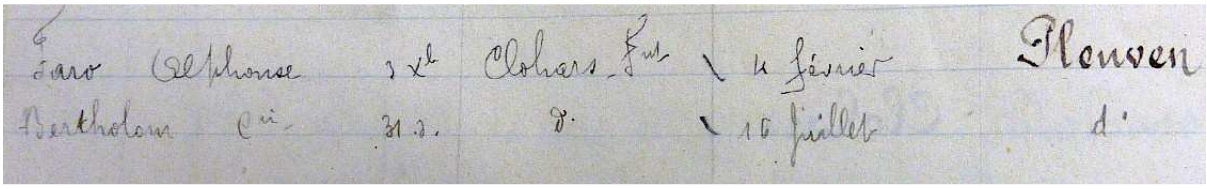

1. ***Alphonse Faro***, (4 Février à Clohars), fils de René et de Marie Guiffan. Il réside à Pleuven, exerce le métier de cocher et est engagé volontaire depuis 1908, pour 4ans
2. ***Corentin Bertholom***, (16 Juillet à Clohars), fils de Jean et de Anne Stéphan domiciliés à Pleuven. Il est cultivateur et a demandé à être exempté pour myopie, mais il sera déclaré « *bon pour le service armé* ».

Sur les 24 garçons nés en 1890 à Pleuven, nous avons donc retrouvé 15 individus lors du conseil de révision de 1911. Plusieurs autres sont recensés dans le Canton, mais dans une autre Commune. Il s'agit de :

1. ***Pierre Bodivit***, (14 Janvier), fils de Corentin et de Marie Nahuec. Il est cultivateur et réside à Fouesnant.
2. ***Edouard Alain Joseph Marie Quilfen***, (12 Octobre), de père inconnu et de Marie Quilfen. Il exerce la profession de menuisier et réside à Fouesnant.
3. ***Mathurin Joseph Nodé,*** (9 Octobre), fils de feu René et de Catherine Montfort, est cultivateur et réside à Fouesnant.
4. ***Yves Bertholom,*** (8 Juin), fils de Yves et de Marianne Cloarec, est cordonnier et demeure à Quimper. Ses parents sont domiciliés à Gouesnac'h. Il sera exempté pour une « luxation irréductible du rachis droit ».
5. ***Joseph Hervé Le Loc'h,*** (6 Avril), fils de Hervé et de Marie Le Lay, réside à Clohars Fouesnant où il est cultivateur. Il sera exempté pour acuité visuelle insuffisante, mais sera mobilisé pour la guerre dans le service auxiliaire.
6. ***Louis Marie Armand Guillou,*** (5 juillet), fils de Corentin et de Jeanne Le Cleac'h, il réside à Paris et exerce la profession de garçon livreur. Ses parents résident à Quimper. Il a comme signe distinctif le pouce de la main droite coupé au niveau de l'ongle.

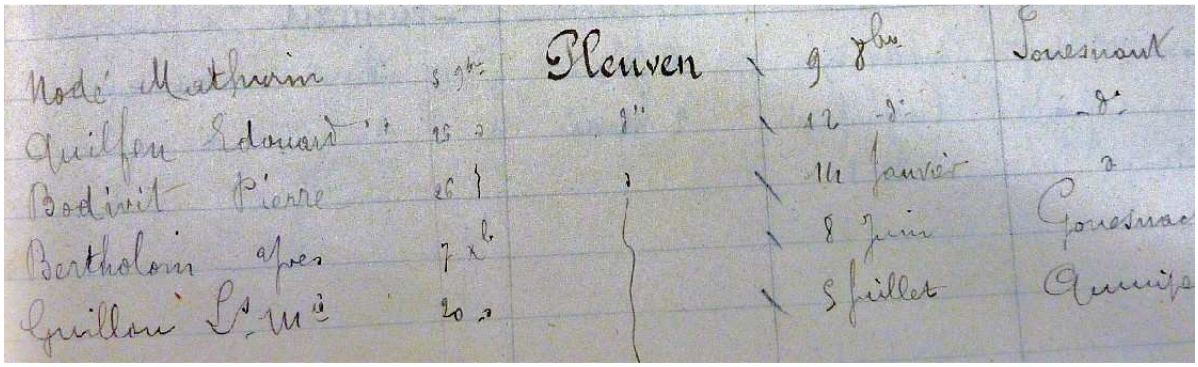

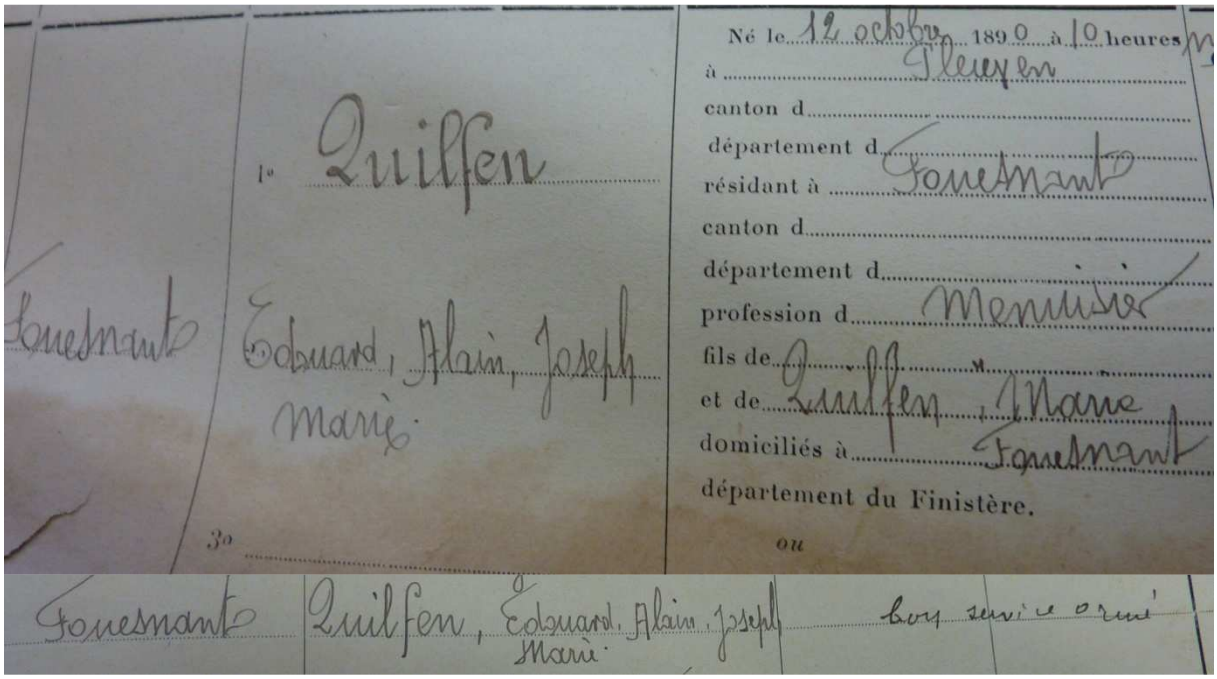

Ils sont donc trois individus dont je n'ai pas retrouvé la trace, dans les documents du Conseil de révision. Il s'agit de :

1. ***François Hélias***, né le 16 Novembre1890, fils d'Alain, 43 ans, débitant de boissons et de Suzanne Le Meur 28 ans, demeurant à Moulin du Pont. En fait, il est décédé le 30 Juin 1891 à Pleuven.
2. ***Charles Quilfen***, né le 14 Avril 1890, fils de Jacob Quilfen, 37 ans, charron, et de Marie Louise Nédélec, 30 ans. Il est, lui, décédé le 22 Juin 1890 à Pleuven.
3. ***Corentin Gallou***, né le 27 Septembre 1890, fils de Pierre Gallou, 50 ans, cultivateur à Kerourin et de Marie Louise Daoudal 47 ans. Je n'ai pas trouvé trace de son décès sur les registres de Pleuven. Il est sans doute décédé avant 1910, mais dans une autre commune.

2- le service militaire – 1911

En 1911, le Département du Finistère compte 218 000 hommes âgés de 15 à 60 ans. C'est le plus important Département de Bretagne, puisque l'Ille et Vilaine ne compte que 179 000 hommes et les Côtes du Nord et le Morbihan, chacun 158 000 hommes.

Dans le Département, la répartition par âge est la suivante :

- De 15 à 18 ans : 32 000
- De 19 à 48 ans : 153 000
- De 49 à 59 ans : 33 000

La liste électorale de la Commune de Pleuven, comporte en 1910, 223 électeurs, ce qui semble peu par rapport au nombre de naissances enregistrées chaque année, et plus de la moitié des électeurs sont cultivateurs, exactement 115 cultivateurs, sans compter les 22 journaliers. Le service militaire prend, même s'il ne dure plus que 2 ans, un nombre important de bras à l'économie agricole.

Pour la classe 1910, ils sont (en intégrant les engagés volontaires) 18 à être au service militaire entre Octobre 1911 et Octobre 1913 sur les 26 individus (24 + 2 de Clohars Fouesnant) que nous avons recensés. Quatre sont en effet décédés (Corentin Hélias, Guénolé Morvézen, Charles Quilfen et François Hélias), trois ont été exemptés (Tristan Coatmen, Joseph Le Loch et Yves Bertholom) et nous n'avons pas retrouvé Corentin Gallou.

Le degré d'instruction des conscrits pleuvennois n'est pas exceptionnel, puisque je n'en ai trouvé que trois (François Thomas, Alphonse Faro, Hervé Friant, ces deux derniers étant engagés volontaires) possédant une instruction primaire. Par contre, seulement deux ne savent ni lire ni écrire (René Quéméré et Mathurin Nodé). La quasi-totalité donc, a un degré d'instruction noté « 2 », c'est-à-dire sachant lire et écrire.

Ils sont aussi nombreux à savoir s'occuper des chevaux et monter à cheval, ce qui est logique pour des individus issus de milieu agricole. En matière physique, ils ne sont pas grands. Les tailles sont de façon générale établies entre 1,60 et 1,65 m ; Le plus grand mesure 1,73 (Vincent Jan) et le plus petit 1,54 (Louis Marie Guillou). Presque tous savent faire du vélo, mais un seul (Jean Marie Rivière) sait conduire une voiture.

Le service militaire, à cette époque, était souvent pour les garçons, dans nos campagnes, l'une des premières occasions de découverte d'autres lieux que le Canton qui les a vu naître. Les moyens de locomotion se résumant au vélo, ils n'ont jusqu'alors pas eu la possibilité de découvrir des horizons plus lointains. C'est pour la plupart d'entre ceux de la

classe 10 natifs de Pleuven, un grand départ, même si le plus souvent, ils font leur service militaire dans des Départements voisins ou, au pire en Bretagne et en Pays de Loire (excepté pour les engagés volontaires et les marins).

Par contre, nos 18 garçons, ne vont que rarement se retrouver dans les mêmes casernements, même si les plus nombreux se trouvent dans l'Infanterie. A priori, les affectations semblent suivre un ordre alphabétique.

Alphonse Faro et Jean marie Quéméré sont engagés volontaires et ne font donc pas le service militaire proprement dit.

Alphonse Faro mesure 1,67m, il a les cheveux et les sourcils châtains et les yeux bleus. Il s'est engagé à la mairie de Quimper, pour 4 ans, en juillet 1908 et a intégré le 27ème régiment de Dragons à Versailles. En 1910, il a le grade de brigadier et passe dans la Réserve, à l'issue de ses quatre ans, soit en Juillet 1912, avec un Certificat de bonne conduite. Il exercera le métier de facteur de ville à Chartres de Août 1913 à Août 1914.

Jean-Marie Quéméré, mesure 1,67m, il a les cheveux châtains et les yeux roux. Il s'est engagé à la Mairie de Brest en Février 1910, pour 3 ans, dans les Equipages de la Flotte. Il est matelot de 3ème classe et maître d'hôtel. Il passe dans la Réserve de l'Armée de Mer en Février 1913, avec son Certificat de bonne conduite.

Plusieurs conscrits vont rejoindre le Département du Morbihan. Vont ainsi intégrer le 116ème Régiment d'Infanterie à Vannes :

Pierre Bodivit ; il mesure 1,66m, a les cheveux châtains et les yeux bleu clair. Matricule 2994,

Corentin Bertholom ; Matricule 2995, il a les cheveux châtain clair et les yeux gris, mesure 1,57m.

Tous deux passeront dans la Réserve en Novembre 1913, avec un Certificat de bonne conduite. Vont intégrer le 62ème Régiment d'Infanterie sur l'Ile de Groix :

Yves Clorennec ; Matricule 3067, il mesure 1,59m, a les cheveux blonds et les yeux gris bleu. Il passe soldat de 1ère Classe le 30 Octobre 1913 avant de faire partie de la Réserve en Novembre 1913.

Pierre Clorennec ; Matricule 3066, il a les cheveux châtain et les yeux bleus. Comme signe distinctif, il a les « oreilles écartées, bien ourlées ». Il passe dans la Réserve en Novembre 1913, avec certificat de bonne conduite.

Va rejoindre, l'île voisine de Belle Ile, toujours au 62ème Régiment d'Infanterie :

François Thomas ; il mesure 1,62m, a les cheveux blonds et les yeux bleu clair, avec comme signe distinctif une cicatrice de coupure au front. Il a un degré d'instruction primaire. Il passe dans la Réserve en Novembre 1913.

Va rejoindre le 2ème Régiment de Chasseurs à cheval de Pontivy, avec le matricule 1443 :

Yves Guérot ; Il mesure 1,65m et a les cheveux blonds et les yeux gris. En juillet 1912, il passe au 7ème Régiment de hussards et intègre la Réserve avec un Certificat de bonne conduite en Novembre 1913.

Toujours dans le Morbihan, et au 62ème RI, mais à Lorient, cette fois, se trouve :

Louis marie Guillou ; il mesure 1,54m. Il passe dans la Réserve avec le Certificat de bonne conduite en Novembre 1913.

Certains ont eu la chance de rester encore plus près de chez eux, ou de leurs origines, puisqu'ils vont se trouver affectés au 118ème RI à Quimper. Il s'agit de :

Corentin Christien ; il mesure 1,63m, a les cheveux châtain et les yeux bleu clair. Sous le matricule 3270, il fait ses deux ans de service et passe dans la Réserve, avec le Certificat habituel.

Hervé Friant ; natif de Pleuven, il réside à Fontenay sous bois en 1910, et exerce la profession de valet de chambre. Il passe caporal le 25 Septembre 1912, avant de rejoindre la Réserve.

Ils sont encore 7, sur nos 18 conscrits, qui devront s'éloigner un peu plus du Canton de Fouesnant.

- En région parisienne, d'abord :

Vincent Jan, rejoindra Alphonse Faro, engagé volontaire, au 27ème Régiment de Dragons de Versailles. Il mesure 1,73m, a des cheveux blonds et des yeux verdâtres et a le matricule 1572. Il est réformé temporaire « avec bénéfice du doute » en Août 1912, pour « bronchite des sommets », mais il sera reconnu apte à être appelé au service armé, par la commission spéciale de réforme de Quimper le 4 Août 1913. Du coup, il est affecté au 35ème Régiment d'artillerie à Vannes, à compter du 18 Août et passe dans la Réserve en Novembre 1913, avec le Certificat de bonne conduite.

Yves Le Noach ; Il mesure 1,55m, a les cheveux châtain foncé et les yeux jaunâtres. Il intègre le 24ème Régiment d'Infanterie à Paris, matricule 3162. Après un stage de 8 semaines, au 11ème RI, du 11 Mars au 6 Mai 1912, où il obtient une note « très bien », il rejoint le 19ème Escadron du Train (matricule 3054) et passe dans la Réserve en Novembre 1913.

- Rejoignent les Pays de Loire :

Jean-louis Le Meur ; il mesure 1,61, a les cheveux et sourcils châtain, les yeux gris. Il est incorporé sous le matricule 3455, au 6ème Régiment du Génie à Angers, et passe dans la Réserve avec le Certificat de bonne conduite, en Novembre 1913.

Jean-marie Rivière ; il mesure 1,65m, a les cheveux châtain et les yeux bleu foncé et intègre le 3ème Régiment de Dragons à Nantes, matricule 1407. Il passe dans la Réserve en Novembre 1913, avec le Certificat de bonne conduite.

- Rejoignent la Normandie :

René Quéméré ; il mesure 1,59m, ne sait ni lire ni écrire ; il a des cheveux châtain et des yeux marron, avec des « oreilles bien ourlées ». Incorporé au 5ème RI à Falaise, sous le matricule 2932, il passe dans la Réserve en Novembre 1913.

Edouard Quilfen ; il mesure 1,58m, a les cheveux châtain et les yeux verdâtres, les oreilles légèrement écartées. Il est noté comme profession « menuisier, ébéniste, sculpteur ». Il rejoint lui aussi le 5ème RI à Falaise, matricule 2936, et passe dans la Réserve en Novembre 1913, avec le Certificat de bonne conduite.

Mathurin Nodé ; Il mesure 1,68m, a les cheveux noirs et les yeux jaunes, mais ne sait ni lire ni écrire. Il est incorporé au 39ème RI à Rouen sous le matricule 2866 et passe dans la Réserve à l'issue des deux années de service.

La durée totale des obligations militaires, à cette époque, est de 25 ans ! Elle passera même à 28 ans, avec la Loi du 7 Août 1913 !

A partir de 1905, l'organisation de l'Armée Française est, en effet, ainsi établie. Après 2 ans dans l'Armée d'Active (correspondant au service militaire pour la classe 1910), le jeune Français rejoint la Réserve, et est convoqué pour de courtes périodes d'entraînement. Ceci dure 11 ans. Puis il intègre l'Armée Territoriale pour 6 ans, et enfin, la Réserve de l'Armée Territoriale pendant encore 6 ans, soit un total de 25 ans, à la disposition de l'Armée.

A compter du mois d'Octobre 1913, les éléments de la Classe 1910, sont donc dans la Réserve de l'Armée d'Active, position qu'ils occuperont lors de la Mobilisation Générale d'Août 1914.

Du 5ème Régiment d'Infanterie à Falaise, par exemple, Edouard Quilfen passe dans la Réserve, au 318ème Régiment d'Infanterie de Quimper. Les Numéros des Régiments de Réserve, sont les mêmes que ceux d'Active plus 200, soit correspondant au 118ème RI de Quimper, le 318ème. La guerre déclarée, ils resteront le plus souvent dans l'armée d'active.

En 1915, la distinction entre Active et Réserve, n'existera plus, puisque de nombreux Réservistes vont être incorporés dans les Unités d'Active, après les terribles pertes du début de la Guerre. Nous retrouverons donc souvent nos conscrits de la Classe 1910, au sein du 118ème RI de Quimper et dans d'autres régiments d'active.

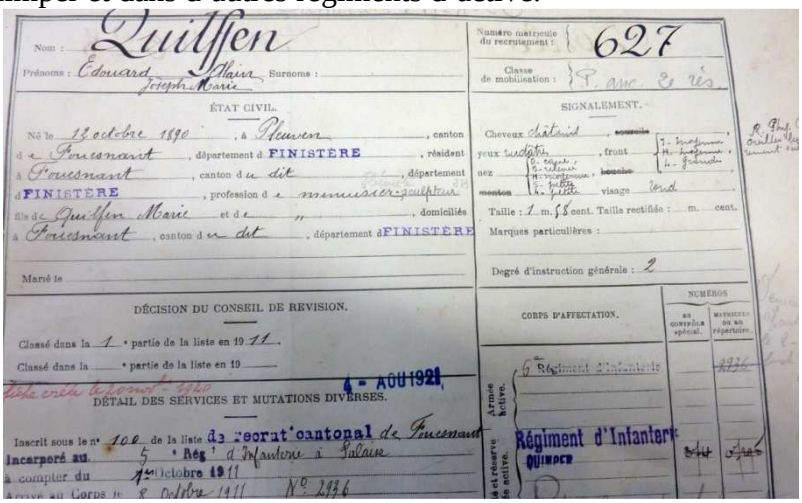
Nom : Quilfen
Prénoms : Edouard Alain Joseph Marie Surnoms :
ÉTAT CIVIL.
Né le 12 octobre 1890, à Pleuven, canton de Fouesnant, département de FINISTÈRE, résident à Fouesnant, canton du dit, département de FINISTÈRE, profession de menuisier-sculpteur, fils de Quilfen Marie et de ", domiciliés à Fouesnant, canton du dit, département de FINISTÈRE
Marié le
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
Classé dans la 1 partie de la liste en 1911.
Classé dans la partie de la liste en 19
4 - AOU 1921
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit sous le n° 100 de la liste de recrut cantonal de Fouesnant
Incorporé au 5 Rég d'Infanterie à Falaise
à compter du 1er Octobre 1911
Arrivé au Corps le 8 Octobre 1911 N° 2936
Numéro matriculé du recrutement : 627
Classe de mobilisation : P. anc. 2 rés.
SIGNALEMENT.
Cheveux châtains, sourcils, yeux verdâtres, front, nez, bouche, menton, visage rond.
Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :
Degré d'instruction générale : 2
CORPS D'AFFECTATION.
NUMÉROS au contrôle spécial. Matricules ou au répertoire.
Armée active. 6e Régiment d'Infanterie 2936
Armée et réserve de active. Régiment d'Infanterie QUIMPER

Fiche de mon grand père Edouard Quilfen

C - La Classe 1910 dans la Grande Guerre

1- La Mobilisation Générale

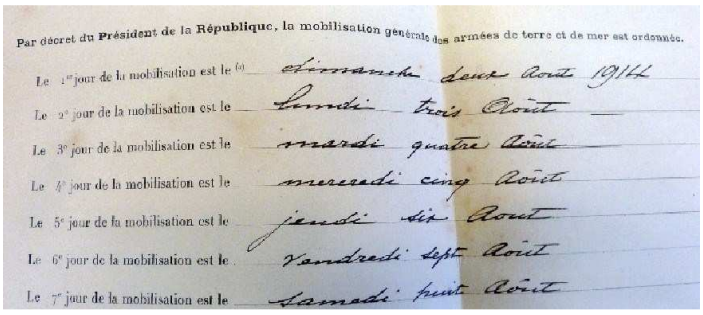
Par décret du Président de la République, la mobilisation générale des armées de terre et de mer est ordonnée.

Le 1er jour de la mobilisation est le (1) dimanche deux Août 1914
Le 2e jour de la mobilisation est le lundi trois Août
Le 3e jour de la mobilisation est le mardi quatre Août
Le 4e jour de la mobilisation est le mercredi cinq Août
Le 5e jour de la mobilisation est le jeudi six Août
Le 6e jour de la mobilisation est le vendredi sept Août
Le 7e jour de la mobilisation est le samedi huit Août

Extrait du journal « ouest éclair » du 1er Août 1914

Une proclamation du Gouvernement français

PARIS, 1er août. — Voici le texte d'une affiche qui sera demain apposée sur tous les murs de la France :

A la Nation Française,

Depuis quelques jours l'état de l'Europe s'est considérablement aggravé en dépit des efforts de la diplomatie, l'horizon s'est assombri. A l'heure présente la plupart des nations ont mobilisé leurs forces. Même des pays protégés par la neutralité ont cru devoir prendre cette mesure.

A titre de précaution, des puissances dont la législation constitutionnelle ou militaire ne ressemble pas à la leur, ont de sang-froid pris des décrets de mobilisation, commencé et poursuivi des pratiques qui équivalent à la mobilisation mêmel et qui n'en sont que l'application anticipée.

La France qui a toujours affirmé sa volonté pacifique, qui a dans des jours orageux donné à l'Europe des conseils de modération et un vivant exemple de sagesse, qui a multiplié ses efforts pour maintenir la paix du monde, s'est elle-même préparée à toutes les éventualités et a pris dès maintenant les premières dispositions indispensables à la sauvegarde de son territoire. Mais notre législation ne permet pas de rendre ces préparatifs complets s'il n'intervient pas de décret de mobilisation.

Soucieux de sa responsabilité, sentant qu'il manquerait à un devoir sacré s'il laissait les choses en l'état, le gouvernement vient de prendre les décrets qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparaît tau contraire comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur. Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le gouvernement, à l'abri de ces précautions, continuera les efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le sang-froid de cette noble nation pour quelle ne se laisse pas aller à une émotion injustifiée et comptant sur le patriotisme de tous les Français, il sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

A cette heure, il n'y a plus de parti; il y a la France éternelle, la France résoleue. Il y a la patrie du droit, de la justice, de la force unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

Signé par le président de la République, le président du Conseil et tous les ministres.

Lorsque M. Malvy eut donné lecture de cette affiche, une émotion intense s'empara de tout le monde. Le ministre de l'intérieur en acheva la lecture dans les larmes. Tous les journalistes présents crièrent : « Vive la France ! » L'émotion était considérable.

L'Ouest-Eclair

Télégramme du ministère de l'Intérieur aux Préfets

« Circulaire extrême urgence de Paris 23471 735 4 16H = Intérieur à Préfets France et Algérie et à Sous Préfets de Brest, Cherbourg, Le Havre, Reims, Toulon, Bergerac, (pour leurs arrondissements) en communication à Gouverneur Général Algérie = extrême urgence circulaire = veuillez prendre d'urgence dispositions pour faire imprimer et afficher dans toutes les communes de votre département textes message présidentiel et déclaration du Gouvernement lus aujourd'hui aux Chambres- trouverez ci après texte du message, celui déclaration vous sera transmis par télégramme suivant- ces deux textes pourront figurer sur même placard. Message adressé par le Président de la République au Sénat et à la Chambre des Députés.

La France vient d'être l'objet d'une agression brutale et préméditée qui est un insolent défi au droit des gens. Avant qu'une déclaration de guerre nous eût encore été adressée, avant même que l'ambassadeur d'Allemagne eût demandé ses passeports, notre territoire a été violé. L'empire d'Allemagne n'a fait hier soir que donner tardivement le nom véritable à un état de fait qu'il avait déjà créé. Depuis plus de quarante ans, les français dans un sincère amour de la paix ont refoulé au fond de leur cœur le désir des réparations légitimes. Ils ont donné au monde l'exemple d'une grande nation qui définitivement relevée de la défaite par la volonté, la patience et le travail, n'a usé de sa force renouvelée et rajeunie que dans l'intérêt du progrès et pour le bien de l'humanité. Depuis que l'ultimatum de l'Autriche a ouvert une crise menaçante pour l'Europe entière, la France s'est attachée à suivre et à recommander partout une politique de prudence, de sagesse et de modération. On ne peut lui imputer aucun acte, aucun geste, aucun mot qui n'ait été pacifique et conciliant. A l'heure des premiers combats, elle a le droit de se faire solennellement cette justice qu'elle a fait jusqu'au dernier moment des efforts suprêmes pour conjurer la guerre qui vient d'éclater. »

Nos jeunes Pleuvennois, qui viennent de regagner leurs foyers en Novembre 1913, sont appelés à repartir aux ordres de l'Armée. Ils sont mobilisés le 3 Août 1914 et rejoignent leurs Unités. Certains d'entre eux qui avaient été exemptés, seront rappelés.

Tristan Coatmen est mobilisé le 16 Février 1915. Il sera réformé temporaire en Mai 1916 pour « bronchite et anémie, cause non imputable au service ». Maintenu en Avril 1917, il sera définitivement réformé en Avril 1918. Marié à Pleuven avec Marguerite Tudal, le 15 Novembre 1919, il décède à Pleuven en 1940.

Joseph Le Loch, classé dans le service auxiliaire pour acuité visuelle insuffisante, est mobilisé en Février 1915. Il sera reconnu inapte en Septembre 1917, pour « cataracte congénitale double » et décèdera à l'Hôpital Maritime de Brest le 28 Novembre 1918. Il était marié depuis le 10 Juin 1913 avec Anna Caradec.

Par ailleurs, ***Vincent Jan*** est décédé à Pleuven le 6 Mai 1914 (avis reçu le 6/6/1914)

Ils seront donc 17 jeunes de la Classe 1910, mobilisés le 3 Août 1914, à être sous les drapeaux, durant la Guerre.

Pierre Bodivit
Alphonse Faro
François Thomas
René Quéméré
Jean Marie Quéméré
Edouard Quilfen
Jean-Louis Le Meur
Yves Le Noach
Yves Guérot
Jean Marie Rivière
Pierre Clorennec
Louis Marie Guillou
Yves Clorennec
Corentin Christien
Corentin Bertholom
Mathurin Nodé
Hervé Friant

Sur ces 17 jeunes, qui ont 24 ans en 1914, et qui à priori ne font pas partie des Classes les plus exposées, 7 ne reviendront pas (41% chiffre impressionnant !), 9 seront blessés et ou prisonniers (53%) et seulement un (Alphonse Faro) s'en sortira à priori sans trop de souffrances physiques, mais certainement avec des souffrances mentales.

A l'arrière, si l'on écoute ce que rapporte un Maire finistérien au Préfet, le 22 Août 1914, *« Le moral de la population est donc excellent. Les 450 mobilisés qui représentent le contingent communal ont quitté leurs foyers courageusement et avec confiance dans le succès. Mais sans s'immiscer en quoi que ce soit dans l'organisation militaire, je crois utile de vous signaler que le séjour trop prolongé des territoriaux à Brest est une cause d'affaiblissement et d'énervement chez ces troupiers. Leurs familles les visitent fréquemment, leur rappelant ainsi les joies de la vie domestique et entretiennent chez eux le désir d'obtenir permission ou sursis d'appel. De plus, (et je le tiens d'un témoin oculaire) les cabarets de Brest et de sa banlieue regorgent de mobilisés qui viennent y dépenser les maigres économies que leur ont remises au départ leurs femmes ou parents dont quelques uns, je le sais, se sont privés jusqu'au dernier sou. Enfin certains territoriaux ont poussé l'inconscience jusqu'à vendre une partie de leur habillement militaire, linge, chaussettes, par exemple…..La moisson s'effectue dans d'excellentes conditions grâce à la température dont nous jouissons et à l'esprit de solidarité des habitants… »*

C'est aussi l'époque des suspicions vis-à-vis des étrangers (Autrichiens, Luxembourgeois…) résidant sur le territoire. Des lettres de dénonciation arrivent chez le Préfet et des surveillances par la Police se mettent en place. L'état de siège est déclaré. Les gares font l'objet d'une surveillance spéciale.

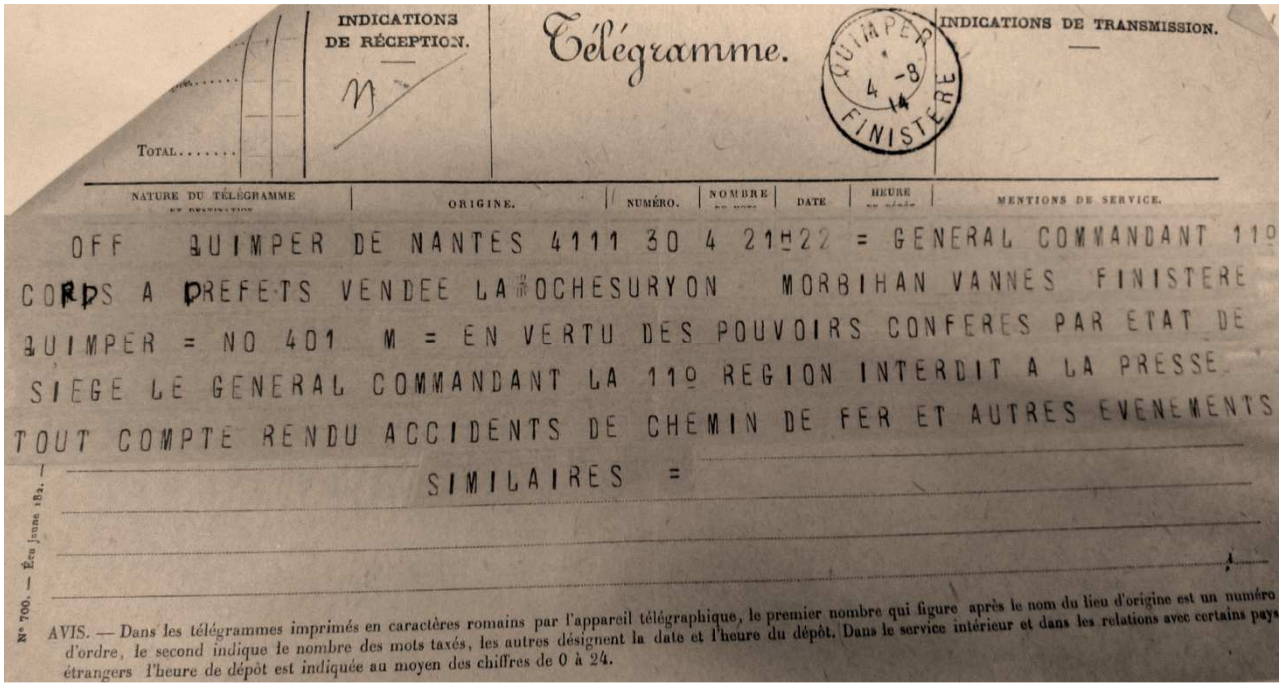
INDICATIONS DE RÉCEPTION.

Télégramme.

INDICATIONS DE TRANSMISSION.

QUIMPER 4-8 14 FINISTERE

TOTAL.....

NATURE DU TÉLÉGRAMME | ORIGINE. | NUMÉRO. | NOMBRE | DATE | HEURE | MENTIONS DE SERVICE.

OFF QUIMPER DE NANTES 4111 30 4 21H22 = GENERAL COMMANDANT 11º CORPS A PREFETS VENDEE LA ROCHESURYON MORBIHAN VANNES FINISTERE QUIMPER = NO 401 M = EN VERTU DES POUVOIRS CONFERES PAR ETAT DE SIEGE LE GENERAL COMMANDANT LA 11º REGION INTERDIT A LA PRESSE TOUT COMPTE RENDU ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER ET AUTRES EVENEMENTS SIMILAIRES =

Nº 700. — Écu jaune 182.

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Mon ambition n'est pas de refaire l'Histoire de ces années de guerre et des combats, mais de situer les lieux, les circonstances, où nos Pleuvennois natifs de 1890, ont vécu et ou péri. Il est donc possible que des erreurs, des imprécisions, des omissions, se soient glissées dans mes notes relevées aux Archives départementales et sur Internet (mémoire des Hommes) essentiellement. Par ailleurs, les décorations obtenues par les différents soldats, ne sont pas nécessairement notées ici.

2- **l'année 1914**

En ce mois d'Août 1914, la guerre se veut courte…et joyeuse. Ce n'est pas encore la guerre de tranchées, et le mot d'ordre est à l'offensive à outrance.

« Tout le monde est joyeux, on a l'impression que chacun est décidé à faire tout son devoir pour défendre la Patrie menacée. Le régiment débarque les 9 et 10 août à Autry et Challerenge, dans les Ardennes.» lit on dans l'historique du 118ème RI.

Le 22 Août, ce sera **la bataille de Maissin**, au sud est de Dinant, en Belgique. Pour cette journée du 22, l'ordre portait : « *L'ennemi sera attaqué partout où il sera rencontré.* » Seront engagés dans cette bataille, entre autres régiments les 62ème RI, 116ème RI, 118ème RI, dans lesquels sont intégrés de nombreux Pleuvennois. 600 Hommes du 116ème RI de Vannes, disparaîtront lors de cette journée, et parmi eux :

Corentin Bertholom. *«… Tout le 116ème RI se déploie aussitôt, le 118ème étant déjà engagé. Malgré un feu violent, le 116ème arrive jusqu'aux tranchées ennemies occupées depuis plusieurs jours…Le combat engagé vers 1h se prolonge jusqu'au soir. Le village de Maissin est enlevé à l'ennemi, mais étant donné un mouvement tournant de l'ennemi sur la droite de la 22ème Division, ordre est donné de se replier malgré l'appui à gauche de la 21ème Division.. » …« Les pertes du 116ème ont été très sensibles dans la journée de la veille* (le 22) *les chiffres donnés accusent 618 tués, blessés ou disparus…* » (Extrait du journal du 116ème RI)

Louis Marie Guillou du 62ème RI sera, lui, porté disparu. Dans le journal de marche du 62ème on peut lire à la date du 22 Août *« On pousse sur Maissin occupé très très solidement par les Allemands retranchés et couverts par des mitrailleuses. Les bataillons les uns après les autres viennent se briser contre une forte défense ; ils sont décimés par le feu des mitrailleuses. A 17h30, le combat cesse ; nos troupes se retirent laissant leurs blessés et leurs morts… Les pertes du Régiment dans ce combat sont de 1 chef de bataillon blessé, 1 capitaine tué, 4 lieutenants tués, 3 lieutenants blessés ou disparus, 3 lieutenants ou sous-lieutenants blessés, 7 hommes de troupe tués, 87 hommes de troupe blessés, 254 hommes de troupe disparus (presque tous étaient blessés ou tués) ».*

Sera blessé, **Yves Guérot** du 2ème Régiment de cavalerie de Pontivy, (plaie au cuir chevelu par éclats d'obus).

Hervé Friant tombera aux mains de l'ennemi à Jéhonville ; prisonnier de guerre, il sera rapatrié le 2 Décembre 1918.

Le 118ème RI, subira lui aussi de lourdes pertes *; « Ces chiffres sont éloquents et montrent à quel point le régiment s'est sacrifié en cette glorieuse journée du 22 Août. Les Compagnies restant constituées avec un effectif de 125 à 180 hommes, sont les 1ère, 2ème, 4ème et 7ème. Les 5ème, 6ème, 8ème, n'ont que des éléments ne dépassant pas l'effectif d'une section. Les 11ème et 12ème Compagnies ont des débris qui ont pu rallier Paliseul dans la nuit. Les 3ème, 9ème, 10ème, ne sont pas représentées à Paliseul ; des fractions de ces Compagnies rejoignent le lendemain à Bouillon. La 11ème Compagnie, n'ayant plus que 1 caporal et 7 hommes, est supprimée provisoirement. »*

En Septembre 1914, c'est la Bataille de la Marne qui commence. Le Général Joffre, sous le numéro 3948, donne l'ordre suivant :

« Au moment où s'engage une bataille dont dépend le salut du Pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être

employés à attaquer et refouler l'ennemi. Toute troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée. »

René Quéméré, soldat de 2ème classe au 118ème RI, laissera ainsi sa vie dans la Marne, à Lenharrée, le 7 Septembre 1914. *« Le 7 Septembre à 5h30, les Allemands attaquent avec violence sur le même point ; ils sont repoussés. Un groupe de contre-attaque constitué sous les ordres du Colonel du 118ème, procède à une préparation d'offensive sur Normée à 14h30. Vers 16h, le mouvement n'étant plus jugé nécessaire, les Unités renforcent leurs positions. A la tombée de la nuit, une fusillade éclate sur tout le front ; elle est suivie d'une canonnade qui se prolonge toute la nuit. A 3h30, après un redoublement de violence du feu d'artillerie, les Allemands attaquent sur tout le front et parviennent à progresser tant à la droite qu'à la gauche du 118ème, qui, malgré l'encerclement progressif de l'ennemi, conserve ses retranchements. Lenharrée et les bois sont en feu, la canonnade et la fusillade sont des plus intenses. La retraite pied à pied de nos voisins oblige le bataillon de droite à un mouvement de repli, qu'exécute peu après le bataillon de gauche puis celui du centre. Nous cédons peu à peu, lentement, du terrain, tout en effectuant un glissement vers Connantré.* »

3- **L'année 1915**

1915, la vie dans les tranchées est terrible. L'humidité, les poux, les maladies, le froid, la faim et surtout la boue font corps avec les soldats, paquets informes et mouvants attendant l'obus, la balle ou l'explosion de mine qui mettra fin à la vie dans un coin de la tranchée. Pour entretenir l'ardeur des combattants, des opérations sont menées pour reprendre les observatoires et de meilleures positions perdues lors de la retraite de 1914. Mais le " *grignotage* " et le désir de percée du généralissime Joffre se soldent par d'effroyables pertes pour une avancée de quelques centaines de mètres.

Yves Le Noach, fait partie du 118ème RI puis du 219ème. Le 15 Avril 1915, il a été blessé à La Boisselle, par éclats de bombe à la cuisse et au bras droit. *« Le 118ème va occuper le secteur de La Boisselle jusqu'au 28 Juillet 1915. Il passera en principe, six jours en première ligne, tout près des Boches (certains éléments n'en sont qu'à 10 ou 12 mètres)… »* (Extrait de l'historique du 118ème RI).

Second semestre 1915, c'est l'offensive de Champagne…

François Thomas, y participe avec son régiment le 328ème RI de Lorient. Il a déjà été blessé en Octobre 1914 et a passé quelques jours à l'hôpital, avant de rentrer au dépôt le 23 Novembre 1914. A Tahure, les 30 et 31 Octobre 1915, le 328ème va perdre plus de 65% de son effectif. Porté disparu, le décès de François Thomas sera constaté le 16 Novembre, et la date de décès fixé au 30 Octobre, par jugement déclaratif du tribunal civil de Quimper, rendu le 24 Août 1918.

(Extrait du journal du 328ème RI) « *Des indices certains d'attaque sont signalés (roulements de voitures près de 1ères lignes – coupures dans les réseaux). Le bombardement commence à 8 heures et se poursuit avec une violence croissante jusqu'à 15h15, heure à laquelle l'attaque se déclenche. A notre gauche, le 80ème est enfoncé ainsi que 2 bataillons du 147ème à notre droite. Les 15ème et 16ème Compagnies contre-attaquent sur notre gauche, arrêtant l'ennemi sur notre flanc. Nous faisons une vingtaine de prisonniers dont 1 officier. Au cours de la nuit, le 147ème contre-attaque, rétablit sa ligne et fait 254 prisonniers…Le bombardement reprend vers 9h. A 15h l'attaque se déclenche et se brise sur notre front… La situation est rétablie, l'ennemi n'attaque plus. »*

Corentin Christien, au 118ème, déjà blessé le 2 Octobre 1914 sur la Somme, repart au front le 13 Février 1915, est de nouveau blessé le 7 Octobre 1915 lors de l'offensive du 25 Septembre en Champagne, et part en renfort le 22 Février 1916. Il sera affecté dans les réserves du 118ème avec le grade de Major. Il souffre d'une plaie par balles au bras gauche et aux phalanges de l'index droit. (Extrait de l'historique du 118ème) « *La journée du 7 Octobre est terrible. Le bombardement ne cesse pas. L'Ennemi se sert d'obus à gaz asphyxiants et pilonne nos tranchées faites rapidement pendant la nuit et qui sont insuffisantes comme protection. La situation est très dure, les pertes sont terribles ; le Régiment tient bon.* »

Jean Louis Le Meur, est au 6ème Génie d'Angers, affecté depuis le 4 Juin 1915 au 10ème Bataillon 4ème Compagnie; il sera blessé le 6 Juin 1915. C'est le travail de ces Régiments de faire, souvent sous le feu ennemi, tranchées, boyaux, parallèles, dans lesquelles vivront et mourront de nombreux soldats. (Extrait du Journal du 6ème Génie) « *Par suite de la clarté de la nuit, l'Ennemi bombarde violemment les travailleurs et exécute des feux d'infanterie nourris, rendant le travail particulièrement pénible. La parallèle est néanmoins amorcée mais pas à profondeur…. La clarté de la nuit empêche tout travail de nuit à découvert. Le 1er Peloton organise la parallèle faite précédemment…* » …à la date du 6 Juin *« aménagement des parallèles et des boyaux d'accès (2 tués, 1 prisonnier), exécution des boyaux d'accès à la parallèle… »*

4- L'année 1916

L'année 1916 c'est Verdun. Les Allemands attaquent en février, mais l'armée française résiste grâce à la Voie Sacrée et au courage. A Verdun, les bombardements succèdent aux bombardements, les attaques succèdent aux contre-attaques ; la mort est partout entre Avocourt et Bezonvaux, c'est l'Enfer de Verdun. Une autre grande offensive est lancée, cette fois dans la Somme, par les Anglais et les Français. Mais elle se solde, comme pour les Allemands à Verdun, par un échec. Rien que pour la bataille de la Somme, il faut compter 1 300 000 tués, blessés et disparus pour les forces allemandes, anglaises et françaises !

Mathurin Nodé, est au 118ème RI. Déjà blessé à La Boisselle (jambe gauche par éclat d'obus) et évacué en Janvier 1915, il est reparti aux armées le 21 Décembre 1915. Il tombe aux mains de l'ennemi le 17 Avril 1916, à Verdun. Il décèdera en captivité en Allemagne au camp de Tornerheide, le 24 Octobre 1918. Pour la journée du 17 Avril, le journal du 118ème indique : *« Dès le lever du jour commence un violent bombardement des trois premières lignes, ….A 10heures 45, les Allemands déclanchent leur attaque d'infanterie ; à 11heures, le Colonel apprend que le Saillant OF est tombé et que les Allemands avancent, se déploient en tirailleurs et attaquent la tranchée Derrien et la tranchée Rivalain dont ils s'emparent. Les deux bataillons du 19ème subissent des pertes élevées, un bataillon du 62ème et des éléments du 116ème viennent prendre position à la gauche de notre ligne, en liaison avec les éléments de la 43ème Brigade. En même temps le 9ème Bataillon de Chasseurs à pied, en position à notre droite subit une autre attaque. La 8ème Compagnie qui se trouve en réserve aux Batteries de Fleury, reçoit l'ordre d'assurer la liaison entre le 19ème et les Chasseurs à pied, et ensuite de contre attaquer. Les pertes sont terribles, le 2ème Bataillon formant Saillant a perdu 60% de son effectif, mais il tient jusqu'au soir, à 16h, repoussant les attaques furieuses de l'Ennemi ; Son héroïsme lui est fatal, car, cerné de toutes parts, ce qui reste des trois Unités est fait prisonnier, après un combat corps à corps des plus acharnés. Epuisés par un séjour de 20 jours en première ligne, sous un déluge de projectiles, les débris du Régiment sont relevés. Le 118ème, comme tant d'autres de nos régiments a largement payé sa part. Il s'est sacrifié lui aussi pour la défense de Verdun ! Du 29 Mars au 17 Avril, il a perdu 2 Officiers et 195 Hommes tués ; 25 Officiers et 887 Hommes ont été mis hors de combat (tués, blessés,*

disparus). L'effectif le 29 Mars était de 73 Officiers et 2629 hommes, soit un sur trois mis hors de combat». Mathurin Nodé est enterré à Sarrebourg dans le Département de Moselle à la Nécropole nationale « prisonniers de guerre 1914-1918 » dans une tombe individuelle numéro 12201.

Pierre Bodivit, depuis le 18 Mars 1916, est affecté au 33ème RI, régiment dans lequel exerçait un jeune Lieutenant nommé Charles de Gaulle. Le Régiment participe à la bataille de la Somme à partir du 3 Septembre. (Extrait du journal du 33ème RI) « *...le 6 Septembre, ordre est donné de s'installer fortement sur les lignes occupées. Le 3ème bataillon doit prendre pied dans la corne nord du bois d'Anderbe. L'attaque ne peut déboucher par suite de violents tirs de barrage d'artillerie ennemie et du fait de mitrailleuses. En outre, les éléments voisins n'appuient pas le mouvement. Le 7 Septembre, dans la nuit, le régiment resserre son front vers le Sud, en abandonnant environ 200 mètres de tranchées au 73ème. »* Pierre Bodivit sera tué à l'ennemi ce 7 Septembre à Anderbe (Somme), avis ministériel du 13 Octobre 1916. Il était marié depuis le 8 Juillet 1914 à La Foret Fouesnant avec Marguerite Bourhis.

Pierre Marie Clorennec, est au 62ème RI de Lorient ; il est passé caporal le 10 Juin 1916, et sera lui aussi tué à l'ennemi, le 13 Novembre 1916, dans le secteur de Vaux Damloup (Meuse), soit deux jours avant son 26ème anniversaire. Le journal du 62ème commente très brièvement cette journée : *« Brouillard à partir de 8 heures. Continuation du bombardement toujours aussi intense. Pertes : 7 caporaux et soldats tués, 12 caporaux et soldats blessés, disparus néant.* » Dans l'historique du 118ème, qui est aussi sur Verdun du 20 Octobre au 25 Janvier 1917, on peut lire pour cette période de Novembre : *« Pendant toute cette période, l'artillerie allemande est particulièrement active ; les obus de 105, 150, 210, 380, pleuvent sur le ravin du Bazil, ravin des Fontaines, Bois Fumin, Etang de Vaux, et surtout sur le fort de Vaux et les tranchées avoisinantes. Les tranchées et boyaux sont journellement bouleversés. »*

5- L'année 1917

Comme pour les Allemands à Verdun, l'offensive franco anglaise sur la Somme en fin 1916 fut un échec, sur le plan stratégique, mais occasionna, d'attaques en contre-attaques, des pertes humaines énormes. 1917, c'est l'année de la Révolution Russe. Sur le front, le Général Nivelle remplace Joffre. Une grande offensive se prépare et commence en Avril, pour se solder encore par un échec. S'en suivent des mutineries dans l'armée française, les soldats refusant de monter au front pour être de la « chair à canons ». Pétain remplace Nivelle pour reprendre en mains l'armée.

Avril, Mai, c'est un premier épisode du « Chemin des Dames ». Pendant cette période, du 5 Avril au 15 Mai, les pertes du 118ème RI furent de 11 Officiers et 193 Hommes de troupe tués ; 19 Officiers et 536 Hommes de troupe, tués, blessés, disparus.

Edouard Quilfen, est évacué, blessé le 4 Avril à Laffaux (contusion du pied gauche par éclat d'obus), soit juste avant le début de l'attaque proprement dite qui commence le 7. Il est jusqu'au 19 Avril à l'Hôpital de campagne 35 à Paris Plage, avant de bénéficier d'une permission de 7 jours. Il finira l'Armée avec le grade de Major. (Extrait de l'historique du 118ème) « *Le 5 Avril le Régiment prend position devant le village de Laffaux, qu'il va tenter d'enlever. Les Allemands bombardent violemment le village. Notre artillerie prépare l'action et fait des brèches dans les réseaux….Le 118ème doit attaquer Laffaux et Les Trous le 7 Avril 1917 à 16h30, en liaison à l'Ouest avec le 64ème RI. »*

Yves Clorennec, caporal depuis le 6 Juin 1916, est déjà cité à l'ordre du Régiment le 31 Décembre 1915 : « *Au front depuis le début de la Campagne, n'a cessé de montrer par son bel entrain et son courage, un exemple d'énergie et de dévouement pendant l'attaque du 25 Septembre 1915. A participé à la prise d'une tranchée de 2ème ligne et a contribué pour une large part à faire une trentaine de prisonniers.* » Le 5 Mai 1917, il est blessé à Craonne (Aisne), (plaie du thorax par balle entrée dans le creux sub-claviculaire gauche, sortie au niveau de l'omoplate droite), avant d'être fait prisonnier deux jours plus tard au Chemin des Dames. « *Le 7 Mai, le 118ème reçoit l'ordre de prononcer à 16h une attaque à la grenade pour améliorer ses positions. A 15h45, l'ordre d'attaque est différé jusqu'à 18h. Le contre ordre pour 18h, parvenu trop tard à 16h05 aux Compagnies du Bataillon de gauche, permit à l'ennemi d'éventer l'attaque, et à 18h, les tranchées adverses étaient garnies de guetteurs en éveil….Les barrages d'artillerie allemande et de grenades à fusil rendent impossible toute progression ultérieure.* »

Pour sa belle conduite à l'attaque du village de Laffaux, le 7 Avril, le 2ème Bataillon du 118ème est cité à l'ordre du 11ème Corps d'Armée, avec le motif suivant : *« Le 2ème Bataillon du 118ème RI, sous les ordres du Commandant Tourlet, s'est porté d'un bel élan, le 7 Avril, à l'assaut d'un village puissamment fortifié, a franchi par les brèches un fort réseau de fils de fer et s'est trouvé au contact immédiat de l'Ennemi, avec lequel il a engagé un combat corps à corps. Pris de flanc par des tirs de mitrailleuses, est resté sur le terrain conquis, malgré la perte de la moitié de deux de ses Unités et une grande partie de ses cadres. »*

6- L'année 1918

Année décisive, 1918 voit l'effondrement de la Russie et le report des forces allemandes d'Est en Ouest. Ludendorff peut ainsi lancer plusieurs grandes offensives en divers points du front. Surpris, les alliés reculent mais se ressaisissent pour reprendre l'initiative après la deuxième victoire de la Marne en juillet. Foch devient le commandant en chef des armées alliées, les troupes américaines entrent en ligne. Un à un, les alliés de l'Allemagne tombent, la Bulgarie, la Turquie puis l'Autriche-Hongrie signent chacun un armistice. Le 11 novembre 1918, c'est au tour de l'Allemagne. A la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918, le canon s'est tu sur le front occidental et dans toute l'Europe.

Les soldats du 118ème participeront à la nouvelle bataille de la Somme en Mars 1918. Le Régiment perdra, au cours de ces opérations, 3 Officiers et 86 Hommes tués et 19 Officiers et 1100 Hommes de troupe (tués, blessés, disparus). Puis ce sera la nouvelle offensive du Chemin des Dames en Avril et Mai. (Extrait de l'historique du 118ème) *« Malgré un bombardement des plus violents pendant lequel une partie de la défense a été littéralement enterrée, les survivants ont tenu jusqu'au bout, et alors que les Allemands avaient déjà dépassé de 4 à 5 Kms nos premières lignes, l'on pouvait encore entendre derrière eux le bruit de la mousqueterie et des mitrailleuses des centres de résistance qui luttaient toujours opiniâtrement. On ne pouvait être plus crâne devant une attaque aussi brutale, aussi meurtrière, sans appui d'artillerie, sans liaisons, sans soutiens !*
Submergés, criblés d'obus et de mitraille, les Bataillons sont allés dans cette fournaise jusqu'à l'extrême limite du sacrifice, se conformant scrupuleusement aux ordres données : « tenir coûte que coûte ». »

Jean-Marie Rivière, est passé du 8ème Escadron du Train au 5ème Escadron le 1er Juillet 1916, puis au 149ème RI d'Epinal le 22 Octobre, puis au 68ème RI Le Blanc le 23 Février 1917. En Avril 1918, avec ce Régiment, il participe à la Bataille de Rouvrel (Somme). Le 18 avril, a 4h30 du matin, sans qu'aucun indice eût pu faire prévoir à l'ennemi ce brusque réveil

d'activité, l'Armée Debeney déclenche une vigoureuse offensive depuis Thennes jusqu'à Rouvrel, sur un front de 8 kilomètres, à cheval sur l'Avre. Près de 700 prisonniers tombent entre les mains des Français. Jean-Marie Rivière est blessé par éclat d'obus et présente des plaies dans la région mammaire droite et au bras droit. Il sera plus tard cité deux fois à l'ordre du Régiment : « *soldat plein d'entrain, le 29 Août 1918, a entraîné ses camarades par sa gaîté et son courage.* » « *fusiller mitrailleur hors pair, s'est particulièrement distingué le 28 Août 1918 en se portant à l'assaut des positions ennemies malgré le feu de mousqueterie et les rafales de mitrailleuses.* »

Jean Marie Quéméré, s'était lui, engagé dans les équipages de la Flotte. Le 22 Septembre 1917, il a été promu quartier-maître. Blessé, il sera affecté aux Chemins de Fer de l'Etat et sera plus tard homme d'équipe à Rouen.

Alphonse Faro, est de tous nos conscrits pleuvennois de 1910, le seul qui, à priori, sortira de cette guerre sans séquelles. Lui aussi était engagé. Il finira maréchal des logis au 32ème Dragons à Versailles.

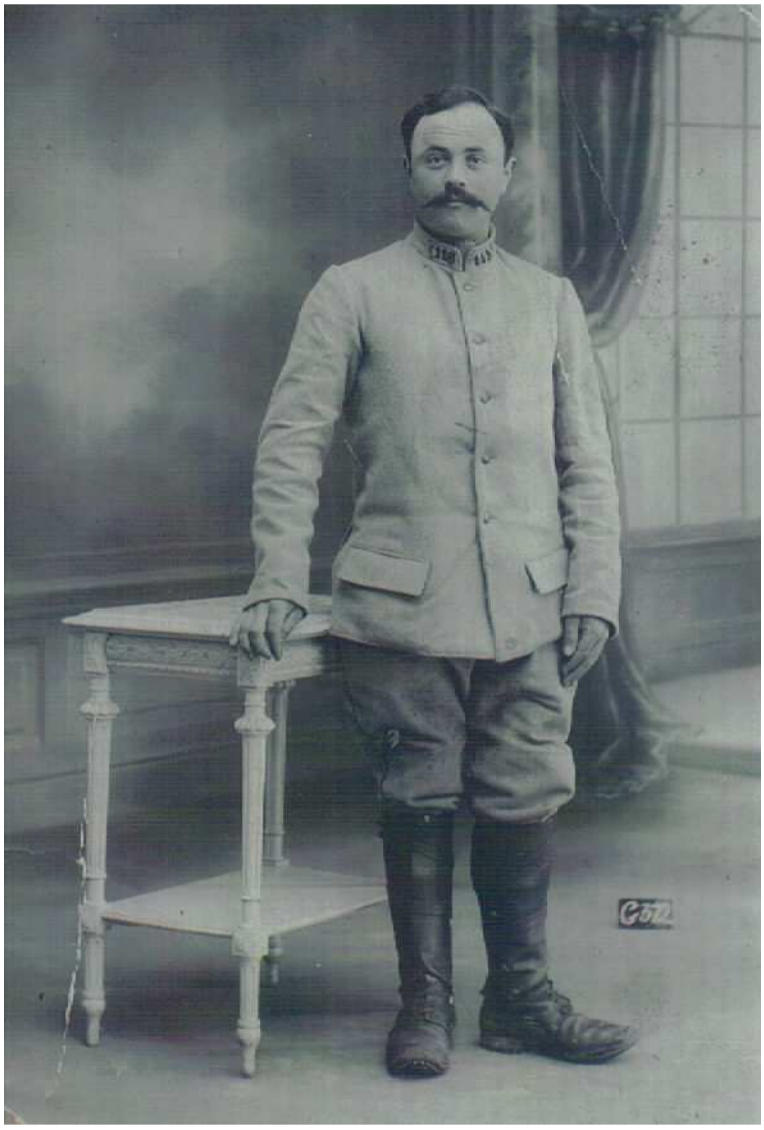

Edouard Quilfen sous l'uniforme du 118ème RI

Document d'appel au parrainage de soldats

CONTRIBUEZ
A LA VICTOIRE

en étant parrain ou marraine d'un

SOLDAT DE 1re LIGNE

sans famille - sans ressources

et recommandé par lettre signée de son capitaine

ÉCRIVEZ SOUVENT
ENVOYEZ PAR PETITS PAQUETS

Conserves - Sucre - Bougie
Chocolat - Papier - Tabac
Chaussettes - etc., - etc.
(10 fr. par mois environ)

Pour tous renseignements, s'adresser à

Mme JACQUEMAIRE, à *L'HOMME ENCHAINÉ*

13, rue Taitbout - Paris

I. P. — V. SIMART, imp.

7- L'Armistice 11 Novembre 1918

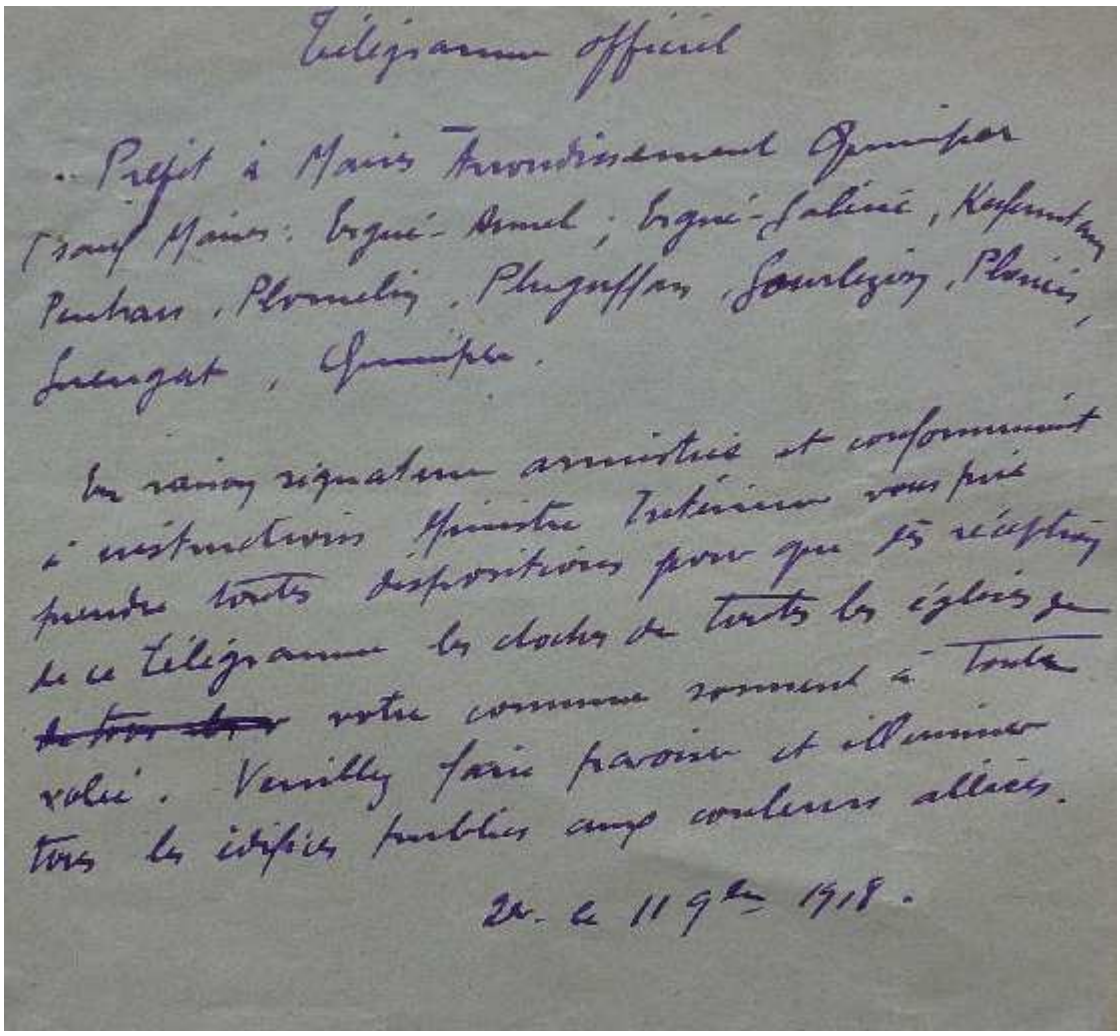

Télégramme officiel

Préfet à Maires Arrondissement Quimper
sauf Maires : Esquié-Annel ; Esquié-Gabérie, Kerfeunteun
Penhars, Plomelin, Pluguffan, Gourlizon, Ploniéis,
Guengat, Quimper.

En raison signature armistice et conformément
à instructions Ministre Intérieur vous prie
prendre toutes dispositions pour que dès réception
de ce télégramme les cloches de toutes les églises de
~~[illegible]~~ votre commune sonnent à toute
volée. Veuillez faire pavoiser et illuminer
tous les édifices publics aux couleurs alliées.

Qr. le 11 9bre 1918.

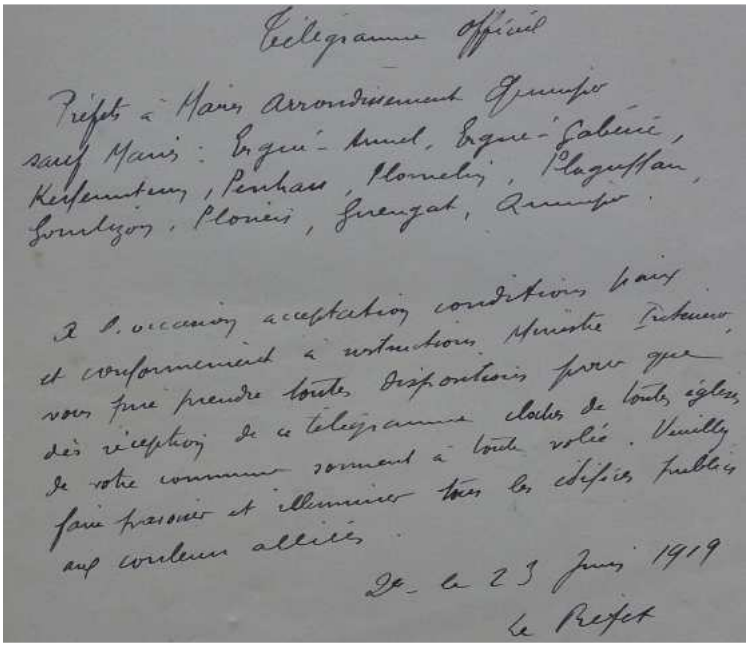

Télégramme officiel

Préfets à Maires Arrondissement Quimper
sauf Maires : Esquié-Annel, Esquié-Gabérie,
Kerfeunteun, Penhars, Plomelin, Pluguffan,
Gourlizon, Ploniéis, Guengat, Quimper.

A l'occasion acceptation conditions paix
et conformément à instructions Ministre Intérieur,
vous prie prendre toutes dispositions pour que
dès réception de ce télégramme cloches de toutes églises
de votre commune sonnent à toute volée. Veuillez
faire pavoiser et illuminer tous les édifices publics
aux couleurs alliées.

Qr. le 23 Juin 1919
Le Préfet

Capitulation allemande - courrier 23 Juin 1919

Nom BERTHOLOM
Prénoms Corentin Olivier
Grade 2e classe
Corps 116e Régiment d'infanterie
N° Matricule. 09740 au Corps. — Cl. 1910
602 au Recrutement Quimper
Mort pour la France le 22 août 1914
à Messain (Belgique)
Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 16 Juillet 1890
à Clohars Département Finistère
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 26 novembre 1919
par le Tribunal de Quimper (Finistère)
~~acte ou~~ jugement transcrit le 11 décembre 1919
à Pleuven (Finistère)
N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

Nom GUILLOU
Prénoms Louis Marie Armand
Grade Soldat
Corps 62e Régiment d'Infanterie
N° Matricule. 9005 au Corps. — Cl. 1910
149 au Recrutement de Quimper
Mort pour la France le 22 Août 1914
à Maissin Belgique
Genre de mort disparu au combat

Né le 5 Juillet 1890
à Pleuven Département du Finistère
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 17 Novembre 1922
par le Tribunal de la Seine
~~acte ou~~ jugement transcrit le 17 Janvier 1923
à Paris 1er arrond. Seine
domicile indéterminé
N° du registre d'état civil

101-708-1922. [26434]

Nom QUEMERE
Prénoms René Marie
Grade Soldat 2e Classe
Corps 118e Régiment d'Infanterie
N° Matricule. 07294 au Corps. — Cl. 1910
2932 au Recrutement Quimper
Mort pour la France le 7 Septembre 1914
à Lenharrée Marne
Genre de mort Disparu au combat

Né le 9 Août 1890
à Pleuven Département Finistère
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 2 Mars 1921
par le Tribunal de Quimper
~~acte ou~~ jugement transcrit le 16 Mars 1921
à Pleuven Finistère
N° du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]

Nom THOMAS
Prénoms François
Grade Soldat
Corps 328 Régt Infanterie 72e
N° Matricule. 04019 au Corps. — Cl. 1910
977 au Recrutement Quimper
Mort pour la France le Disparu le 31 octobre 1915
à Chaure Tahure Marne
Genre de mort

Né le 17 Mars 1890 à Finistère
à Pleuven Département Finistère
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 24 Août 1918
par le Tribunal de Quimper
~~acte ou~~ jugement transcrit le 1 Septembre 1918
à Pleuven (Finistère)
N° du registre d'état civil 3255/6

269-708-1922. [26434]

Fiches des soldats morts pour la France en 1914 (Corentin Bertholom – Louis Marie Guillou – René Quéméré) et en 1915 (François Thomas).

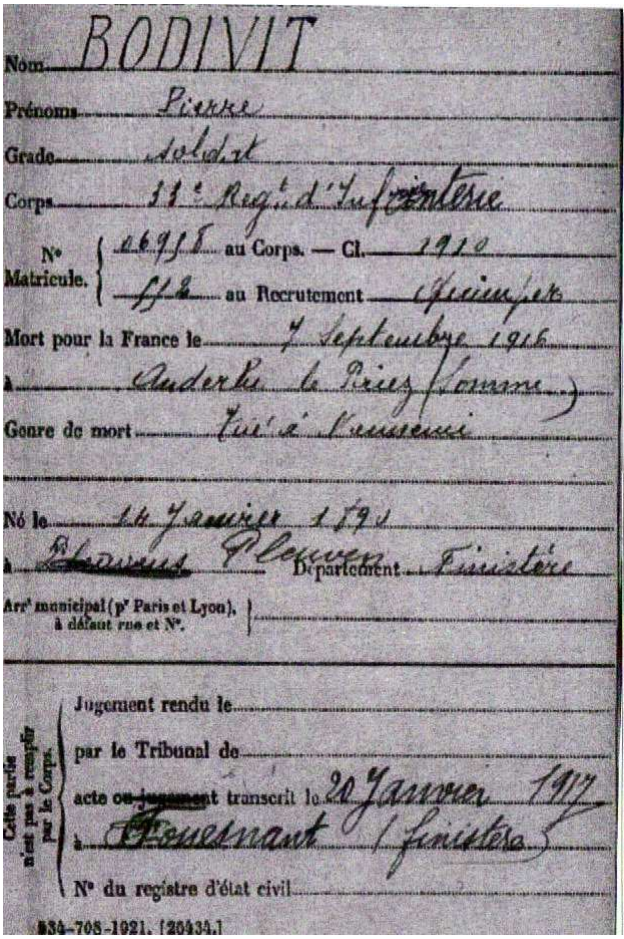

Nom BODIVIT
Prénoms Pierre
Grade Soldat
Corps 31e Régt d'Infanterie
N° Matricule. 06915 au Corps. — Cl. 1910
668 au Recrutement Quimper
Mort pour la France le 7 Septembre 1916
à Auberive le Pierz (Somme)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 14 Janvier 1890
à Plouvien Département Finistère
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 20 Janvier 1917
à Douernenez (Finistère)
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [26434.]

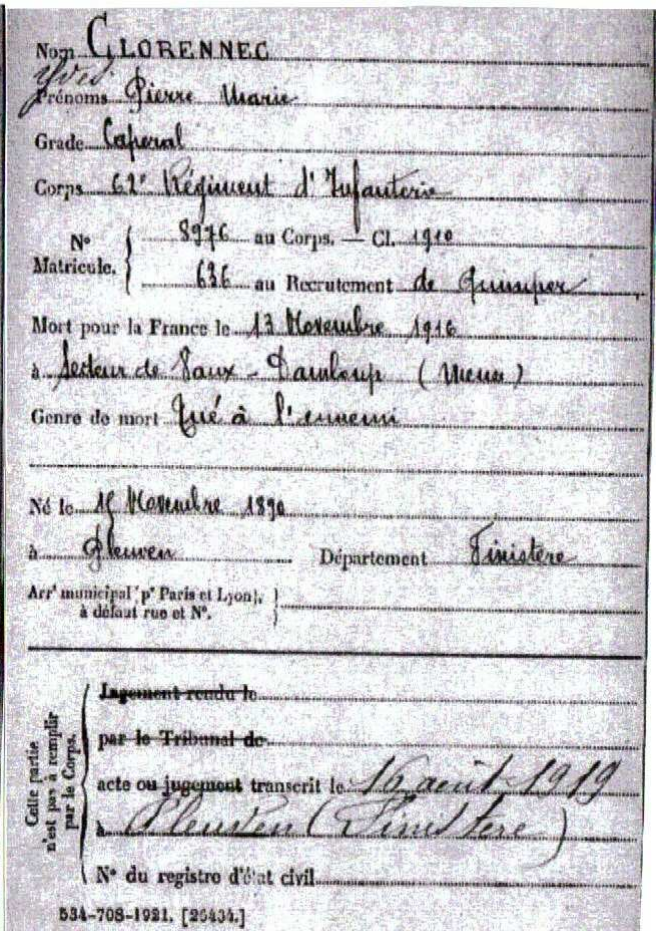

Nom CLORENNEC
Prénoms Pierre Marie
Grade Caporal
Corps 62e Régiment d'Infanterie
N° Matricule. 8976 au Corps. — Cl. 1910
636 au Recrutement de Quimper
Mort pour la France le 13 Novembre 1916
à Secteur de Faux-Soulaucourt (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 16 Novembre 1890
à Plouven Département Finistère
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
~~Jugement rendu le~~
~~par le Tribunal de~~
acte ou jugement transcrit le 16 Août 1919
à Plouven (Finistère)
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [26434.]

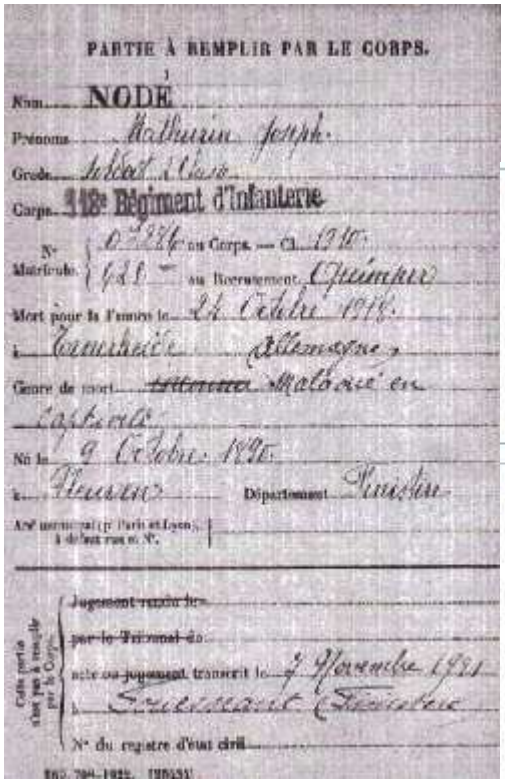

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
Nom NODÉ
Prénoms Mathurin Joseph
Grade Soldat 2 Cl.
Corps 118e Régiment d'Infanterie
N° Matricule. 02276 au Corps. — Cl. 1910
681 au Recrutement Quimper
Mort pour la France le 24 Octobre 1918
à Cramhöle Allemagne
Genre de mort Malade en Captivité
Né le 9 Octobre 1890
à Plouvien Département Finistère
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
~~Jugement rendu le~~
~~par le Tribunal de~~
acte ou jugement transcrit le 7 Novembre 1921
à Douernenez (Finistère)
N° du registre d'état civil

Identité :

Nom :	NODE	Mention: « Mort pour la France »
Prénom :	Mathurin	
Grade :	Soldat	
Unité	118°R.I.	
Matricule :		
Recrutement :		
Classe		
Date de décès :		
Lieu de décès :	Allemagne	

Lieu d'inhumation :

Pays :	France
Département :	Moselle
Commune :	SARREBOURG
Lieu :	Nécropole nationale "PRISONNIERS DE GUERRE 1914-1918"
Type de sépulture :	Tombe individuelle
Carré :	
Rang :	
N° :	12201
Indice :	

Fiches des soldats morts pour la France en 1916 (Pierre Bodivit, Pierre Marie Clorennec) et en 1918 en captivité (Mathurin Nodé).

8- Un bilan des survivants

Ceux qui auront survécu, seront tous mis en congé illimité de démobilisation entre Avril et Août 1919, après avoir donc passé 7 ans sous les drapeaux. Sur les 17 hommes partis en 1914, ils seront 10 à rentrer au pays.

Yves Guérot chasseur de 1ère classe, est passé Brigadier le 17 Mai 1918 au sein du 2ème Régiment de Cavalerie de Pontivy. Il a été cité à l'ordre du Régiment : *« A fait preuve du plus grand courage au cours de nombreuses patrouilles exécutées sous un feu meurtrier.* » Il obtiendra la médaille commémorative de la Grande Guerre et la Médaille interalliée. Démobilisé en Aout 1919, il se retire à Creach Quéta (Pleuven), et se marie le 31 Août avec Marie Bourbigot. Il demeurera à Penhars(1921) et à Kerfeunteun (1938) et décède à Quimper le 30 Juin 1971..

Hervé Friant, prisonnier de guerre depuis Août 14, sera rapatrié le 2 Décembre 1918. Il décèdera à Paris le 1er Octobre 1928.

Yves Le Noach, en congé de démobilisation le 12 Août 1919, se retire à La Forêt Fouesnant. Il s'engagera le 30 Août 1920, pour 5 ans, au 2ème Régiment d'Infanterie Coloniale, et fera partie du corps d'occupation en Chine, puis au Maroc. Titulaire de la Médaille Commémorative de la Grande Guerre, de la Médaille interalliée, de la Médaille coloniale agrafe Maroc, il est proposé pour une pension en 1933, ayant des séquelles de paludisme et des problèmes au foie. Il décède le 24 Septembre 1937 à Quimper.

Corentin Christien, en congé de mobilisation le 29 Juillet 1919, se retire à Toulambic (Pleuven). Il est dégagé de toutes obligations militaires en Septembre 1938 (père de 6 enfants). Il se marie à Pleuven le 29 Septembre 1921 avec Marie Hélias et décède à Pleuven le 4 Septembre 1963.

Jean Louis Le Meur, en congé de démobilisation le 2 Avril 1919, est maintenu au service armé en 1921 et 1923. Placé dans la Réserve, sans affectation, en Février 1930, il bénéficie d'une pension d'invalidité par arrêté de 1934, pour un problème de gonarthrose bilatérale – gros craquements des deux genoux sans déformation. Il s'est marié le 6 Avril 1920 à Fouesnant avec Anne marie Millour. Il demeure 58 rue Pic de la Mirandole à Ergué-Armel, et décède le 28 Décembre 1954.

Edouard Quilfen, en congé illimité de démobilisation le 9 Août 1919, se retire route de Bénodet à Fouesnant. Maintenu au service armé en 1930, malgré des cicatrices souples de la main gauche sans gêne appréciable, il est placé dans la position sans affectation depuis le 27 Février 1928 (4 enfants). Il se marie à Fouesnant, le 26 Novembre 1919, avec Marie Louise Le Lay, et décèdera le 3 Septembre 1962.

Yves Clorennec, est en congé illimité de démobilisation au 30 Août 1919, et se retire à Noguellou (Pleuven). Il est titulaire de la Croix de guerre. En 1924, il demeure à Quimper, 5 rue Haute à Locmaria. En 1931, il sera pensionné à 20% pour les séquelles de blessures au thorax. Il se marie à Quimper, cette même année, le 27 Avril, avec Philomène Chiquet et décède à Quimper le 25 Décembre 1965.

Jean Marie Rivière, en congé de démobilisation le 13 Août 1919, se retire à Kergrimen (Pleuven). Il est maintenu service armé par les commissions de réforme de 1929 et 1930, malgré une cicatrice souple de la région pectorale droite sans gêne fonctionnelle appréciable- pas de troubles pulmonaires. Il décède à Fouesnant le 8 Février 1962.

Alphonse Faro, envoyé en congé illimité de démobilisation le 8 Août 1919, se retire à Toulambic (Pleuven). Maréchal des logis, il a été cassé de son grade et remis 2ème classe, le 24 Juin 1919 après une infraction à la police des chemins de fer et outrages à agents.

Jean Marie Quéméré, envoyé en congé illimité de démobilisation le 30 Juillet 1919, est affecté en 1921 au 1er dépôt des équipages de la Flotte. En 1938, il demeure au Petit Quévilly, Rouen (Société « Le Transformateur »). Il s'était marié à Yvetôt (Seine Inférieure) le 9 Mai 1914 avec Anna Marie Dehais, et décèdera à Rouen le 3 Mars 1978.
Durant cette guerre, le 118ème RI Quimper aura perdu 3113 hommes, et le 62ème RI Lorient 2457 soldats pour un effectif qui le 7 Août 1914 était de 60 officiers et 3338 sous-officiers, caporaux et soldats.

D – Pleuven et la Grande Guerre

1- Les Affaires municipales

Un certain nombre de conseillers sont mobilisés. Il s'agit de Charles Rivière, Pierre Le Noach, Jean Thomas, et Joseph Garin. Aussi curieux que cela paraisse, il n'est fait état à aucun moment dans les Conseils Municipaux de ce qui se passait sur le front. Les Conseillers s'occupent des affaires sociales et courantes, font souvent état de la pauvreté financière de la Commune auprès des services préfectoraux. On semble très loin des horreurs de la Guerre.

En Novembre 1915, par exemple, *« le conseil municipal de Pleuven, considérant que le service de ravitaillement fait jusqu'à ce jour par les conseillers municipaux cause à ces derniers une grande perte de temps, décide à l'unanimité de voter un crédit de 30 F pour indemniser une personne désignée spécialement pour ce service. »* ou encore cette lettre du Maire au Préfet le 11 Février 1917 : « …*Cette lettre datée du 7 Février fait connaître que la Commune de Pleuven rangée dans la catégorie des communes nécessiteuses du Département était susceptible de participer à la répartition des disponibilités du fonds commun des amendes de police correctionnelle. Considérant que plusieurs réparations sont nécessaires aux bâtiments scolaires, notamment le remplacement d'une tabatière du grenier enlevée par la tempête et les réparations aux fenêtres des classes, le remplacement de quatre carreaux et une réparation à la porte de la cour de l'école, le total de ces réparations s'élevant à 65 Frs environ, le Conseil propose, le cas échéant, d'attribuer aux réparations déjà énoncées la somme qui pourrait revenir à la Commune de Pleuven, dans la répartition des sommes provenant des amendes de police correctionnelle.* » Ou encore en Février 1919, en réponse à un arrêté préfectoral sur le projet de réorganisation de la Police : « *Considérant que la Commune de Pleuven a moins de 1000 habitants, qu'il n'y a pas de garde-champêtre, déclare se désintéresser complètement au sujet de cette réorganisation, qui ne pourrait qu'occasionner de nouvelles dépenses à la Commune, déjà si lourdes.* »

Les quelques phrases faisant état du conflit, ne le font que de façon indirecte, ainsi à l'occasion du départ de la Secrétaire de mairie en Août 1918 : « *Monsieur le Président expose au Conseil que Madame Le Doeuff, secrétaire de mairie depuis le début des hostilités, en remplacement de son mari mobilisé, ne pouvant continuer ses fonctions par suite de son état de santé et de l'augmentation toujours croissant du travail, s'est vue dans la nécessité de donner sa démission.* » Le 30 Juillet 1919, *« le Conseil Municipal vote la somme de 50 Frs à prélever sur l'article 94 du BP 1919 (dépenses imprévues) pour organisation de la fête de la victoire et de la reconnaissance nationale.* »

2- Un atelier public de distillation !

A cette époque, le sujet qui retient l'attention des Conseillers semble être la création d'un atelier public de distillation ! Le sujet revient régulièrement au centre des débats entre 1916 et 1923.

La première délibération date de Novembre 1916 (rappelons que le 118ème RI se battait alors à Verdun pour la conquête du Fort de Vaux !) : « *Vu l'article 12 de la loi du 22 Avril 1905, vu l'article 4 de la loi du 30 Juin 1916, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la création d'un atelier public de distillation dans la Commune de Pleuven. Cet atelier serait situé à 150 mètres du Bourg, sur la route de Pleuven à St Evarzec, à l'endroit désigné « lavoir du Styvel » (endroit marqué d'une croix sur le croquis). Les jours et heures de travail proposé seraient pour les mois de Janvier Février Mars de 7h du matin à 6h du soir tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, et pour les mois de Novembre et Décembre de 7h du matin à 6h du soir tous les jours sauf le Dimanche. La période de fermeture s'étendra du 1er Avril au 30 Septembre.* »

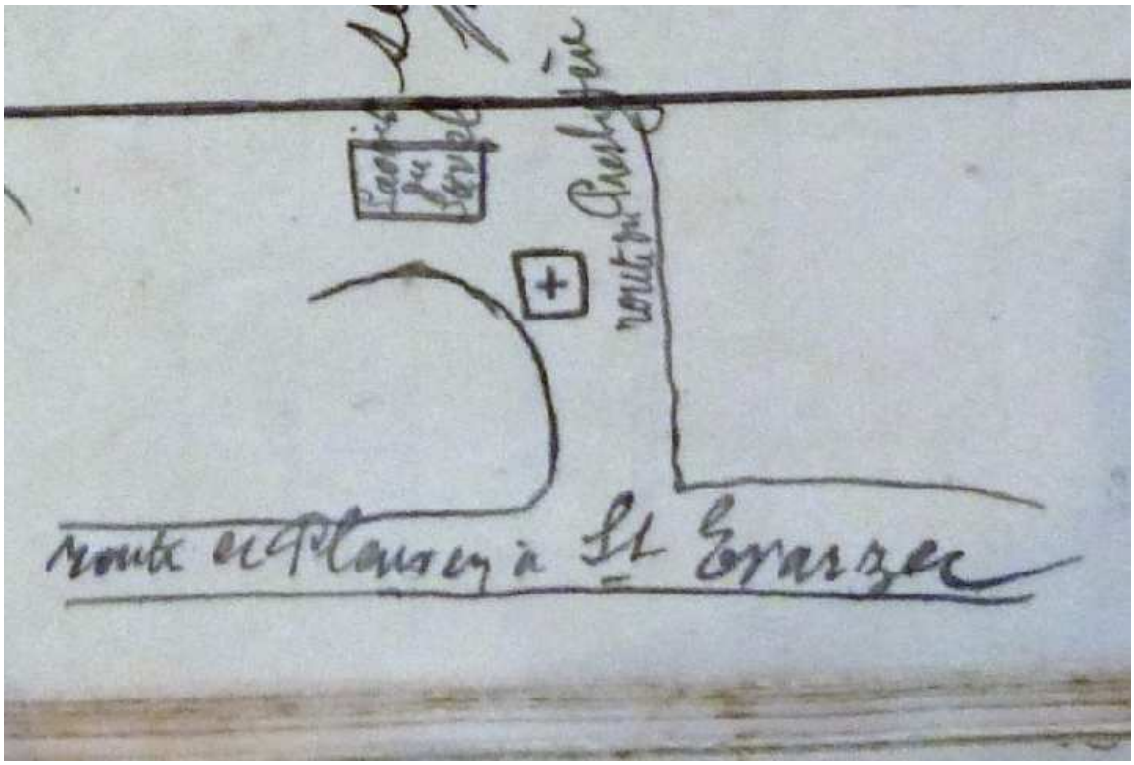

Plan d'implantation proposé pour l'atelier de distillation

En Février 1917, à la demande de l'administration des contributions indirectes, des modifications sont apportées par le Conseil sur les périodes de distillation. Les jours et heures de travail proposés sont revus à la baisse et deviennent 15 jours du 1er au 15 Avril, et 15 autres jours du 15 au 30 Novembre, de 7h du matin à 6h du soir. Il est précisé que le Conseil ne demande pas d'autres périodes de distillation pour cette année.

Dans une séance extraordinaire du 13 Juin 1918, sous la présidence de Yves Séhédic, conseiller municipal délégué, en l'absence du Maire et de l'Adjoint, sont réunis Yves Louédec, secrétaire, Louis Chalony, Pierre Le Noach, Tristan Jan, Jean Marie Rivière, Yves Cotten, JL Le Torch ; sont absents, car mobilisés, Joseph Garin, Charles Rivière, et Jean Thomas. Ils proposent, à nouveau, la création d'un atelier public de distillation. La demande est formulée encore en Mars 1919, au même endroit (lavoir du Styvel).

En Novembre 1921, la demande est même explicitée : « *Considérant que la Commune de Pleuven est un centre de production cidricole très important, que la récolte de pommes à cidre a été particulièrement abondante cette année, qu'une assez forte partie de cette récolte a été abattue par la tempête avant la maturité des pommes, que le cidre fabriqué avec ces pommes de tombage est de mauvaise qualité et impropre à la consommation, qu'il est de l'intérêt des récoltants de distiller ce cidre sous peine de n'en tirer aucun profit, que la Commune est le point central du Canton de Fouesnant, qu'il n'y existe aucun centre de distillation, qu'elle dispose d'un endroit incomparable à cet effet au lieu dit « La Fontaine du Styvel », à 200 m du Bourg chef lieu, comprenant fontaine, lavoir, suffisants pour donner asile à 20 appareils de distillation, et ayant accès immédiat à la voie publique, que les distillateurs sont assurés d'avance de trouver logement et ravitaillement dans le Bourg, et la Régie, un comptable parmi les Agglomérés pour enregistrer les déclarations et percevoir les droits, que les centres de distillation voisins sont établis à Bénodet et au Drennec en Clohars Fouesnant, points situés respectivement à 7 et à 4 Kms du Bourg de chef lieu de la Commune de Pleuven, qu'il résulte de cet éloignement, un dérangement et une perte de temps très appréciable pour les récoltants de la Commune. Pour ces motifs, le Conseil Municipal demande qu'il soit créé à Pleuven, un atelier de distillation de cidre pour chaque campagne cidricole et prie instamment le service compétent de prendre la présente demande en considération et de lui donner une suite favorable.* »

En Janvier 1923, le Conseil réitère, une fois de plus, sa demande, reprenant les mêmes arguments que deux ans auparavant, en particulier que la récolte a été particulièrement abondante, qu'il est de l'intérêt des récoltants de distiller les lies provenant du soutirage et le cidre de qualité médiocre sous peine de n'en tirer aucun profit. Il met toujours en avant le coté central de Pleuven dans le Canton de Fouesnant, et la disposition d'un endroit incomparable avec « La Fontaine du Styvel ».

Ce lieu a d'ailleurs été utilisé en 1922 et peut, disent les Conseillers, accueillir 15 appareils de distillation au moins. Par rapport à 1921, il faut croire que le Conseil est devenu prudent, passant d'une capacité de 20 appareils à 15 au moins !!

A la lecture des délibérations municipales, la guerre, tout comme ses conséquences semblent très éloignées des préoccupations du Conseil Municipal. C'est ainsi que lorsqu'il s'agit de parrainer, après guerre, une commune sinistrée du nord de la France, la Commune de Pleuven, contrairement à d'autres Communes du Canton, ne donne pas suite. Bénodet, Clohars Fouesnant, St Evarzec soutiendront par exemple la commune de Leval (1100 habitants) en versant au total 500 Frs, dont 150 pour Clohars, 300 pour St Evarzec et seulement 50 pour Bénodet.. La Commune de Fouesnant, versera, elle, 500 Frs à une autre Commune du Nord et La Forêt Fouesnant 1000 Frs. A Pleuven, en Août 1922, *« considérant la situation financière de la Commune et vu la population restreinte de la Commune (882 h), le Conseil décide qu'il est impossible d'adopter une commune quelconque de la région dévastée.* » Bel exemple de solidarité et de générosité !

Pourtant 176 Communes du Finistère vont donner de 10 à 7 500 Frs, la Commune de Rosporden s'engageant même à donner 1 500 Frs par an pendant 20 ans !

De la même façon, lorsque le Préfet sollicite en 1921, les Communes pour verser une subvention au Comité Départemental des Mutilés, Réformés et Veuves de guerre, la réponse de Pleuven est la suivante : « *…le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que vu la situation si précaire des ressources de la Commune, une subvention, quelque minime qu'elle soit, ne peut être votée au profit de l'œuvre précitée.* »

Dès lors, il ne faut sans doute pas s'étonner que l'érection d'un monument aux morts soit aussi source de difficultés à Pleuven, même si en Novembre 1923, une subvention de 10 Frs fût votée pour l'érection au plan national d'un monument «A la victoire et aux soldats de Verdun ».

3- Le Monument aux morts

Sur le monument aux morts de Pleuven, on retrouve les noms de Corentin Bertholom, Pierre Marie Clorennec, René Quéméré, et François Thomas.
Louis marie Guillou a été déclaré dans le département de la Seine (domicile indéterminé).
Pierre Bodivit et Mathurin Nodé sont inscrits sur le monument aux morts de Fouesnant.

Rappelons tout d'abord que la guerre de 1914 a fait dans le canton de Fouesnant 543 morts, suivant les éléments statistiques recueillis par la Préfecture auprès des communes au début des années Trente. D'autres chiffres font état de 554 morts (Foen Izella no 26 p 42 – article Pierre Hervé). Ainsi à Pleuven, il y a 44 noms sur le monument et 42 sur les déclarations à la Préfecture en 1920. Le chiffre des morts de la guerre 14 a toujours fait débat en Bretagne, puisqu'il a été avancé le chiffre de 300 000 morts (discours du Général Barthélémy au congrès de l'Association des officiers de réserve, en 1934) ou encore 240 000 morts (journal Breiz Atao), alors même que les statistiques préfectorales s'arrêtent à 135 082 morts pour les 5 Départements Bretons.

Difficile de s'y retrouver, et bien compréhensible, si l'on se rappelle qu'en 1914, certains furent déclarés « insoumis », alors qu'ils étaient décédés depuis plus de 20 ans !

(Statistiques préfectorales établies sur les déclarations des Communes)

Fouesnant	171 (déclaration 1920) sur une population totale de 3411 habitants en 1911
Bénodet	80 (déclaration 1923) sur une population totale de 1362 habitants en 1914
Clohars Ft	26
La Forêt Ft	103 (déclaration 1921)
Gouesnach	39 (déclaration 1921)
St Evarzec	82 (déclaration 1933)
Pleuven	42 (déclaration 1920)

Pour le Département du Finistère, la Préfecture en 1933, indique 30 166 morts pour une population de 809 771 habitants soit 3,72%. Ce pourcentage est de 4,13% pour les 5 départements bretons.

Dès 1920, les Communes sont sollicitées par le Préfet, pour connaître le nombre de morts de leur Commune, les crédits inscrits pour l'érection d'un monument, le montant estimé de l'investissement et les moyens de financement projetés, sachant que des subventions, sur des critères à déterminer seraient allouées aux Communes par le Préfet.

C'est ainsi que la Commune de Fouesnant le 26 Août 1920 fait savoir qu'elle a inscrit au budget communal 3000 Frs en vue de l'érection d'un monument aux morts pour la Patrie. Dans ses observations, le Maire Kéroulin, indique : *« une liste de souscription a circulé dans toute l'étendue de la commune, par les soins de l'Association Fouesnantaise des démobilisés, des veuves et orphelins, des ascendants des morts et disparus de la guerre, régulièrement constituée avec statuts déposés en votre préfecture, suivant récépissé du 12 Janvier 1920 ; que cette liste ayant été présentée au domicile de chacun des souscripteurs et les émargements faits au crayon, se trouve aujourd'hui dans un état informe et ne peut être déposée à la préfecture selon votre note du 22 Août. Cependant pour permettre à Monsieur le*

Préfet d'établir son rapport en toute connaissance de cause, j'ai l'honneur de porter à sa connaissance que le total de cette souscription ajouté au produit de la Fête des Pommiers du 8 Août dernier, fonds spécialement affectés par le Bureau directeur de l'Association à l'érection sur la place publique de Fouesnant d'un monument aux soldats de la commune morts pour la Patrie, s'élève aujourd'hui à 12 000 Frs. Que ces fonds conformément au dernier paragraphe de votre circulaire du 22 Août courant (loi du 5 Avril 1884 art 134) ont été déposés jusqu'à concurrence de 10 000 Frs entre les mains de M. Lacquerie, percepteur receveur municipal. Quant aux 2 000 Frs de surplus, ceux-ci sont à la caisse du trésorier de l'Association (M. Mercier pharmacien à Fouesnant). »

De même, le Maire de La Forêt Fouesnant écrit au Préfet le 19 Janvier 1920, *« en réponse à votre circulaire en date du 2 Janvier 1920, relative à l'érection d'un monument aux Héros morts pour la Patrie, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal réuni extraordinairement le 12 Janvier a décidé à l'unanimité de glorifier la mémoire des 103 soldats de La Forêt Fouesnant morts pour la Patrie pendant la guerre de 1914-1918 par l'érection d'un monument digne de leur bravoure. Des quêteurs ont immédiatement parcouru la commune pour recueillir des souscriptions et je puis donc aujourd'hui répondre aux quatre questions posées dans votre circulaire précitée.*

1. *total de la dépense nécessaire à l'érection d'un monument : 12 000*
2. *total des sommes recueillies dans la commune : 3 000*
3. *montant du crédit inscrit au budget communal en vue du même objet : 3 000*
4. *nature des ressources envisagées par le Conseil Municipal en vue de faire face à la dépense inscrite au budget : Emprunt*

Il serait à désirer que l'Etat puisse subventionner la Commune de La Forêt Fouesnant d'une somme de 6 000 pour lui permettre de donner suite au projet de dépense de 12 000, chiffre minimum envisagé. »

A Pleuven, à priori, la Municipalité est moins avancée, puisque le 26 Août 1920, la réponse de l'Adjoint au maire est on ne peut plus lapidaire.

« Exécution de la circulaire préfectorale du 22 Août 1920 – Monuments aux morts pour la Patrie –
Nombre de combattants nés ou résidant dans la Commune qui sont morts pour la Patrie : 42.
Montant du crédit inscrit au budget communal en vue de l'érection d'un monument aux morts : Néant. »

Le 21 Octobre 1923, soit deux ans plus tard, ce qui n'est pas rien et montre la difficulté rencontrée par la Commune pour ériger ce monument, un plan d'implantation et un devis du monument sont proposés au Conseil par Rivière, le Maire. Une souscription faite dans la Commune a rapporté 1103,50 Frs, et le Maire remercie ceux qui ont contribué par leurs dons à « *cette œuvre patriotique* ». Cette somme a été versée entre les mains du Receveur Municipal, et inscrite à l'article 6 du Budget Additionnel de 1923. Un crédit de 5000 Frs a par ailleurs été inscrit à l'article 9 et un autre crédit supplémentaire a été prévu.
Les Conseillers acceptent les propositions et valident le plan présenté par M. Vaillant, sculpteur à Quimper, ainsi que l'implantation du monument sur la Place publique.

Un courrier du Maire, signé de l'Adjoint au Maire, a été adressé au Préfet en date du 13 Septembre, explicitant le projet de la Municipalité. L'implantation du Monument, implique en effet un déplacement d'une partie du cimetière, et la création d'une Place publique.

« La Commune de Pleuven doit ériger prochainement un monument à ses enfants morts pour la Patrie. Le Bourg, n'ayant pas de place publique, la question se pose au sujet de l'endroit où pourra être édifié le monument.

Situé sur la route de Quimper à Fouesnant et Beg-meil, le Bourg fait l'objet d'une circulation intense, malgré les détours prononcés qui s'y trouvent. Dans cette situation, le Conseil Municipal, dans une réunion privée, a été d'avis que la désaffection de la partie du cimetière comprise entre l'Eglise et la route, qui constituerait ainsi une place publique, aurait le double effet de procurer un bel emplacement pour le monument des morts, et un élargissement de la route dans la traversée du Bourg.

Là, une autre question se pose, le cimetière ainsi diminué, deviendrait insuffisant, et les ressources de la Commune ne lui permettent pas d'acquérir dans les environs du Bourg un terrain à cet usage, qui avec les clôtures coûterait fort cher. Mais le propriétaire des parcelles 265 et 266 du Plan d'une contenance de 12 ares 42 ca, attenantes au cimetière actuel, au Nord, a fait des offres verbales au Conseil pour céder à la Commune ces deux parcelles, moyennant une somme très raisonnable, à la condition qu'elles servent pour agrandir le cimetière, qui par suite serait suffisant puisque sa surface serait doublée.
Dans cette situation, et avant tous pourparlers, je viens, monsieur le Préfet, vous demander, si en principe, rien ne s'opposerait ni à la désaffection d'une partie du cimetière au Sud, ni à l'acquisition d'un terrain pour l'agrandir au Nord, et afin que vous puissiez vous prononcer en connaissance de cause, je vous joins un plan du Bourg, mentionnant les innovations projetées, que mes administrés désirent unanimement. »

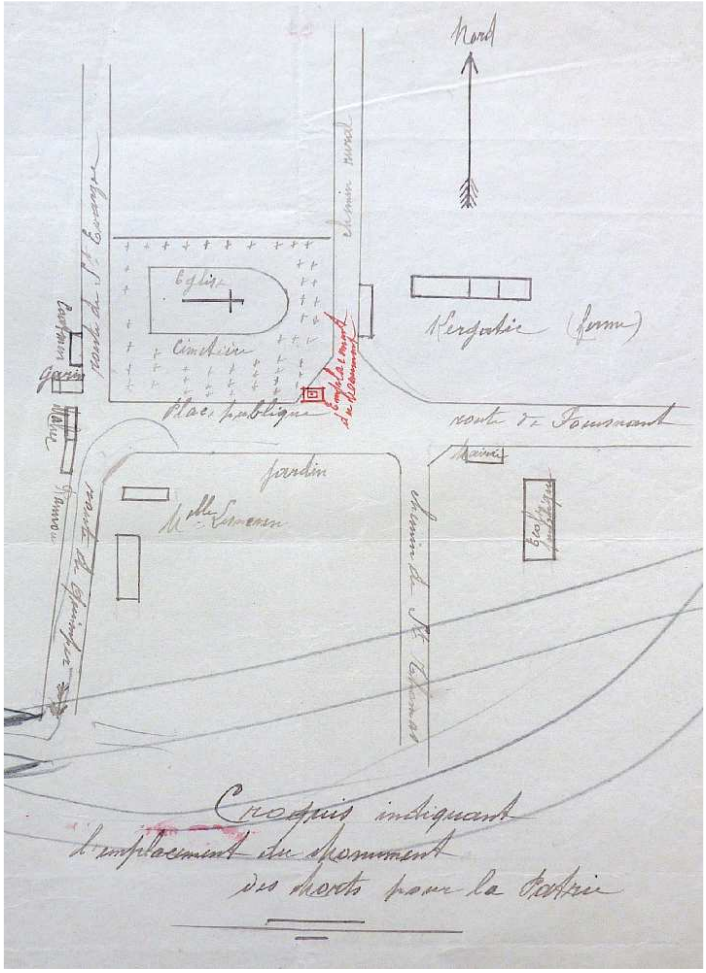

Plan du premier projet de la Commune de Pleuven, avec suppression du cimetière au Sud, création d'une place publique, et implantation du monument à l'angle (coté Est).

Le 9 Juillet 1924, un nouveau courrier est adressé au Préfet, toujours sous la signature de L'adjoint au Maire, pour proposer un changement d'implantation du monument, qui se trouverait, je suppose, là où il est situé aujourd'hui : « …*Le Comité a décidé que le monument des morts pour la Patrie, sera érigé dans le cimetière au point B et non à l'emplacement A, comme il avait été primitivement question, de telle sorte qu'après la désaffection du cimetière, le dit monument serait séparé par un mur de faible hauteur de la place publique…* »

Le 10 Septembre, la Commission chargée d'examiner d'un point de vue artistique, les projets de monuments, se réunit à la Préfecture, pour étudier les projets des Communes de Locronan, Plourin les Morlaix, Cleden cap sizun, et Pleuven. Elle est composée de Messieurs le Chanoine Abgrall, Waquet, Président de la Société archéologique, Valy, architecte départemental, Le Guyader, bibliothécaire de la Ville de Quimper, Chaussepied, architecte des monuments historiques, et Villard, 39 rue de Douarnenez.

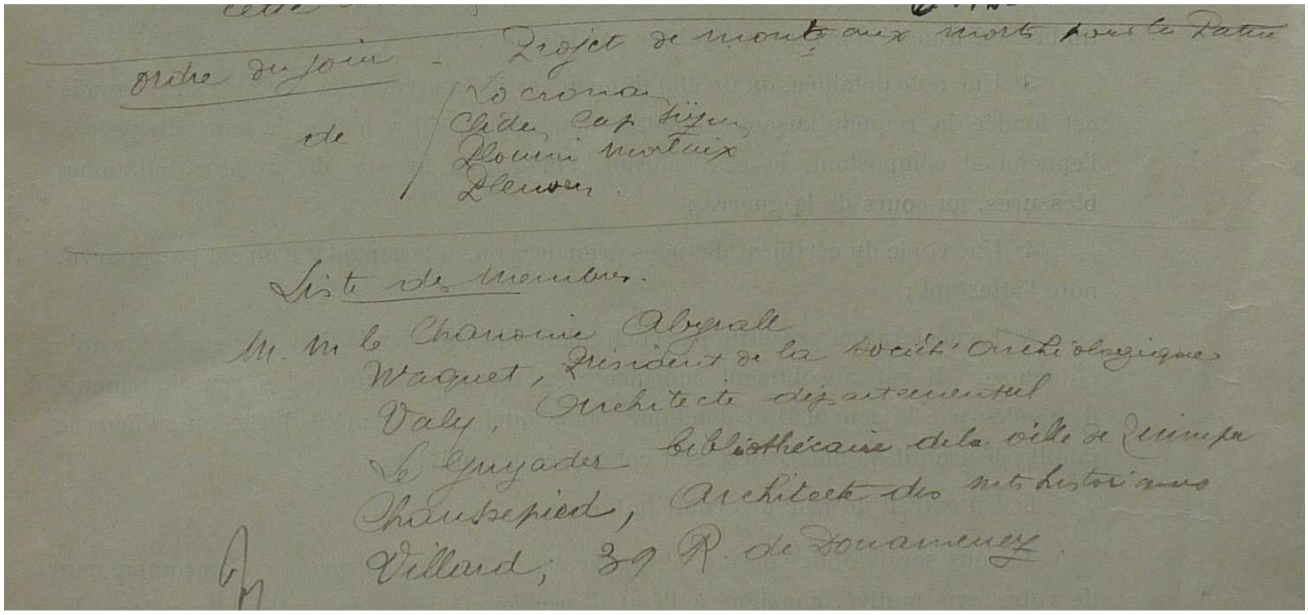
Ordre du jour - Projet de monts aux morts pour la Patrie
de Locronan
Cleden cap sizun
Plourin morlaix
Pleuven
Liste des membres.
M. M. le Chanoine Abgrall
Waquet, Président de la Société Archéologique
Valy, Architecte départemental
Le Guyader bibliothécaire de la ville de Quimper
Chaussepied, Architecte des mts historiques
Villard, 39 R. de Douarnenez

Copie du projet de convocation de la réunion du 10 Septembre

La Commission qui statue sur les monuments projetés a déjà donné un avis favorable à Gouesnach le 23 Février 1921, à Fouesnant le 8 Mai 1922, à Clohars le 29 Mars 1923 et à Bénodet le 18 Juin 1923. Pour La Forêt Fouesnant, après un avis défavorable le 8 Juin 1921, au motif que *« le groupe sculpté dans le monument manque de caractère artistique, et qu'il semble à la Commission que la pierre bien polie produirait un plus bel effet* », l'avis devient favorable dès le 25 Juin *« sous réserve que le buste du poilu soit remplacé par une palme. »*

Pour le projet de Pleuven, les avis semblent plus tranchés, et il n'apparaît pas beaucoup de points favorables. Tant du point de vue de l'emplacement du monument que de la sculpture elle-même, rien n'est satisfaisant aux yeux de ce comité.

Avis formulé par la Commission sur le projet de Pleuven

COMMISSION DES MONUMENTS AUX MORTS

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 10 Septembre 1924

.....

PLEUVEN.- Considérant que le projet de monument à édifier par la Municipalité de Pleuven à la mémoire des enfants de cette commune morts pour la France ne présente pas un caractère suffisamment artistique;

Que, pour cette raison, il n'est pas possible d'autoriser l'érection de ce monument à l'endroit proposé, attendu que celui-ci se trouve aux abords immédiats de la route si fréquentée de Quimper à Fouesnant et à Beg-Meil;

En conséquence, la Commission émet l'avis que le monument envisagé soit placé dans la partie sud du cimetière, c'est-à-dire de l'autre côté de l'église,

Estime toutefois que si la Municipalité de Pleuven tenait absolument à l'élever sur l'emplacement indiqué par elle, il serait de toute nécessité qu'elle fasse choix d'un autre monument, dont l'étude pourrait être confiée à un architecte éprouvé.

.....

Le procès-verbal dûment signé.

Pour extrait conforme :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
de Quimper

OBJET :
Erection du Monument des Morts pour la France

N° du Registre
45

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 2

M. Le Bris
v/ avis ?
9/12/24

Le maire certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

P. Le Maire,
l'adjoint
[signature]

Vu et approuvé
Quimper, le 13 Décembre 1924
Le Préfet
Le Conseiller de Préfecture
[signature]

N° 55 — Quimper. — Imp. Bresson.

MAIRIE de Pleuven

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mois de Novembre 1924

L'an mil neuf cent vingt quatre le sept Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de Pleuven convoqué le deux Décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Garin, adjoint maire

CONSEILLERS EN EXERCICE :

Etaient présents : MM. Garin, Cotten, Chalony, Médélec (René) Cosquéric, Viol et Médélec (Daniel).

Absents : MM. Rivière et Le Noac'h

M Cosquéric a été élu Secrétaire

Le conseil municipal, considérant qu'il est impossible de placer le monument des Morts pour la France derrière l'église ; que la population en est indignée et ne comprend pas que le monument choisi par la municipalité suivant le plan présenté par M. Vaillant sculpteur à Quimper, ne soit pas adopté par la Commission départementale.

Considérant que ce monument, simple et peu couteux, est au goût des habitants de Pleuven dont les sentiments doivent être respectés.

Maintient sa première décision contenue dans la délibération du Conseil municipal en date du 21 Octobre 1923.

Emet le vœu que ce monument soit érigé sur l'emplacement primitivement fixé par le Conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme
En Mairie de Pleuven, le huit Décembre mil neuf cent vingt quatre.

P. le Maire
l'adjoint
[signature]

Réuni le 7 Décembre 1924, sous la Présidence de M. Joseph Garin adjoint au maire, le Conseil Municipal de Pleuven maintient sa position (cf document page précédente).

« Considérant qu'il est impossible de placer le monument des morts pour la France, derrière l'Eglise, que la population en est indignée, et ne comprend pas que le monument choisi par la municipalité suivant le plan présenté par M. Vaillant, sculpteur à Quimper, ne soit pas adopté par la Commission départementale. Considérant que ce monument simple et peu coûteux est au goût des habitants de Pleuven, dont les sentiments doivent être respectés, Maintient sa première décision contenue dans la délibération du Conseil Municipal, en date du 21 Octobre 1923. Emet le vœu que ce monument soit érigé sur l'emplacement primitivement fixé par le Conseil Municipal… »

A la lecture des remarques de la Commission, il apparaît que ce qui pose problème, c'est le monument tel que projeté au bord de la route départementale, puisque la Commission propose de l'installer derrière l'Eglise. Le Conseil Municipal, lui, ne change pas d'avis, soutenu par la population, si l'on en croit la délibération de Décembre 1924. Ceci a dû faire un peu de bruit à la Préfecture, puisque une note du Cabinet au Préfet, lui propose d'aller à l'encontre de l'avis de la Commission, en rejetant les arguments de celle-ci, de manière d'ailleurs souvent fallacieuse. Qu'on en juge…

« Si l'opinion formulée par les Membres de la Commission de Monuments aux Morts, en ce qui concerne celui que se propose d'ériger la Municipalité de Pleuven, paraît judicieuse, il n'en est pas moins vrai que le désir manifesté par les intéressés de ne pas reléguer leur monument derrière l'église, est des plus respectables.

Le dessin présenté par M. Vaillant, n'est, de l'avis de tous, qu'une image très imparfaite de ce que doit être le monument, qui, s'il n'est pas artistique, a au moins le mérite de ne pas être prétentieux. Il est d'ailleurs semblable à ceux érigés dans les environs de Quimper, acceptés par la Commission.

Au surplus, on ne descend pour ainsi dire pas à Pleuven, et je demeure persuadé que les nombreux étrangers traversant le Bourg à une vitesse souvent exagérée, ne se rendront pas compte du manque de caractère esthétique reproché à l'œuvre de M. Vaillant. »

Le 13 Décembre 1926, enfin, paraît l'arrêté préfectoral, autorisant l'érection du monument.

« Vu l'ordonnance du 10 Juillet 1916, Vu le décret du 15 Juillet 1922, Est approuvée la délibération, en date du 21 Octobre 1923, par laquelle le Conseil Municipal de Pleuven, a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la Commune morts pour la France. Monsieur le Maire de Pleuven est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

La Commune de Pleuven, sera ainsi, l'une des dernières de l'arrondissement de Quimper, à ériger son monument, avec les Communes du Juch et de Plomelin.
Dans les séances du Conseil Municipal ultérieures à 1926, je n'ai trouvé aucune trace des travaux de l'érection du Monument, ni, à fortiori, trace de son inauguration. Il a fallu sans doute attendre la désaffection du cimetière coté Sud, et la translation des tombes, pour installer le Monument, et ceci a pris du temps.

Quant au sculpteur quimpérois M.Vaillant, je ne sais pas s'il a exécuté d'autres monuments, ni la raison particulière pour laquelle, il a été retenu à Pleuven.

Réponses des communes de Pleuven et La Forêt Fouesnant à la Préfecture sur le nombre de morts

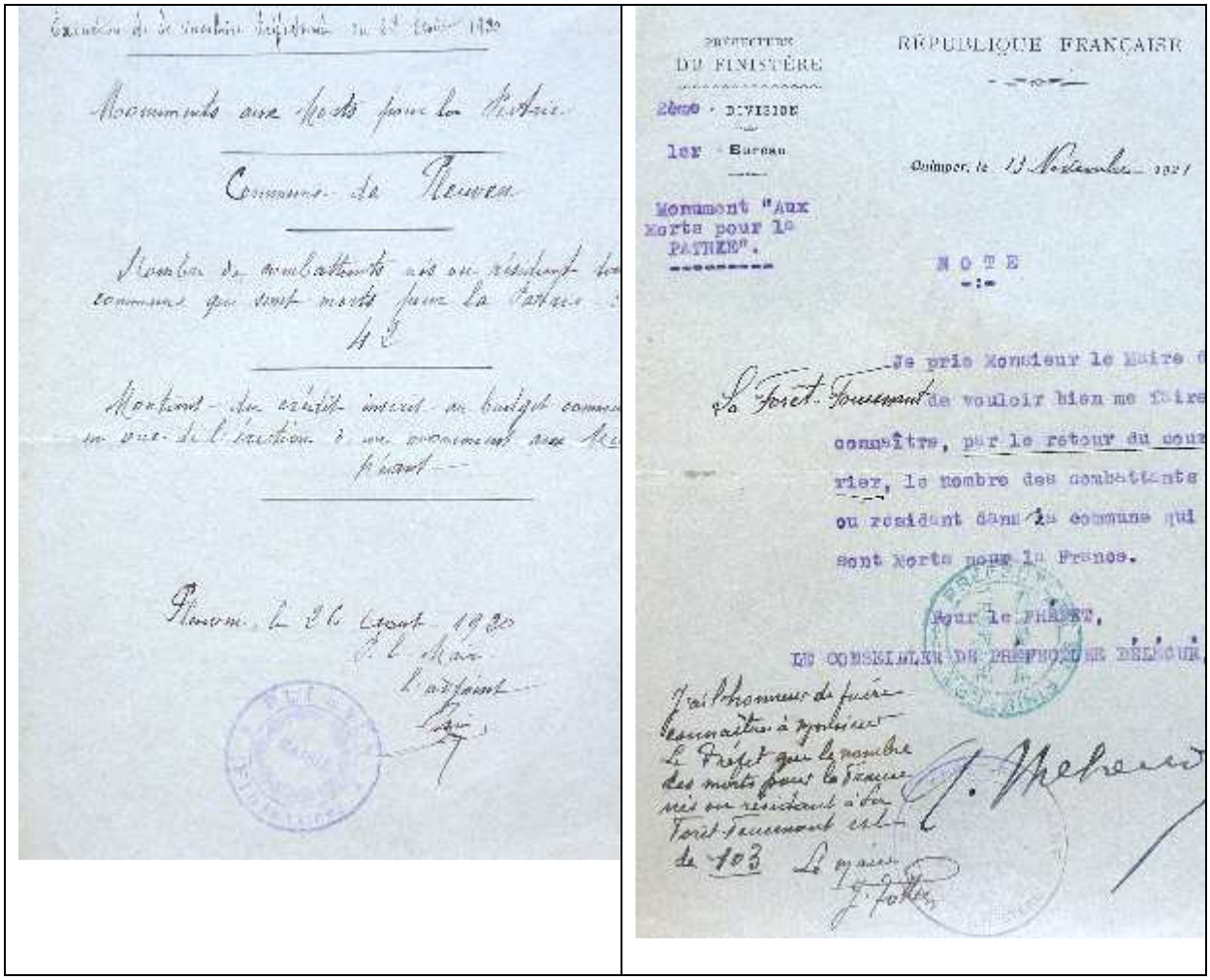

Exécution de la circulaire Préfectorale du 1er Octobre 1920

Monuments aux Morts pour la Patrie

Commune de Pleuven

Nombre de combattants nés ou résidant dans la commune qui sont morts pour la Patrie : 42

Montant du crédit inscrit au budget commun en vue de l'érection d'un monument aux Morts pour la Patrie

Pleuven, le 26 Août 1920

Le Maire

L'adjoint

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

2ème DIVISION

1er Bureau

Monument "Aux Morts pour la PATRIE".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quimper, le 13 Novembre 1921

NOTE

Je prie Monsieur le Maire de La Forêt-Fouesnant de vouloir bien me faire connaître, par le retour du courrier, le nombre des combattants ou résidant dans la commune qui sont Morts pour la France.

Pour le PRÉFET,

LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE DÉLÉGUÉ,

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Préfet que le nombre des morts pour la France nés ou résidant à La Forêt-Fouesnant est de 103

Le maire

Récapitulatif des morts par Commune suite aux déclarations des Mairies

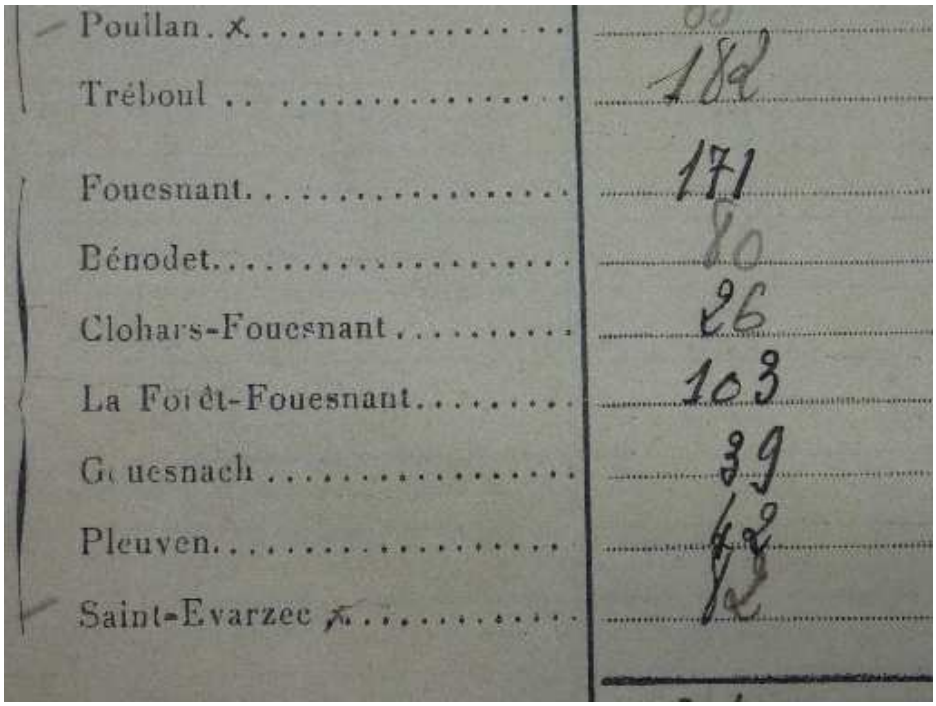

Poullan	[illegible]
Tréboul	182
Fouesnant	171
Bénodet	80
Clohars-Fouesnant	26
La Forêt-Fouesnant	103
Gouesnach	39
Pleuven	42
Saint-Evarzec	82

Réponses de Gouesnach et Saint-Evarzec

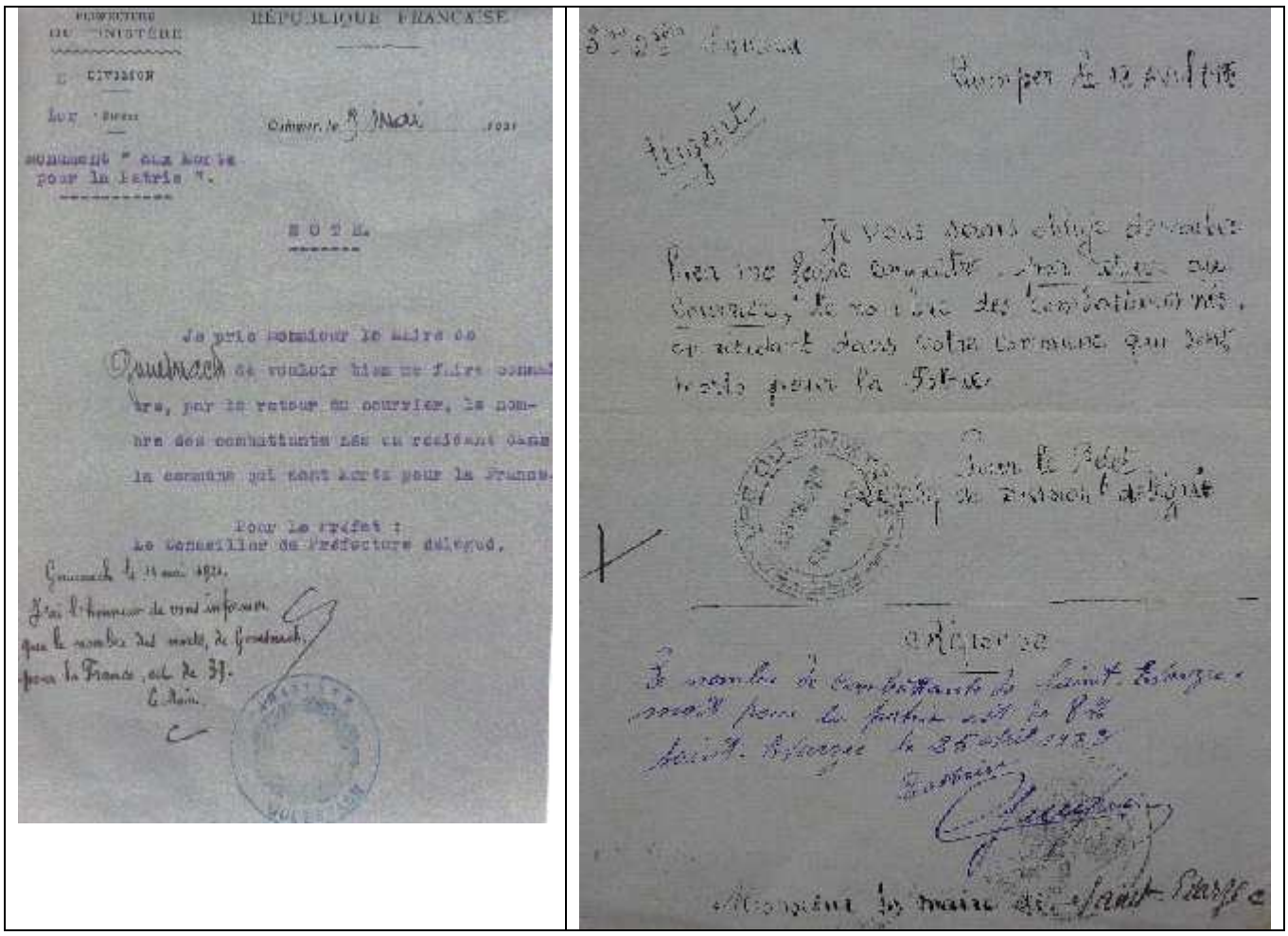

PRÉFECTURE DU MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIVISION

Lor

Quimper, le 8 Mai 1921

monument " aux Morts pour la Patrie ".

NOTE.

Je prie Monsieur le Maire de Gouesnach de vouloir bien me faire connaître, par le retour du courrier, le nombre des combattants nés ou résidant dans la commune qui sont morts pour la France.

Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué,

Gouesnach le 11 mai 1921.

J'ai l'honneur de vous informer que le nombre des morts, de Gouesnach, pour la France, est de 37.

Le Maire.

Quimper le 12 avril 1921

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître, par retour du courrier, le nombre des combattants nés ou résidant dans votre commune qui sont morts pour la Patrie.

Pour le Préfet
Le Conseiller de Division délégué

Réponse

Le nombre de combattants de Saint-Evarzec mort pour la patrie est de 8 ?

Saint-Evarzec le 25 avril 1921

Monsieur le maire de Saint-Evarzec

Etat récapitulatif des morts pour la France établi par la Préfecture pour les 5 départements

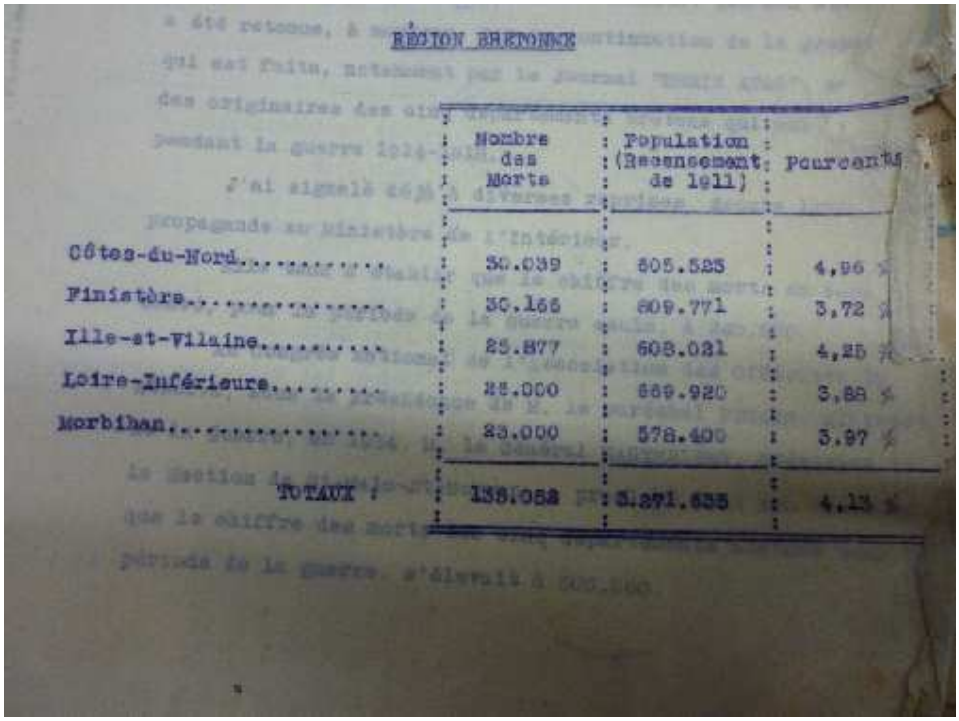

RÉGION BRETONNE

	Nombre des Morts	Population (Recensement de 1911)	Pourcents
Côtes-du-Nord.....	30.039	605.525	4,96 %
Finistère.....	30.166	809.771	3,72 %
Ille-et-Vilaine.....	25.877	608.021	4,25 %
Loire-Inférieure.....	26.000	669.920	3,88 %
Morbihan.....	23.000	578.400	3,97 %
TOTAUX :	135.052	3.271.635	4,13 %

Invitation à l'inauguration du monument à Clohars-Fouesnant le 9 Juin 1924

COMMUNE
de
CLOHARS-FOUESNANT

BANQUET

DU LUNDI 9 JUIN 1924

INVITATION

Mr le Préfet du Finistère à Quimper

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ARCHIVES FINISTÈRE

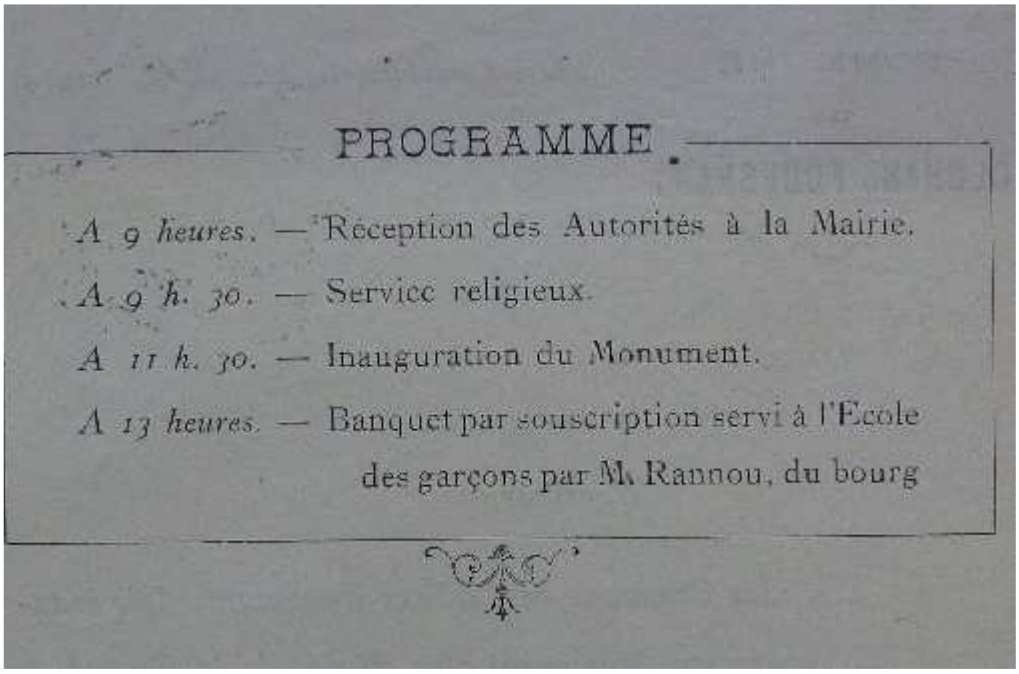
PROGRAMME

A 9 heures. — Réception des Autorités à la Mairie.

A 9 h. 30. — Service religieux.

A 11 h. 30. — Inauguration du Monument.

A 13 heures. — Banquet par souscription servi à l'Ecole des garçons par M. Rannou, du bourg

Tous ces documents sont issus des dossiers des Archives départementales.

Autres sources : mairie de Pleuven, sites internet sur la guerre de 14, en particulier les journaux de marche des régiments.

René BLEUZEN

BÉNODET, FIN DU 19ème SIECLE.
UNE AFFAIRE BANALE
LE PRÉFET TIRE LE MAIRE D'UN MAUVAIS PAS.

Pour connaître l'histoire (et les petites histoires) de la commune que l'on a choisie pour y vivre, deux sources principales s'offrent au chercheur. La mémoire des anciens, mais on peut se méfier de sa fidélité… Ou les archives des familles, celles du département, et celles de la commune elle-même. C'est dans ces dernières que l'on peut dénicher la présente relation d'une discorde entre le Maire et son adjoint, au sujet d'une terre « banale » que le premier s'était appropriée, ce que le second dénonçait, et pour laquelle le Préfet préconisait une solution amiable.

La brouille entre le premier magistrat de la commune et son adjoint est on ne peut plus *banale* par son sujet, puisqu'elle concerne une parcelle de terre de la commune qui n'est pas référencée sur le cadastre, qui n'a donc pas de propriétaire connu et qui de ce fait appartient à la commune où elle se situe. On l'appelle souvent *un terrain vague* ou une *terre banale*. Le mot banal convient parfaitement, car il a surtout été longtemps utilisé pour désigner le four ou le moulin du seigneur, auxquels tous ses vassaux pouvaient accéder (moyennant rétribution). Le mot désigne ce qui est accessible et utilisable par tous.

La famille Le Clinche est une lignée de riches propriétaires que l'on trouve dans les plus belles fermes de la commune. Ils sont également commerçants au port, et dans les tout premiers hôteliers, au départ du tourisme. Après la proclamation de la République et l'adoption du drapeau bleu, blanc, rouge, le Maire, Briant de Laubrière, demandait au Préfet de suspendre son adjoint, le sieur Le Clinche, qui se parait de l'écharpe blanche les jours de fête… C'est encore Le Clinche que le Maire verbalisait parce que ses cochons pénétraient dans l'enclos du cimetière et fouillaient les tombes. Un de ces cochons, divaguant sur l'estran du port, a fait le bonheur d'un photographe en quête d'images pour cartes postales (voir le « Spécial Bénodet », p.55). A l'opposé des Le Clinche, Jean Porus était nouvellement arrivé dans la commune, après avoir acheté la propriété du Letty-Huella et y avoir fait bâtir le manoir qui se trouve à l'embranchement de la route du Canvez. Sans parents connus, il avait été déposé à sa naissance, « *avec ses hardes* », à l'hospice de Quimper. Il fit carrière dans l'armée, participa à la guerre de Crimée, ce qui lui valut des décorations. Sous-officier à la retraite, il était marié à une commerçante quimpéroise. Il affichait des idées républicaines et antiroyalistes. Aujourd'hui, de ces deux participants à la municipalité de Bénodet, on dirait que l'un appartenait à l'extrême droite et que l'autre était tout à gauche.

Quant à l'importance de la parcelle en cause, il n'est fait aucune allusion à sa surface ; le plan cadastral de la commune en vigueur à l'époque ne permet pas de la situer. On peut supposer qu'elle faisait partie de ce qui est devenu par la suite le parc de l'hôtel Ker-an-Aod, quand on sait que le propriétaire de celui-ci, Pierre Jacq, avait agrandi sa propriété en achetant un lot de terrain à Le Clinche.

Mais l'histoire dont il s'agit et qui est consignée dans les archives de la commune de Bénodet, n'est plus banale du tout quand on sait que le Maire, dont le premier rôle est de défendre les intérêts généraux de la commune, s'était arrogé le droit de s'approprier sans

formalités une parcelle de terre communale. Une malversation qui, dès lors qu'elle était dénoncée par ses concitoyens, pouvait le conduire à rendre des comptes à la justice, comme il apparaît en feuilletant le registre des délibérations du conseil municipal..

Les deux hommes ne sont pas à leur première confrontation. Nous les trouvons le 1er février 1886, après les élections municipales, candidats au poste de Maire. A égalité de voix au premier tour (6 à 6), Thomas Hamon est élu au deuxième tour par 9 voix contre 3 à Porus. Nouvelles élections en mai 1888 , et les deux mêmes sont à nouveau candidats au poste de Maire. Cette fois, les votes ne peuvent les départager et Jean Porus devient le Maire de Bénodet, au bénéfice de l'âge. Il présentera sa démission au Préfet un an plus tard, en s'excusant d'avoir négligé de réunir la Commission de révision de la liste électorale que son adversaire lui avait signalée. Il clame haut et fort ses idées républicaines, mais fait état de sa santé, de ses rhumatismes, qui l'empêchent de se déplacer. Jean Porus démissionnaire, c'est à nouveau Thomas Hamon qui prend l'écharpe de Maire.

DÉLIBÉRATION EN L'ABSENCE DU MAIRE .

Le 13 juillet 1887 le conseil est réuni au complet à huit heures et demie. Après une suspension de séance il est à nouveau réuni ; cependant, le Maire, Thomas Hamon, et Mathieu Louédec n'y participent plus. Le premier s'abstient pour « intérêts personnels », le second s'excuse. Le Conseil est alors présidé par Jean Porus, adjoint, qui entame la séance en disant que monsieur Le Clinche avait, sous le mandat de Pierre Le Cain, clos une parcelle de terre appartenant à la commune, mais qu'il avait été poursuivi, débouté de ses droits et condamné à remettre la parcelle en l'état où elle se trouvait précédemment, et aux dépens, par le Tribunal de Quimper en mars 1859.

Et il continue : « *Mais ces jours derniers, Thomas Hamon est revenu sur ce procès ; il a de nouveau reclos cette parcelle et l'a jointe à sa propriété, sans demander l'avis du conseil municipal. Je demande au conseil s'il lui plait de céder cette parcelle de terre à monsieur Hamon, ou de déclarer qu'elle appartient à la commune.* » Mise aux voix, la question recueille six voix pour la commune et quatre pour monsieur Hamon .

Le vote des élus est mentionné sur le registre des délibérations dont copie est adressée à monsieur le Préfet. Celui-ci ne semble pas autrement affolé par ce couac chez les élus municipaux de Bénodet. En homme avisé, il prend le temps de la réflexion et de se renseigner, laisse passer la saison des vacances où tout Bénodet est en effervescence, et ayant sans doute lui-même ses propres vacances à son agenda. Et c'est le 12 octobre, au cours d'une session extraordinaire, que le Maire communique au conseil la lettre de monsieur le Préfet en date du 5 octobre, par laquelle ce magistrat le prie de bien vouloir saisir le conseil municipal et l'inviter à délibérer sur les avantages qui résulteraient pour la commune de Bénodet de l'aliénation d'une portion de terrain bordant le chemin de grande communication N° 34, dont le sieur Hamon-Le Clinche a demandé la concession par voie d'alignement.

Le Préfet, au lieu de laisser l'affaire aller en Justice, se posait habilement en arbitre. D'une part, si les élus suivaient sa suggestion, il permettait au Maire de se rendre officiellement propriétaire de la parcelle jouxtant sa propriété, et du même coup il montrait aux adversaires de monsieur Hamon qu'il reconnaissait la faute de celui-ci, et leur donnait l'occasion de paraître indulgents, voire magnanimes.

Le conseil a décidé à la majorité de cinq voix contre trois, que le terrain serait vendu dans l'intérêt de la commune à Mr Hamon - Le Clinche, au prix de six francs le mètre carré.

Mr Hamon, maire, personnellement intéressé par cette question, s'était retiré de la salle pendant la délibération. Et la présidence a été dévolue à Mr Ambroise Le Clinche, le plus ancien et le premier conseiller inscrit au tableau, Mr Porus Jean, adjoint, ayant décliné la présidence, et refusé ensuite de signer le registre, ainsi que Nédélec Noël.

On note deux refus de vote, ce qui témoigne du malaise profond qui existait chez les élus. Sur douze conseillers, les deux majorités ont été toutes relatives, 5 voix sur 4 sur l'intervention de Jean Porus et 5 voix sur 3 pour la proposition du Préfet. Trois ou quatre élus refusaient donc de prendre position dans le différend entre leurs deux leaders.

On remarquera que dans sa lettre au Maire, le Préfet demandait la vente de la parcelle en cause à *monsieur Hamon-Le Clinche*, ce qui est un euphémisme. Il n'y a pas de *Thomas Le Clinche !*

Par contre la parcelle avait été close la première fois par le sieur Le Clinche, et ensuite par Hamon. Et dans l'histoire des familles on trouve que Thomas Hamon est marié à Marie-Josèphe Le Clinche, la fille du premier.

En ce début du XXIème siècle, les espaces de terre banale ne sont plus si fréquents. Souvent ces délaissés étaient provoqués par des rectifications de routes et les élus autorisaient les propriétaires riverains à les acheter ou tout simplement à les clore. On l'a encore vu ces dernières décennies à Ménez-Groaz et sur la route qui mène à la Mer Blanche. Ce qui est par contre plus fréquent et heureux, notamment en zone urbaine, c'est de constater que ces terrains vagues sont souvent devenus, grâce à l'atelier municipal, des espaces verts bien fleuris qui participent avec bonheur au décor des lieux publics. Dans le même ordre, ce qui n'est pas pensable aujourd'hui, c'est que la municipalité faisait à cette époque des baux de trente ans pour un terrain vague sur lequel le bailleur s'engageait à construire une maison. Il s'agissait en somme d'une forme d'encouragement à construire dans la commune. On estimait sans doute que le montant de trente années de bail équivalait au montant du prix de vente, somme dont on ne disposait pas.

Parmi ces terres banales résultant de modifications de tracés de routes, il en est une qui présente à mes yeux un intérêt certain : c'est le triangle situé entre le mur du Nord de l'enclos du site cultuel de Perguet, et le chemin départemental N° 44, pour lequel la commune de Bénodet cédait au département, en 1901, le terrain nécessaire au nouveau tracé. Jusque là, le CD 44 contournait l'enclos du cimetière par le Sud et poursuivait vers Fouesnant au pignon de la maison Berrou-Hélias, tracé dont l'amorce n'a pas disparu.

Cet espace, après avoir reçu quelques mètres cubes de bonne terre, planté de quelques sujets bien choisis, harmonieusement disposés, et fleuri pendant la belle saison, serait de nature à montrer à l'arrivant qui vient de Fouesnant, tout l'intérêt que les élus de Bénodet portent au décor de ses lieux publics et à son patrimoine historique. Et pourquoi ne pas imaginer, autour de l'ancien cimetière, une petite ceinture végétale, qui ferait comme un écrin à ce trésor qu'admirent tous les férus de l'architecture romane venus découvrir les piles, les arcs et les fenêtres caractéristiques de la vieille église, encadrée d'arbres vénérables, auxquels on ne touche que lorsque leurs grandes branches viennent à être un danger pour l'édifice.

Extraits du registre de délibérations du 3 juillet 1887

Délibération (protestn contre la Demande de Concession faite par Monsieur Hamon Leclinche de Bénodet). Du 13 juillet 1887 à 11 heures du matin,

Présents M.M. Porus Jean adjt, Friant Jn-Marie, Nédélec noël, Le-Clinche ambroise, Le Moyne eugène, Louédec mathias, Le Bonder louis, Hamon Jean, Nédélec Jean et Nédélec michel ;

absents M.M. Louédec mathieu, avec excuse - Hamon Thomas, maire, avec raison (pour intérêts personnels).

après avoir procédé (conform) à l'art. 19 de la loi du 5 avril 1855, le conseil a nommé : Président - M. Porus et secrétaire M. Nédélec Jean.

M. Le Président a ouvert la séance et a dit que M. Leclinche avait clos et joint une parcelle de terre appartenant à la com.

[...] après le vote à la majorité de six voix pour la commune, contre quatre à M. Hamon. Après l'avis de la majorité du conseil, M. Le Président met M. Hamon en demeure de remettre cette parcelle dans l'état quelle se trouvait précédemment et dans le plus bref délai. L'ordre du jour étant épuisé, le Procès-verbal a été clos ; après la lecture qui leur en a été faite, les membres présents ont signé avec M. Le Président. Signé au Registre : Porus Président - Hamon Jean et Nédélec noël, conseillers municipaux ; Tous les autres conseillers présents ayant déclaré ne vouloir signer.

Les conseillers municipaux :

Nédélec J.

Friant

Leclinche

J. Hamon

Le Président :

Porus

Le Moyne

Nédélec

PERGUET

Vue d'ensemble de la façade sud : de gauche à droite, l'ossuaire, le porche, la sacristie, le transept, le calvaire

Le caractère architectural et historique du site justifie pleinement l'intérêt que lui accordent les élus et le Service des monuments classés. Souvent les visiteurs arrivent, le guide à la main, uniquement pour l'édifice roman qui y est mentionné, mais ils sont séduits dès qu'ils pénètrent dans l'enclos par la porte triomphale.

Avant d'entrer dans l'édifice, leur attention est captivée par sa façade Sud qui forme in ensemble inattendu et harmonieux, avec son ossuaire, le porche, le petit bâtiment de la sacristie et le transept ; tout comme par les marches de pierre conduisant au clocher. La découverte ensuite des colonnes intérieures, des arcs divergents et l'éclairage des fenêtres, n'a que plus de valeur.

Un tel joyau en pleine campagne, dans une commune en quête constante de vacanciers, appelle une attention qui serait un témoignage parlant de l'importance que lui attachent les élus.

Jean René CANEVET

LES MOULINS DE MEIL C'HOËT ET PENFOULIC

Les moulins de Meil C'hoët (moulin du bois) et Penfoulic (extrémité de l'étang), sont des moulins à eau qui ont fonctionné ensemble, Penfoulic jusqu'aux années 1930 et Meil C'hoët jusqu'en 1960. Ils se trouvent tous deux sur la propriété des De Poulpiquet.

Jean Le Foll a écrit sur celui de Penfoulic dans les différents articles qu'il a publiés dans Foën Izella : les N° 5-6 et 10 de la première série et le N° 5 de la deuxième série, repris par la suite dans le « Spécial Pays Fouesnantais ». Mais il n'est pas fait mention de Meil C'hoët dans ces articles, alors que les deux fonctionnaient en même temps. Ici nous relatons le fonctionnement et la vie dans ces moulins à partir de 1898, date à laquelle la famille Duigou afferma les deux moulins. Les familles Duigou et Le Guyader, petits enfants des fermiers, m'ont fait part de leurs souvenirs.

Dans le document ci-dessus, extrait de la carte IGN de 1991 publiée par Ouest-France le 11-07-1995, j'ai positionné les deux moulins, bien que depuis la configuration des lieux ait été modifiée : Les moulins sont en ruines et les étangs les alimentant n'existent plus ; les ruisseaux ont subi aussi des modifications ou des détournements. Les chemins d'accès ont été modifiés ou supprimés.

Les eaux pluviales qui alimentaient ces moulins provenaient du bourg de Fouesnant, de Kerelleau, de Kervihan, mais aussi de Loc'Hilaire. Tous ces ruisseaux alimentaient le bief et le premier étang (étang haut) et le Moulin de Meil C'hoët, puis l'étang bas et le moulin de Penfoulic. Les étangs surplombaient le moulin et permettaient de stocker l'eau, d'avoir un débit régulier et important au moyen d'une vanne, que l'on ouvrait à la demande. Le moulin fonctionnait surtout la journée ; la nuit, il fallait s'éclairer aux « lampes tempête ». Durant les étés un peu secs, les sources se tarissaient et l'eau venait à manquer : le meunier était alors au chômage. Pour compléter ses revenus, le meunier avait inclus dans son bail, conclu avec le manoir, quelques hectares de terre cultivable et de prairies qui lui assuraient, en plus des revenus du moulin, des ressources supplémentaires afin de pouvoir nourrir la famille avec les produits de son important « penty ».

Le premier membre de la famille Duigou à affermer le moulin fut Laurent Duigou, né à Saint-Yvi le 13 août 1869. Il se marie à Ergué Armel le 5 novembre 1893 avec Marianne Gallou, née elle le 12 octobre 1873 à Ergué Armel. Lui était meunier et elle cultivatrice. Ils eurent 13 enfants. Ils viennent au moulin de Meil C'hoët en 1898, juste avant la naissance de leur sixième enfant, Marianne, née elle le 20 août 1899 à Fouesnant. Laurent meurt en 1921 laissant à sa fille Marianne, alors âgée de 22 ans, la lourde charge du moulin et du penty, ceci jusqu'en 1942.

Ci-dessus Laurent Duigou et sa femme et ci-contre Corentin Duigou et sa femme

A cette date son frère Corentin, né en 1906, prit la suite après avoir été employé, depuis 1920, comme salarié au moulin. Il devient artisan meunier, d'octobre 1942 à fin décembre 1960, date à laquelle il prend sa retraite. Un problème de santé l'obligea déjà à laisser à son fils Michel la responsabilité du moulin en 1958. Les affaires n'étaient guère florissantes : La concurrence s'était équipée d'un camion pour la livraison de la farine et l'approvisionnement en grain, blé, orge,

avoine, et blé noir. L'accès au moulin était difficile. Corentin faisait sa tournée avec son cheval et sa charrette pour livrer la farine et reprendre les céréales à moudre. Les pentys du voisinage apportaient eux-mêmes leur blé et reprenaient la farine en brouette. La zone de chalandise allait de Mousterlin au Moulin du Pont à Pleuven. En 1943, il fallut refaire la roue du moulin, ce qui occasionna une facture de 2 736,65F. L'entreprise J. Quilfen de Fouesnant fut chargée des travaux comme l'atteste la facture ci-dessous.

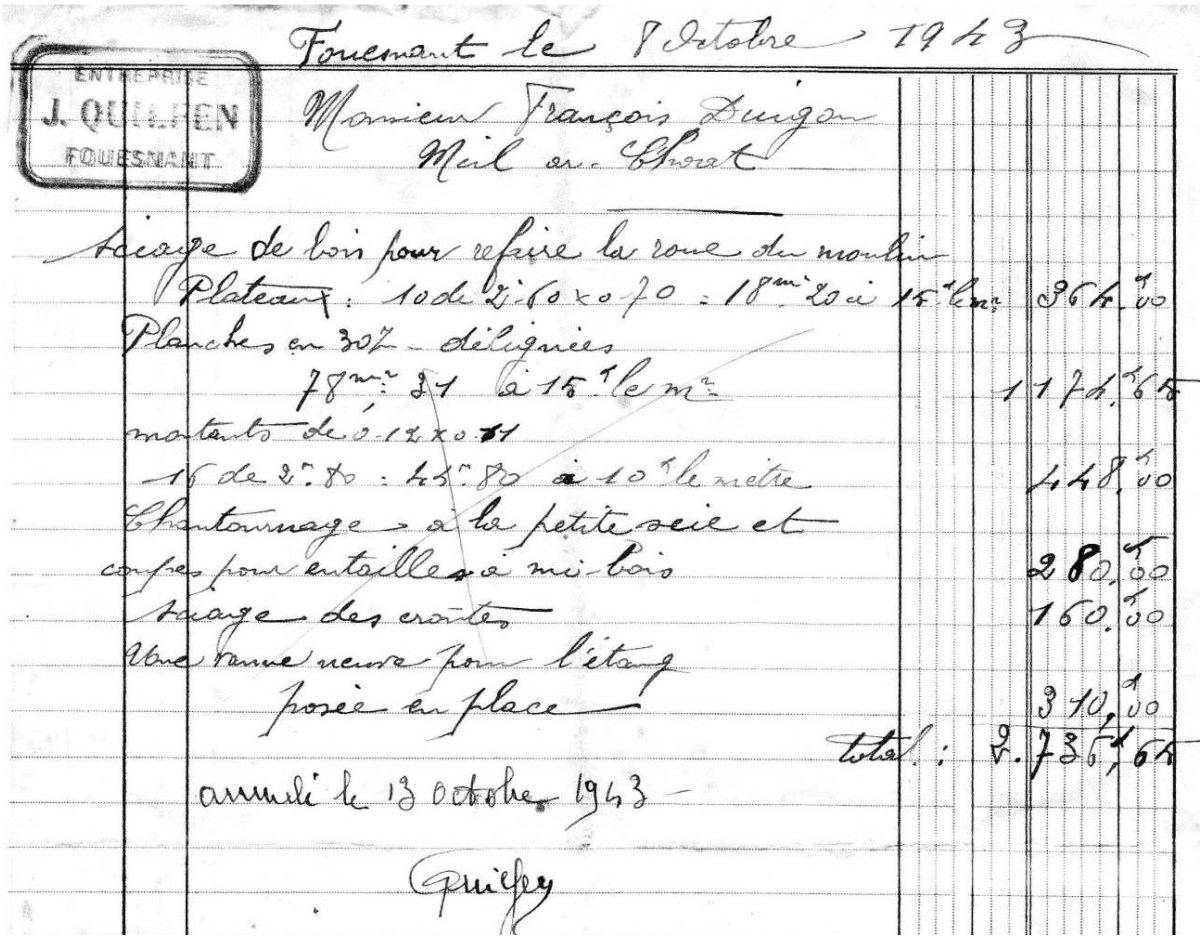

ENTREPRISE J. QUILFEN FOUESNANT

Fouesnant le 8 Octobre 1943

Monsieur François Duigou
Meil ar Choat

Sciage de bois pour refaire la roue du moulin	
Plateaux : 10 de 2.60 x 0.70 : 18m.20 à 15f le m²	364f.00
Planches en 30% délignées	
78m.31 à 15f le m²	1174f.65
montants de 0.12 x 0.11	
16 de 2m.80 : 45m.80 à 10f le mètre	448f.00
Chantournage à la petite scie et	
coupes pour entailles à mi-bois	280f.00
Sciage des croûtes	160f.00
Une vanne neuve pour l'étang	
posée en place	310f.00
total :	2.736f.65

annulé le 13 octobre 1943

Quilfen

Les De Poulpiquet, propriétaires du moulin, ne voulaient pas faire acheminer l'électricité que réclamait la famille Duigou, jugeant trop onéreuse la pose de deux poteaux, nécessaire à l'alimentation du moulin, et laissant notre meunier s'éclairer à la bougie, aux lampes tempêtes ou pigeon.

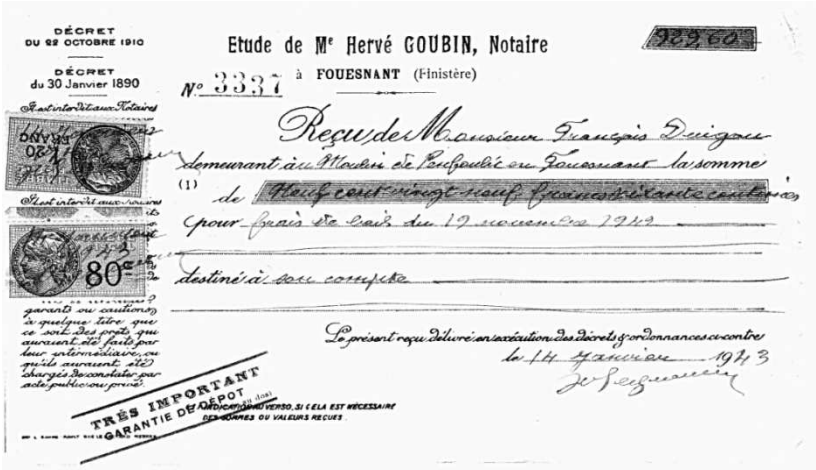

DÉCRET DU 22 OCTOBRE 1910
DÉCRET du 30 Janvier 1890
Il est interdit aux Notaires
Il est interdit aux Notaires
80c

Etude de Me Hervé GOUBIN, Notaire
N° 3337 à FOUESNANT (Finistère)
929,60

Reçu de Monsieur François Duigou
demeurant au Moulin de Penfoulic en Fouesnant la somme
(1) de Neuf cent vingt neuf francs soixante centimes
pour frais de bail du 19 novembre 1942
destiné à son compte

Le présent reçu délivré en exécution des décrets & ordonnances ci-contre
le 14 Janvier 1943

TRÈS IMPORTANT
GARANTIE DE DÉPOT

Le bail fut conclu devant Maître Goubin notaire à Fouesnant le 19 novembre 1942 comme l'atteste le reçu du notaire pour l'enregistrement du bail.

Mais la création du réseau d'eau potable, par la captation de la source de Kérourgué, en septembre 1954, alimentant le bourg, avait nécessité la déviation des ruisseaux à Kérourgué, privant de ce fait le moulin de son énergie. Aussi avec l'extension du réseau électrique, décidée en 1952 (un emprunt de 7 000 000 F a été contracté), les propriétaires se sont vus dans l'obligation, sans doute avec l'accord et l'aide de la municipalité, d'acheminer l'électricité au moulin, pour son fonctionnement. Les locataires avaient à leur charge l'électrification du moulin, les travaux étant réalisés par Yvon Merrien. L'entreprise Louboutin, de Quimper, fournit quant à elle un moulin à farine. (Facture ci-dessous)

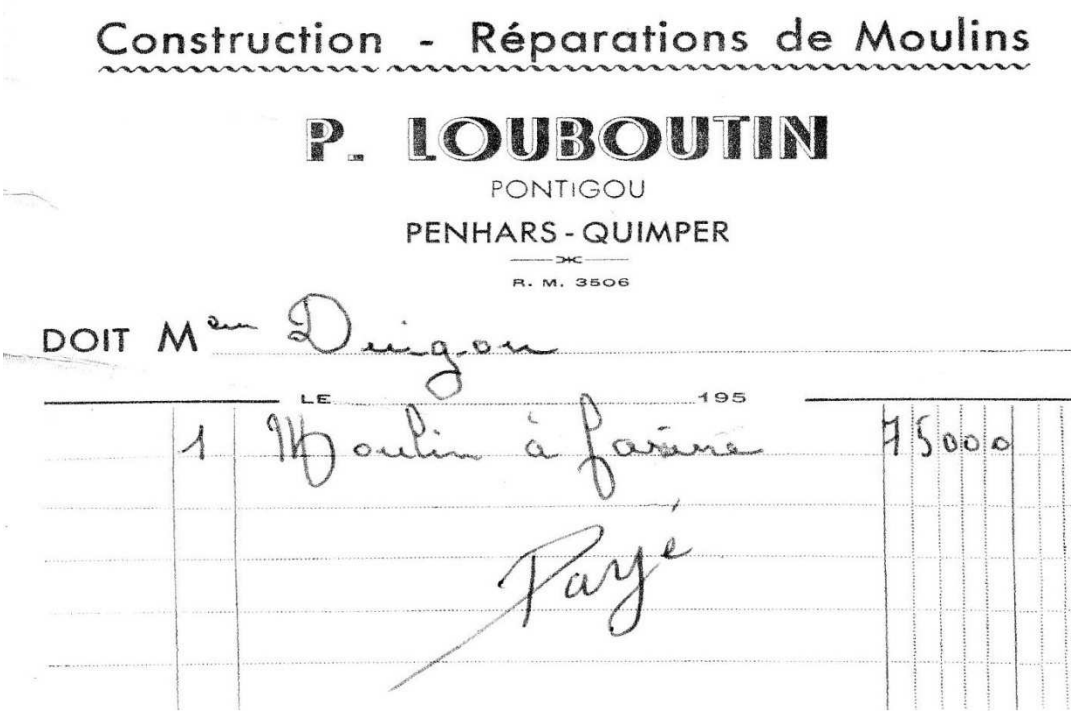
Construction - Réparations de Moulins

P. LOUBOUTIN

PONTIGOU

PENHARS - QUIMPER

R. M. 3506

DOIT Mme Duigou

LE 195

1	Moulin à farine	75000

Payé

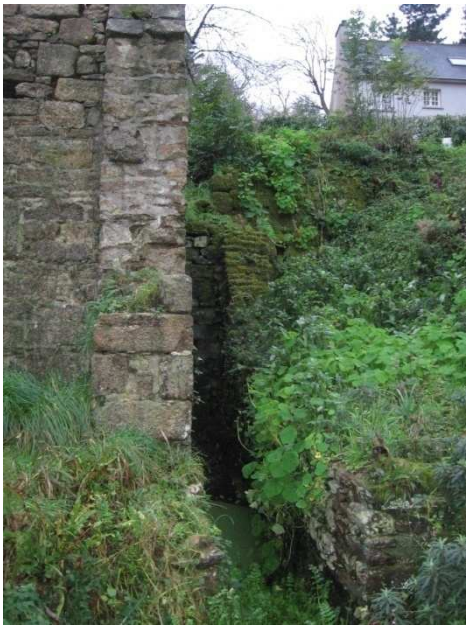

Ce qui reste du moulin de Meil C'hoët. Ci-dessous le bâtiment où se trouvaient les meules Ci-contre la cage de la roue à aube et la meule

La roue à aube, réalisée en bois, située à l'extérieur du bâtiment, dans une forme faite de pierre, positionnée verticalement, fonctionnait grâce à l'action de l'eau qui venait de

l'étang au-dessus. Comportant de nombreuses pales, cette roue avait un diamètre d'environ 3 à 4 m. L'action de l'eau canalisée sur les pales entraînait sa rotation.

L'arbre de la roue à aube qui traversait le mur extérieur, était maintenu par deux paliers qui permettaient la rotation de cette roue. Un système d'engrenages transformait la rotation de l'arbre de la roue en une rotation de l'axe vertical sur lequel était fixé la meule tournante. La meule inférieure ou « dormante » était fixe. La rotation de la meule tournante sur la meule fixe provoquait l'écrasement des grains et l'obtention de la farine. L'approvisionnement en grain se faisait au sac, à l'étage, au moyen d'une trémie située au-dessus de la meule tournante ... Le broyage des grains, par écrasement entre les deux meules, donnait la farine, récupérée au rez-de-chaussée dans un autre sac. Plusieurs types de meules étaient utilisés suivant la qualité de la farine que l'on voulait obtenir, soit pour la nourriture humaine, soit pour celle des animaux. La meule tournante était « aiguisée » sur place, une fois pivotée et relevée, par piquage à l'aide d'un marteau pointu et d'un burin,. Les marteaux et burins, étaient affûtés chez un artisan spécialisé, demeurant au Moulin Vert à Quimper.

Le moulin de Penfoulic était complémentaire ou spécialisé pour certaines farines, telle la farine de blé noir, ou quand il manquait d'eau à Meil C'hoët.

Voici ce qui reste du moulin de Meil C'hoët et de l'écurie attenante

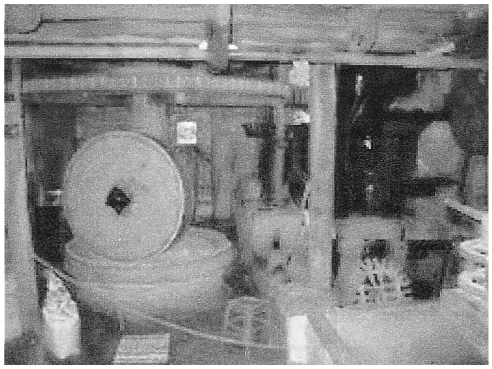

Principe de moulin à eau tel que celui de Meil C'hoët

Voici ce qui reste du moulin de Penfoulic. A gauche les restes de l'arbre de la roue à aubes dans le passage du mur du moulin. Ci-dessus la porte d'entrée du moulin. La végétation a pris possession des ruines . Ci-dessous le moulin à la fin du 19ème siècle. La roue à aube n'apparaît pas, mais était située à droite de la photo. Document Guy Rannou.

Le travail était pénible et devait subir les caprices du temps : pas assez de pluie ou trop de pluie. Aussi l'occupation ne manquait pas ; même durant les périodes d'inactivité des moulins, les travaux du penty prenaient le relais. Ce n'était pas les prélèvements en farine ou en grain qui suffisaient à la rémunération et aux besoins de la famille.

Chaque année, à la période sèche, il fallait curer les ruisseaux, le bief, et vider les étangs. Le curage de l'étang se faisait à l'aide d'un cheval, équipé d'un râteau de bois, afin d'en évacuer la boue et les déchets divers. A cette occasion, les anguilles ou poissons qui y vivaient étaient pris pour éventuellement être consommés. L'obturation de l'étang était réalisée par une vanne qui permettait aussi l'évacuation de l'eau pour le nettoyage. L'étanchéité autour de la vanne était obtenue par la mise en place de mottes de terre herbues prélevées près de la digue.

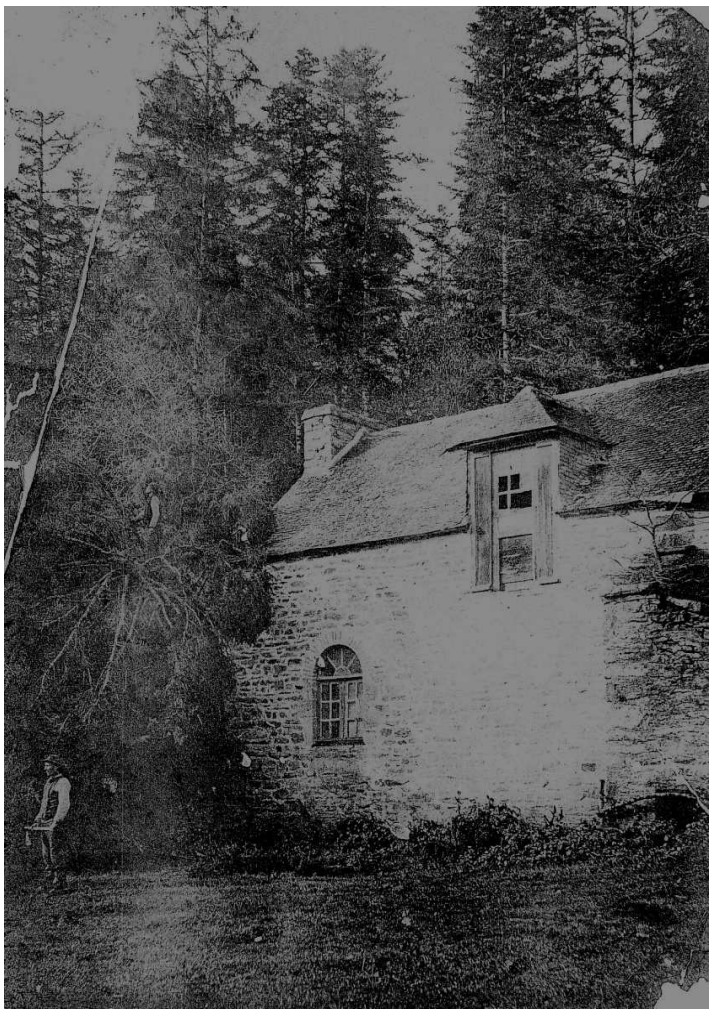

La famille logeait au-dessus de la laiterie dans un confort plus que spartiate. La nourriture était surtout faite de soupe, bouillie, galettes, lard que fournissaient les deux ou trois cochons élevés dans un des bâtiments annexes. Le lait et le beurre provenaient des deux ou trois vaches du penty. Un poulailler permettait d'avoir poulets, canards, œufs frais. Il y avait aussi des lapins. Les excédents, d'œufs, de lait, de beurre, de poulets ou de pommes de terre etc.… étaient vendus au voisinage. Les petits veaux ou petits cochons étaient vendus sur les foires environnantes. L'étendue du penty était d'environ 3 ha avec des prairies, des terres cultivables et un verger. Un potager permettait d'avoir les légumes nécessaires à la famille.

Les pommes du verger, permettaient d'obtenir le cidre, boisson habituelle à cette époque. Après le broyage, les pommes étaient mises sur un pressoir manuel pour en extraire le jus. Les couches de pommes broyées étaient superposées et séparées par de la paille. Chaque pressage comprenait trois ou quatre couches. L'opération de pressage durait de sept à huit heures, parfois plus, et se faisait en trois ou quatre fois, afin d'extraire le maximum de jus. Avec la lie, obtenue après la fermentation du jus de pomme, ou le surplus de cidre, on obtenait de l'eau de vie : C'était l'affaire d'un bouilleur de cru itinérant. Celui-ci installait son alambic dans les environs, à proximité d'un point d'eau facilement accessible.

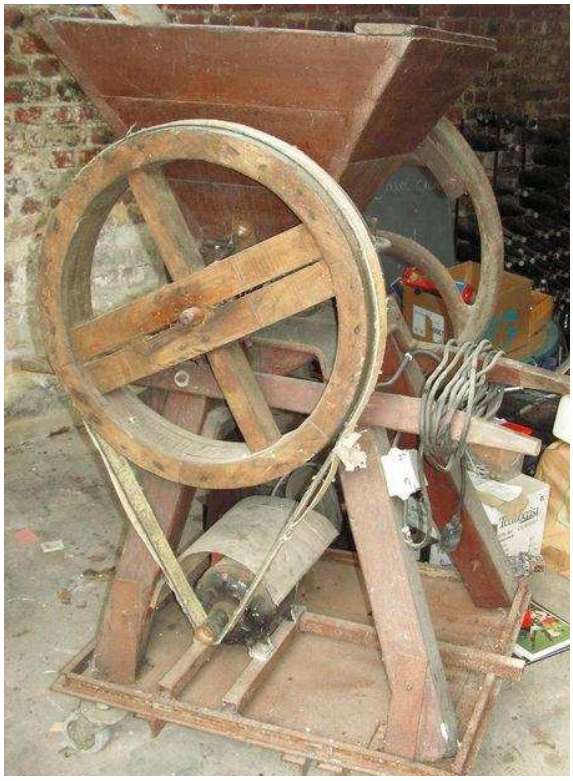

A gauche, broyeur représenté ici motorisé. Ci-dessus, pressoir manuel. Le volant était fréquemment remplacé par un système de barre

Tuer le cochon avant-guerre était d'une horreur absolue. Le cochon choisi était bien choyé et engraissé, jusqu'à ce qu'il ait le poids nécessaire et la qualité de viande voulue. Le jour convenu, les voisins venaient aider à la «fête du cochon». Il était pris dans la porcherie et traîné par une corde passée au cou par trois ou quatre hommes et couché sur le banc spécialement affecté à son sacrifice. Il était fixé sur cette table, au moyen d'une corde et tenu par les hommes, de peur qu'il ne s'échappe, puis égorgé et saigné. Il mourait vidé de son sang dans d'horribles cris. Cela pouvait durer parfois entre un quart et une demi-heure. Déjà pour l'amener sur le banc et l'attacher c'était tout une épopée : la bête se débattait, hurlait.

Les femmes en attendant que le cochon meure, s'affairaient à préparer les récipients pour récupérer le sang, les boyaux et tout ce qui était consommable. Le cochon à peine mort

on aspergeait le corps d'eau bouillante afin de racler la peau pour enlever les poils appelés aussi « soies ». Il était ensuite éventré, vidé, nettoyé puis ouvert en deux et suspendu dans l'une des pièces propres du penty, au moyen d'une traverse de bois, passées dans les deux pattes arrière et maintenue par un crochet fixé au plafond. Pendant que les hommes s'affairaient, les femmes se mettaient à l'ouvrage, procédaient au nettoyage des boyaux pour la réalisation des saucisses et du boudin.

La première journée s'achevait par un repas que l'on appelait «*fest moh*» (fête du cochon). Le cadavre reposait toute la nuit, avant que, le lendemain, l'on procède à la découpe de la bête, en côtes, rôtis, pieds, tête, et à la réalisation de pâtés, rillettes, lard, graisse salée. On remplissait le charnier principalement de lard, ceci afin d'avoir en réserve de la viande jusqu'au prochain abattage d'un autre cochon. L'opération la plus délicate consistait en la fabrication des conserves, pâtés et rillettes, et principalement dans le sertissage des boites. Il fallait d'abord trouver les bonnes boites, puis ensuite avoir une bonne sertisseuse. Fréquemment elle était défaillante, aussi le dernier recours était le boucher de la commune ou la conserverie de la région, que l'on connaissait bien.

Puis c'était la distribution des morceaux du cochon. L'attribution se faisait aux personnes amies quand elles étaient aimables, serviables ou méritantes, et, naturellement, à la parenté. Les morceaux les plus nobles allaient à ceux qui avaient le plus aidé, mais aussi afin de rendre la politesse pour ce que l'on avait reçu précédemment. C'était une distribution selon le mérite attribué aux uns et aux autres.

Après la guerre, la mise à mort du cochon évolue : il est fait appel au boucher Guillou du bourg de Fouesnant. Celui-ci assommait la bête avant de la saigner, on n'assistait plus à l'horreur des cris du cochon agonisant.

La famille Duigou quitte le moulin de Meil C'hoët pour Kerancloarec en 1975. En 1960, après la cessation d'activité du moulin et la retraite de Corentin, l'exploitation du penty continue.

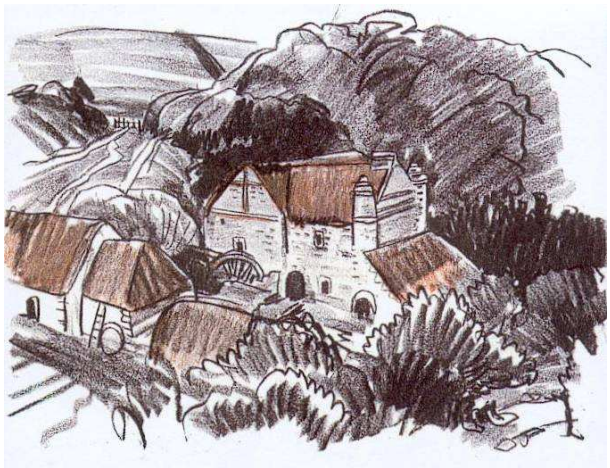

Dessin de M. Meheut moulin de Chef du Bois

*N.D.L.R. : Le lecteur peut également se reporter à l'article de Jean Le FOLL, « **Moulins et meuniers d'autrefois** », pages 47 à 61 du N° « Spécial Pays Fouesnantais »*

François COSQUERIC

GOUREN :
SAINT-CADOU EBRANLE
(En cause, l'attribution du « Maout »)

Chaque année, le placître de la chapelle de Saint-Cadou, en Gouesnac'h, accueille la fête des lutteurs, le premier dimanche du mois d'août. En fin d'après-midi, après avoir mis toute son énergie dans la lutte, le vainqueur du tournoi toutes catégories foule une dernière fois la sciure de bois qui tapisse la lice. Sous les ovations du public, le mouton bien calé sur ses épaules, il effectue un tour d'honneur bien mérité.

Photo de François Cosquéric

Comme il est de tradition sur le placitre de la Chapelle de Saint-Cadou, chaque année, les meilleurs lutteurs bretons se lancent des défis

Les habitués du « gouren mod koz » imaginent difficilement une autre façon de clore la journée sportive sur le site mythique dédié à Saint-Cadou, le patron des guerriers et des lutteurs. Pourtant, en ce début de mois d'août 2008, des estivants parisiens de passage à Gouesnac'h avaient une toute autre vision de la chose. Au travers de *l' »Association de défense des animaux Stéphane Lamart »*, ils ont déposé une plainte auprès du parquet de Brest. Une première en France. Jusque là, aucune association ne s'était référée à l'article de loi L 214-4 du Code Rural, pour déposer plainte auprès du tribunal.
Dans cet article de loi il est stipulé que, *« l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant est interdite... à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole »*.

Autrefois, au cœur de la fête s'élevait un mât au sommet duquel les organisateurs accrochaient les prix autour d'une potence. Au pied de ce mât étaient attachés un ou plusieurs moutons destinés à récompenser les champions de cette journée de lutte. Tradition oblige, même le dépoussiérage d'articles du règlement de la lutte bretonne entrepris en 1933, a confirmé l'attribution aux champions de taureaux et de moutons.

Ar maout, en breton, que l'on traduit en français par le mouton mâle ou bélier, désigne tout à la fois l'animal, le défi sportif, et le vainqueur du tournoi de lutte bretonne : Ils n'en forment qu'un, à l'occasion du grand rendez-vous de la fête des lutteurs à Saint-Cadou.

L’origine de la lutte remonte au IVe siècle, avec l’émigration sur le continent de Bretons des Îles Britanniques. Le terme « gouren » apparaît pour la première fois au XVe siècle, pour signifier *un ancrage authentique dans les terres d’Armorique. Sa participation à l’identité d’une culture est soulignée par cette dénomination locale qui sonne comme une affirmation de reconnaissance.* Etymologiquement « gour » en vieux breton veut dire *homme* ; Gouren peut alors signifier une *opposition physique d’homme à homme*.

Au fil des siècles, la lutte bretonne s’est maintenue dans la péninsule Armoricaine. Sa (re)naissance en 1930 sous l’impulsion de la FALSAB est à présenter comme l’indiscutable virage destiné à pérenniser un sport traditionnel.

Reconnu comme fait remarquable, le grand pardon de Saint-Cadou se déroulait à la fin du mois de septembre. Il était l'occasion de compétitions de lutte bretonne, car les lutteurs avaient pris pour patron le saint, dont le nom signifie « combat » (breton « kad »). Vers 1865, les autorités religieuses, face aux débordements, interdirent le pardon qui n'a été remis en place qu'en 1965. Sa notoriété est resté préservée et, désormais le premier dimanche du mois d’août est toujours l’une des grandes dates du calendrier de la lutte bretonne appelée maintenant « gouren ».

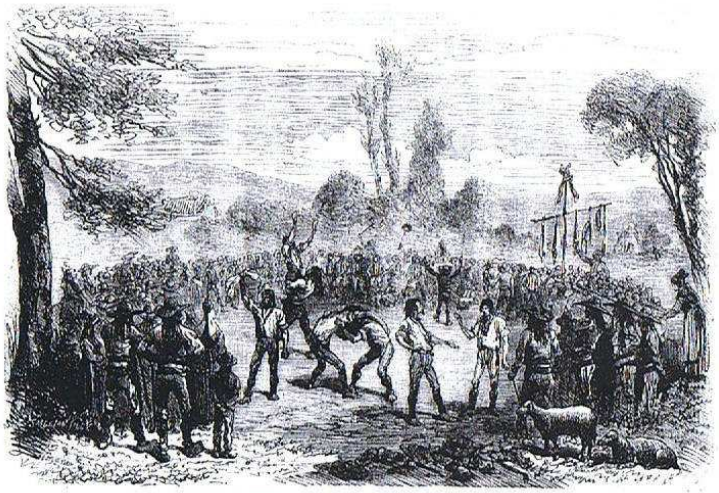

MOEURS DE BRETAGNE. — Une lutte. — D'après un croquis de M. Le Trevenec.

Les artistes ont représenté les lutteurs avec leurs vêtements de paysans bretons de l’époque. Le mouton et autres animaux offerts aux champions, apparaissent dans certaines œuvres. Pour combattre, les lutteurs se sont mis à leur aise en se débarrassant de leur chapeau, gilet et de la paire de sabots. Aujourd’hui encore, le lutteur se présente pieds nus sur la lice. La mise en place de la première Fédération, en 1930, a permis de normaliser le port de la *roched* (chemise), pour une standardisation dans les années 1960. Le *bragoù* (pantalon) après avoir été évincé par la culotte, puis le short de sport, est rénové et standardisé à la fin des années 1990. Quant au maout, il reste la récompense attendue par les champions de la lutte bretonne.

- En 1798, François Valentin consacre à la lutte bretonne une gravure (Voyage dans le Finistère).

- En 1808 une autre gravure de François Valentin, reprise en lithographie, et localisée à Fouesnant par Henri Charpentier dans la *Collection de costumes pittoresques de la Bretagne*, parue à Nantes de 1829 à 1831, illustre parfaitement les propos ci-dessous, d’Emile Souvestre (1836).

- « *On reconnaît les lutteurs à leur costume particulier. Ils sont simplement vêtus d’un pantalon et d’une chemise de grosse toile qui leur serre le corps de façon à ne laisser aucune prise. Leurs longs cheveux sont liés sur le sommet de la tête par une torsade de paille.*

- En 1837, deux dessins réalisés par Prosper Saint-Germain dans une publication montrent, pour l'un des lutteurs entourés par le public et, pour l'autre (ci-dessous) le vainqueur brandissant triomphalement l'agneau qu'il vient de gagner.

- En 1864, une huile sur toile peinte par Adolphe Leleux, *Lutteurs en Basse Bretagne*, évoque une scène de lutte, des costumes et, le mouton qui attend le vainqueur du tournoi.

- En 1881, à Paris, Alexandre Nayel expose une sculpture dénommée *Lutteur de Scaër*, qui représente un homme en costume traditionnel portant à bout de bras un coq. On peut interpréter la sculpture comme un défi adressé à un autre lutteur, ou le prix d'un combat remporté.

- En 1888, la lutte Bretonne a inspiré Paul Gauguin (*Les enfants luttant*), et par ailleurs, Paul Sérusier auteur d'un tableau intitulé *Lutte Bretonne*...

- Le 29 septembre 1888, un article du journal *Le Finistère* décrit les luttes de St Cadou à Gouesnac'h : la tenue vestimentaire et tout particulièrement le bouffant des pantalons (bragoù braz).

- En 1911, les photographies qui illustrent le recueil de poèmes de Pierre Martin, *Skaër ha Guiskri* (Scäer et Guiscriff) montrent que les lutteurs portent le pantalon long et la chemise de travail : Une chemise de grosse toile de lin tissé à la main, et dont on retroussait les manches ; le pantalon ordinaire des paysans, désormais en coton rayé gris et noir ou gris et blanc, retroussé sur les mollets et retenu à la taille par une ceinture de flanelle noire ou bleu foncé. En général, le pantalon était à pont.

- En 1944, René-Yves Creston réalise trois planches présentant l'évolution des tenues depuis 1830 jusqu'aux années 1930. Dans la première (1830-1870) on retrouve le bragoù braz, alors que la seconde (Troisième République) montre un lutteur avec un pantalon classique à la mode française, et la chemise maintenue par une ceinture. Dans la troisième planche, la tenue du lutteur n'est pas sans rappeler celle des gymnastes et athlètes ou des lutteurs islandais, avec un « slip » par-dessus le short.

- Au début du XXe siècle, de nombreuses photographies présentent les lutteurs dans des tenues proches des modes sportives de l'époque.

- En 1891, Loeys Rest, lutteur et petit-fils de lutteurs, originaire de Scaër, réalise une sculpture d'un réalisme extrême tant par les expressions, les attitudes et formes de corps : *Les lutteurs de Scaër* (1891). Entouré d'une chaîne en bois amovible, le groupe, en bois, de 204 kilos est posé sur un socle : un lutteur saisit son adversaire en une prise dénommée « kliked » ; les musculatures sont cachées par le travail méticuleux des plis de surface du bragoù, aux poches béantes ; les doigts agrippent les chemises, les veines saillent sur les mains et les pieds, les traits des visages tendent les expressions et marquent l'intensité de l'effort.

Récompense du champion : Au XIXe siècle, on trouve mentions de témoignages écrits sur les prix qui récompensent les vainqueurs. Ils mettent en évidence une évolution par rapport au XVIIIe siècle, où la lutte est un exercice nobiliaire. Alors, les vainqueurs emportent des pourpoints de soie, des gants et aiguillettes. Au XIXe siècle, à la campagne c'est devenu un sport populaire, bien ancré au cœur de la vie rurale en Basse-Bretagne. En conséquence, les prix intéressent essentiellement le monde paysan au travers de récompenses sous la forme de ruban, chapeau, voire pour les manifestations d'importance, l'attribution d'une somme d'argent, d'un costume breton, d'un mouton ou d'un taureau.
Au XXe et XXIe siècle, la tradition séculaire s'est modernisée, tout en ayant su conserver l'héritage celtique.

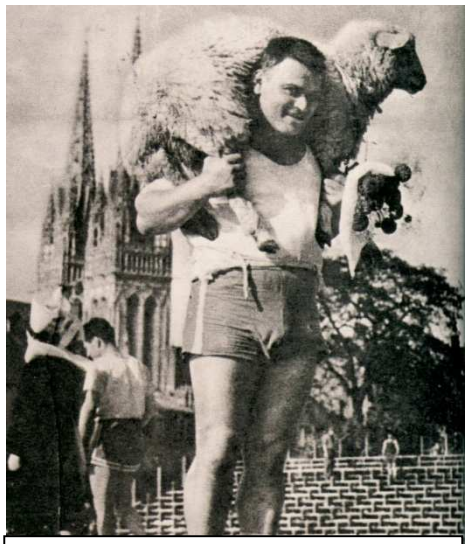

Yves Vaucher collectionnait les prix dans les années 1950, notamment lors des fêtes de Cornouaille à Quimper (photo : Gouren – Coop Breizh).

Le diocèse, au travers de ses bulletins d'histoire et d'archéologie, est une source d'informations sur les prix mis en jeu, du XVIe au XVIIIe, lors sur les fêtes populaires. Quelques exemples :

- Pourpoint et aiguillettes à Ergué-Armel (de 1563 à 1591) et à Châteauneuf du Faou (1572 et 1573).

- Paire de gants au pardon de Hanvec (1622), à la foire Sainte-Madeleine, et à Saint-Mayeux (1701).

- Aiguillettes et des gants à Marzan, canton de la Roche Bernard (1658) et à la chapelle de La Trinité à Châteauneuf du Faou (de 1616 à 1627). Les dépenses de cette fabrique mentionnent aussi des rubans et épingles pour les jeunes filles.

- Des aiguillettes sont distribuées aux jeunes gens victorieux des luttes entre 1624 et 1668, au moment des fêtes de l'Ascension le jour du pardon à Plogonnec.

- Aiguillettes et gants sont « exposés entre les jeunes gens, à la Chapelle de Saint-Trémeur, à l'occasion du jour du grand pardon de Châteauneuf.

Le maout est mentionné dans une version modernisée d'une lettre de rémission du roi Louis XII, donnée en janvier 1510, et où Jaouen note qu'un maout récompense le vainqueur : « *En 1509, un dimanche d'août précédant la St Barthélemy, des luttes sont organisées le jour du pardon de la chapelle Sts Pierre et Paul, à Kerlagadnoz, en Rédéné. Les luttes étaient prévues après les vêpres, comme toute la partie profane de la fête. Deux champions devaient se mesurer pour savoir qui emporterait le maout (bélier, symbole de la victoire).* » Par contre, dans la version produite par Arthur de La Borderie, il n'y a pas mention du bélier.

Un cheval est attribué en récompense à Lorient en 1735, à un marin, relève par ailleurs Jaouen.

Dans les années 1930, des taureaux étaient régulièrement mis en jeu dans les tournois de lutte, entre autres à Belle-Isle-en-Terre où ils étaient offerts par Lady Mond. (photo : Gouren – Coop Breizh).

Symbolique d'une victoire sportive, les récompenses sont devenues plus honorifiques que matérielles durant la Troisième République. Echarpes et médailles renvoient aux valeurs patriotiques et républicaines.

La symbolique du bélier. Ce sont des expressions bretonnes utilisées à propos des jeux. Ainsi, *euet ar maout ganit ?* Ou encore, *aet eo ar maout gantan ?* Ces expressions trouvent leur traduction par l'interrogation, *Est-ce que tu as gagné ?* Traduction littérale : « Le bélier est venu avec toi ? ».

En 1930 à Fouesnant, à l'issue du championnat de Bretagne (photo : Gouren – Coop Breizh)

Logos. Dans une version modernisée, il a intégré le logo des écoles de lutte bretonne.

Tribunal : l’affaire du maout.

Le 15 décembre 2008, au motif que l'attribution en lot ou en prime d'un animal vivant est interdite, l'association Stéphane Lamart a déposé une plainte contre la fédération de Gouren. L’affaire est jugée le 14 décembre 2009, devant le tribunal de Brest.

Stéphane Lamart répond à la polémique en expliquant dans un quotidien qu’on considère l'animal comme un objet ni plus, ni moins. Le trophée après un combat est un animal. Auparavant, c'était un mouchoir ou un chapeau. A présent, c'est un animal et ça, aux yeux de la loi, c'est interdit... Je comprends que les Bretons soient en colère, indignés peut être contre nous, mais je ne fais qu'appliquer les textes de loi. Et il faut savoir également que ce n'est pas Stéphane Lamart qui a demandé au procureur de poursuivre. Le procureur avait plusieurs choix : Il pouvait classer sans suite, ou faire simplement un rappel de la loi. Or il a décidé de poursuivre. C'est que lui aussi estime sans doute qu'il y a une infraction, et qu'il faut poursuivre la fédération en justice... Je n'ai pas dit que l'animal était maltraité. On n'a pas déposé plainte pour maltraitance sur animaux, mais tout simplement pour avoir donné un animal en lot... Je suis intervenu à plusieurs reprises concernant l'Aïd el-Kebir. On a récupéré plus d'une soixantaine de moutons. On intervient pour des chiens et des chats maltraités dans toute la France. On finance des frais vétérinaires pour opérer des chiens, des chats et autres. On intervient partout. Notre mission, c'est de défendre les droits de l'animal. On ne fait que notre travail. Les Bretons peuvent ne pas comprendre notre démarche parce que c'est inhabituel pour eux, mais le code rural est là, il existe, il faut aller jusqu'au bout. Ce n'est pas moi qui ai fait voter cette loi. C'est le parlement qui l’a votée : il faut l'appliquer c'est tout... Mais je pense qu'en 2009, on est assez grands en France pour savoir qu'un animal est un être qui vit, qui souffre et qui a besoin d'être protégé. Certains ne comprennent pas que l'on prenne un avocat pour défendre un chien maltraité. Chacun son combat.

Précision d’importance, seuls les faits de 2008 sont concernés par cette assignation. Soutiens à l’association Lamart. D’autres associations se sont portées parties civiles, dont la fondation Brigitte Bardot.

Vainqueur du tournoi 2008, Mathieu Le Dour (à droite) est licencié au Skol Gouren ar Faoued

Le maout calé sur ses épaules, Mathieu Le Dour fait un tour d'honneur.

« La Fédération de Gouren. Dans un communiqué, Erwan Evenou., Président de la Fédération de Gouren précise que, « forte de 1 500 licenciés et de quelque 5 000 pratiquants scolaires l'an, partenaire de l'Éducation Nationale dans l'organisation de l'épreuve correspondante du baccalauréat, la fédération a été assignée en justice par l'Association Stéphane Lamart pour « attribution d'un animal vivant à titre de lot ou prime ».
L'affaire passera en jugement devant la juridiction de proximité de Brest le lundi 14 décembre à partir de 9 heures.

L'animal concerné est le Maout (mouton) que nous offrons au vainqueur de nos grands tournois d'été (cinq ou six par an). Il s'agit là d'une tradition ancienne et ininterrompue, parfaitement attestée historiquement. L'image du Maout est en outre le symbole des lutteurs bretons, cousue sur leur roched (chemise de combat). Dans notre langue, il est aussi le symbole de la victoire remportée à la loyale… En effet, nos compétiteurs prononcent avant chaque tournoi un serment de loyauté excluant traîtrise et brutalité. Ce serment ne peut qu'englober le traitement réservé au mouton, lequel est l'objet de tous les égards. Porté sur les épaules du vainqueur pour un tour de lice, il n'a pas les pattes attachées et reste libre de ses mouvements. Nous estimons donc ne transgresser ni la lettre de la loi – n'organisant pas de loterie ou distribution de primes –, ni l'esprit de la loi – n'exerçant nulle maltraitance. Nous nous réclamons en outre d'une tradition solide, ancienne et constitutive de notre patrimoine culturel. C'est pourquoi nous sollicitons le soutien solidaire de l'ensemble des citoyens attachés à la culture bretonne et à la défense des animaux. Nous remercions par avance tous ceux qui nous manifesteront un appui serein et, selon les termes de notre serment, « en toute loyauté, sans traîtrise ni brutalité ».

Le jugement a été mis en délibéré et sera prononcé le 8 février 2010. En attendant, le ministère public a demandé aux juges de n'autoriser qu'une remise à titre précaire de l'animal. Le vainqueur devra alors rapporter son « trophée » à la bergerie après l'avoir reçu. La fédération du Gouren estime ne pas transgresser la loi, le bélier n'étant l'objet ni d'une loterie, ni de primes, ni de maltraitance. Dans un communiqué de presse, la Fédération Gouren réagit à l'annonce du jugement. « La plainte déposée par l'association Stéphane Lamart « Pour la défense des droits des animaux » le 14 décembre 2008, contre la Fédération de Gouren a suscité une vive polémique en Bretagne. Pour beaucoup, les défenseurs des animaux se trompent de cible car le mouton vivant donné au vainqueur d'un combat n'est pas maltraité.

Aujourd'hui, la Juridiction de Proximité de Brest vient de rendre son jugement. Pour des raisons de procédure uniquement, le Tribunal a relaxé la Fédération de Gouren et par conséquent, au vu de cette relaxe, a déclaré les parties civiles irrecevables. La citation du Parquet ayant visé des faits antérieurs à la loi pénale, la contravention ne pouvait donc être poursuivie. Le Tribunal n'a donc pas pu statuer au fond.

Le décret a été publié après les faits constatés. Le décret d'application rendant ce texte opposable a été publié en octobre 2008. Les faits présentés devant le tribunal remontaient au mois d'août de la même année. Selon le principe de non-rétroactivité du droit , les juges ont estimé que la Fédération de Gouren devait être relaxée. Automatiquement, sans étudier le reste du dossier.

Photo de François Cosquéric

Après Monterfil, Le Faouët et Belle-Isle-en-Terre, Mathieu Le Dour remporte son 4e maout de la saison 2009, à Saint-Cadou

Photo de François Cosquéric

Champion d'Europe de lutte en avril 2009, Mathieu Le Dour confirme sa grande forme au tournoi toutes catégories à Gouesnac'h.

Rappel des faits : tous les ans, la Fédération de Gouren du Morbihan, située à Landerneau (29) organise sa fête traditionnelle qu'elle dénomme « Fête des lutteurs de la Saint Kadou ». Elle consiste en un tournoi de lutte à l'issue duquel le vainqueur reçoit un animal, de préférence un mouton, en guise de récompense. En remettant un animal en guise de lot au vainqueur, la Fédération de Gouren semble ignorer que cette pratique est prohibée

par la loi et notamment par l'article L 214-4 du Code Rural qui dispose que « L'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole, est interdite » ; la violation de cette règle légale est sanctionnée par une contravention pénale.

Nouvelle plainte. L'Association Stéphane Lamart « Pour la défense des droits des animaux » : une nouvelle plainte vient d'être déposée le 9 décembre 2009, à l'encontre de la Fédération de Gouren pour les mêmes faits. Toujours, en référence à l'article de loi L 214-4 du Code Rural.

Interrogation. Quel est le devenir pour la fête des lutteurs à Saint-Cadou, prévue le dimanche 1er août 2010 ? Le maout sera-t-il invité à la fête ? La proposition de loi déposée par Marc Le Fur, député, va dans le sens souhaité par les défenseurs de la tradition, et tout particulièrement par la Fédération de Gouren.

Une proposition de loi. Elle est présentée par Marc Le Fur, député installé dans le secteur de Quintin et vice-président de l'Assemblée Nationale. L'objectif de cette loi est de permettre l'attribution en lot ou prime d'animaux vivants dans le cadre des manifestations sportives et folkloriques régionales traditionnelles.

Proposition de loi présentée par Marc Le Fur, Député :

« Le 8 février 2010 les organisateurs d'un tournoi de lutte bretonne, le « Gouren », ont été cités à comparaître devant la justice par une association de défense des animaux, pour avoir remis, conformément à une tradition régionale ancestrale, un bélier vivant, le « Maout », au vainqueur du concours. Prenant en compte le caractère traditionnel de la remise du « Maout », symbole historique du Gouren, le Tribunal correctionnel de Brest a prononcé la relaxe des organisateurs de ce tournoi et autorisé la remise de l'animal à titre précaire, au regard des dispositions en vigueur du code rural. En effet l'article L 214-4 du code rural issu de l'ordonnance n° 200-914 du 18 septembre 2000 dispose que « L'attribution en lot ou en prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestation à caractère agricole, est interdite.

Alors que les termes, « foires » et « concours » figurent clairement dans cet article du code rural, l'interprétation restrictive résultant du décret d'application de l'ordonnance du 18 septembre pourrait en effet justifier une interdiction pure et simple de la remise du « Maout ».

D'autres plaintes ont été déposées contre des organisateurs de manifestations similaires en Bretagne. Les défenseurs des traditions locales sont inquiets. Une nouvelle fois le patrimoine local et les traditions ancestrales sont mises à mal par une vision réductrice du droit. D'autres manifestations traditionnelles organisées dans les différentes régions rurales de notre pays pourraient être concernées par cette application restrictive de l'article L 214-4 du code rural. C'est pourquoi, il vous est proposé, afin de préserver les fêtes et manifestations de nos régions, de compléter l'article L 214-4 du code rural en incluant dans la liste des exceptions à l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, les manifestations sportives folkloriques et régionales traditionnelles. Tel est, Mesdames, Messieurs, l'objet de la présente proposition de loi. »

PROPOSITION DE LOI - Article Unique : A l'article L 214-4 du code rural entre les mots, « foires » et concours, insérer les mots « manifestations sportives folkloriques et régionales traditionnelles ».

Sources : Fédération de Gouren, Gouren – Coop Breizh. Remerciement à Eurélie Epron (mémoire de DEA en STAPS 2), qui nous a autorisés à nous inspirer de ses travaux pour réaliser ce document.

Pierre HERVE

LE MIRACLE DE LA SOUPE AUX CREPES

Un samedi après le déjeuner, mon grand-père partit se faire couper les cheveux et tailler la barbe, vu que le lendemain, c'était le jour du grand Pardon, le Pardon des Saints Pierre et Paul. En sortant de chez le coiffeur, rasé, les cheveux courts, devenu un homme élégant, Tad coz se trouva en face de Monsieur le curé, qui justement cherchait un homme de bonne apparence et de bonne volonté, pour quoi faire, croyez-vous ? Eh bien !, voilà : Il cherchait un homme convenable, pour le lendemain matin, pour remplacer Saint-Pierre ! Monsieur le Curé, en faisant le ménage dans l'église, avait bousculé la statue et voilà Saint Pierre par terre en mille morceaux ! Et il n'avait pas le temps d'aller chercher une autre statue ! « Vous peut-être, Alain, vous me soulageriez d'un grand poids, si vous pouviez demain grimper sur le socle de Saint-Pierre et rester là pendant la messe et les vêpres ? Vous connaissez bien l'église, c'est un coin assez sombre, personne ne remarquera la différence ! »

Mon pauvre Tad coz faillit en avaler sa langue, je vous dis ! Ma Doué, comment faire ? C'était un homme très pieux ; pour lui, la parole du Curé c'était celle du Bon Dieu lui-même ; et il n'osa pas refuser bien sûr ! Il fallait que le lendemain matin, il soit à l'église une heure avant la grand-messe pour avoir le temps de se mettre en place selon les indications du Curé et avec l'aide du sacristain. L'affaire conclue, Alain rentra en vitesse à la maison pour raconter à la grand-mère quelle promesse il avait faite au Curé : « jésus ! dit Mamm-goz, ce sera une chose difficile, mais vous avez quand même bien fait ! ». Le lendemain matin de bonne heure, voilà Tad-coz fin prêt, le ventre lesté par trois assiettées de soupe aux crêpes, en plus des morceaux de far de froment mis par la grand-mère dans sa poche, pour le cas où il aurait encore faim plus tard.

A l'église, le sacristain l'attendait avec son échelle. Alain endossa les habits de Saint Pierre, un beau manteau rose ! Il grimpa à l'échelle et s'installa sur le piédestal à la place de la statue, on lui mit les clés de Saint Pierre dans les mains. Le grand-père était prêt, mais il ne se sentait pas trop fier là-haut tout seul ! Les gens affluaient et Alain voyait ses camarades arriver l'un après l'autre, chacun saluant comme il se doit la statue de Saint Pierre, et puis gagnant sa place et commençant son chapelet. L'église se remplit très vite.

La grand'messe terminée, tout le monde s'en alla, à part les filles « Tertiaires », venues comme à l'accoutumée, réciter le Rosaire devant la statue de Saint Pierre. Mais là, quelle émotion pour le grand' père quand il entendit la responsable dire aux autres : « Aujourd'hui et dorénavant, lorsque nous serons assez nombreuses, la moitié d'entre-nous retourneront à la maison déjeuner, l'autre moitié restant ici prier » : Coincé, le grand-père ! Impossible de quitter son perchoir ! Et la soupe aux crêpes qui commençait à faire son effet ! Comment faire ? Il supplia Saint-Pierre : « O Saint Pierre, ayez pitié de moi ! Aidez-moi ! » Ne lui répondit que le murmure des filles tertiaires égrenant leur chapelet… Les groupes de tertiaires se succédaient, et puis ce furent les vêpres et la foule emplit l'église à nouveau. Tad-coz résistait toujours à son envie de plus en plus pressante. Très embêtés, le Curé et le sacristain imaginaient bien la situation du pauvre Alain figé sur son socle ! Aussi, firent-ils un

effort pour expédier les vêpres, et arrivèrent en un temps record au « Magnificat » ; ensuite ce fut la bénédiction du Saint Sacrement ; Alain se dit que son calvaire touchait à sa fin et poussa un gros soupir… qui le soulagea si bien qu'il sentit tout à coup quelque chose de chaud couler le long de ses jambes… « Miséricorde, qu'est-ce qui m'arrive ! Quand on va voir ça, on va me faire honte jusqu'à la fin de ma vie ! Saint Pierre, ayez pitié de moi ! »

La directrice des tertiaires, le regard plus perçant que celui des autres, remarqua une tâche luisante sur le pavé en dessous du piédestal ; les yeux écarquillés, elle vit comme une flaque d'eau, et cette eau-là de couler de plus en plus vite ! Elle alerta ses compagnes et, lorsque le prêtre, terminant la cérémonie, posa l'ostensoir sur l'autel, elles accoururent lui annoncer la nouvelle : « Monsieur le Curé, Saint-Pierre a fait un miracle ! L'eau, l'eau de la vie ! » Le pauvre Curé savait bien de quoi il retournait et se dit qu'on allait découvrir sa supercherie ! Mais non, les choses tournèrent autrement ! La directrice des tertiaires retira son mouchoir de sa poche, le trempa pieusement dans la flaque et le passa sur son visage et sur ses mains et toutes les filles en firent autant !

« Saint Pierre songe que sa clef n'est pas celle de la chapelle de Kerbader. »
Bulletin Municipal N°1, 1966
Statue déplacée à Kerbader pendant la restauration de Saint Pierre de Fouesnant dans les années 1960.

Tous les paroissiens étaient accourus voir ça ! Il ne fallut pas longtemps pour sécher le sol de l'église ! Les sœurs trempèrent à nouveau leurs mouchoirs et coururent vite de maison en maison porter leur part de miracle aux vieux qui n'avaient pas pu venir, ainsi qu'aux petits enfants. Et croyez-moi ou pas, il y avait bien un miracle ! Pendant l'année, dans la paroisse, il n'y eut aucun malade, personne ne mourut non plus ! A tel point que le médecin déclarait : « je ne sais pas ce qui se passe, mais si ça continue, je n'ai plus qu'à vendre mon cabinet et m'installer ailleurs ! ».

Le grand'père, lui, fut bien content quand il vit comment les choses tournaient ! Il attendit que tout le monde ait quitté l'église pour descendre enfin de son perchoir ; Je vous assure qu'il rentra à la maison le sabot léger, bien que pas tout à fait sec ! Mamm-goz, qui faisait aussi partie des Tertiaires, n'était pas allée aux vêpres car elle avait trop peur que les choses se passent mal. Mais elle eut sa part du miracle aussi, car à cette époque, les hommes portaient des chemises longues et des caleçons longs. .. et il y en eut plein les trois quarts de la chemise et tout le caleçon en rentrant à la maison!

Le dimanche suivant, je vous le dis, au presbytère, on déboucha plus d'une bouteille de vin vieux !

Histoire publiée dans le numéro 3 de « Marvaillou » (contes)

Burzud souben ar hrampouez

Va zad-koz, eme Anetig Zimoun, oa eet, eur zadornvez da houde merenn d'ar bourk da droha e vleo hag e varo, ablamour an devez war-lech, edo pardon braz Plouvien, pardon Sant Per ha Sant Paol. En eur zond er me^z euz ti ar perrukenner, trohet e vleo hag e varo, great eur hanfard diouz outan, oa en em gavet Lan, va zad-coz, a-benn gand an aotrou person, heman o furchal e-barz ar bourk, ha da ober petra, gav deoch ? Da glask eun den a zoare vad, hag ha volontez vad, da bignad e-barz an iliz a-benn an devez war-leh, uhel a-walh, en-eur horn tro tenval a-walh euruzamant, da remplasi sant Per, da ober sant Per ! Ablamour an aotrou person, oh ober war-dro ar skeudenn, pe bounted pe sachet re, kouezet ar skeudenn, ha bruzunet net !

Ne oa ket amzer da vont beteg Karaez da gerhad unan nevez. Setu e lavares da va zad-koz : " C'hwi marteze, Lan, ho-pije tenet eur beh diwarnon ma pije asantet, warhoaz, mond war skabell Sant Per, e-pad an overenn hag ar gosperou. Ar mod-se, den ebed ne ouezo e vanko sant Per !" Tad-koz a oa eet e deod da doull e houzoug, anad deoh. " Che ! penaoz ober ? " Mad, eun den devod spontus e oa. Evitan, moues an aotrou person edo mouez an Aotrou Doué. Setu ne oa ket bet pell memestra oh asanti. Ha divehet an aotrou person. "Benn an devez war-lech, e rankfe beza an iliz eun eur a-raog an overenn-bred, ablamour da lakaad anezan war e-skabell. Ha da houde an overenn-bred, eet an ilizad tud er-mez, bet merhed an tredé urz o lavared ar rozera dirag ar skeudenn, e teufe adarre ar sakrist de lakaad ar skeul da ziskenn.

Mad, greet an afer ha Lan buan d'ar gêr da gonta Vamm-goz peseurt e-noa prometet d'an aotrou person. " Che ! lavare Mamm-goz, eun dra ziez e vezo, Lan, med mad peus greet mestra !". An devez war-lech, barreg Tad-coz, dirouvennet e vouzellou dezan gand teir skudellad vad a zoubenn ar hrampouez, ha fouret farz gwiniz dezan en e hodell c'hoaz gand Mamm-goz, e-ken kas en defe naon. Ha dao, en em gavet en iliz e vedo ar sakrist o hedal gand ar skeul. Ne oa ket bet pell ; war e gein oa taolet eur vantell roz a oa war ar skeudenn a-raog , ha lakeet eur pez alhwez dezan barz e zaouarn, hennez, an alhwez-se a oa houarn, ha ne oa ket torret. Setu prest Tad-koz. Med krenna a reed a goumans. " Pennaos e-rin-me va hont ?" Ha dud o tond e-barz an iliz, ha Lan a wela e gamaladed o tond, an eil goude egile hag e reent peb a zalud etrezeg skeudenn sant per, evel ,just, ha goude krog en o chapeled. Ne oak et bet pell ken a oa leun-chouk an iliz. Kaned he echu an overenn, an dud er-mez . Nemet merhet an trede urz, deut evel kustum dirag skeudenn sant Per da lavared ar rosera ! Pebez souezenn evid tad(coz e oa bet klevet ar renerez o lavared d'ar re all : Hirio, hag hiviziken, pa vezo gwir omp niveruz a-walh, e zeio an hanter d'ar ger da zebri banne soubenn hag an anter-all a jomo aman da pedi…".

Dihwistet Tad-coz ! Ne helle ket diskenn diwar e skabell ! Ha soubenn ar hampouez a oa ober efed eun tu bennag. « Daoust pennoz e rin-me ? » sonje Lan … O sant Per ! bezit truez ouzin, sikourit ahanon ! » Setu e kendalhe da respont ar chapeled e'unan gand merhed an trede urz. An amzer a ree e dro evel-se. Ale ! Ar re genta o em gavoud en-dro a-benn ar gousperou. Tad-coz a heurte hag heurte muia ma helle, me lavar deoh !

Leun chouk an iliz. Person hag ar sakrist, an daou-ze , a ouie e peseurt kampenn edo Lan war laez e skabell. Setu leh lakaad ar gousperou da vond trankilig, o-doa lakaet beh evid ober dillo. Buan edo en em gave ar Magnificat, avad ! An daou-se o doa truez ouz Lan. Goude, e vez benniget ar zacramant. Tad-koz a sonjas, en eur huanadi : : Ale… dizale ema echu ! Edo c'hoaz o huanadi pa zantas eun dra bennag tomm hed-a-hed e zivesker. Gras e kave' vad, hag en em leskas da vond e-pad eur frapad. Med ne oa ket pell e plijadur, hag e sonje : « Petra teuin-me da veza pa vo kavet an dro ? Marteze breman e vezo me din o vale beteg fin va buhez… Sant Per ! Kemerit truez ouzin ! »

Renerez an trede urz, lemmoh he lagad eged ar re all, a wela eun dra bennag o lintra war ar leur, didan ar skabell. Dispourbellet he daoulagat ganti e welas eur poulladig dour o redeg brasoh. Hag ober eun taol dorn d'he amezegez tosta, hag eun all a-gleiz, hag euz an eil d'eben. Paz edo ar beleg o posi an ostensouer war an aoter, e savas eur fri e-barz an ilis : " Aotrou person ! Aman e zeus en em gavet eur burzud : dour ar vuhez a zo degaset deomp dre Zant Per ! " Ar paour-kez person a ouie petra 'oa. Ma vefe bet ranket kenderhel n'efe ket bet gellet ken. Med euruzamant ne oak et ezomm da ober : an traou a oa troet e mod all !

Petra 'reas renerez an trede urz? Tenna he mouchouer er-mez he godell, ha mond da drempa anezan e-barz ar banne dour, ha paseal an dea-ze war he fifur ha war he zorn, ha toud merhed oh ober henvel. An ilizad a-bez a oa deut da weled. Ne oant ket bet pell o seha leur an iliz ! Pa veze passet an dra-se war o figure, e souben e mouchouer adarre, lakaet e-barz o godell, ha buan da gas o lodig ar pardon d'ar re goz n'o-doa ket gellet dond, koulz d'ar vugale vihan.

Statue de Saint Pierre de Fouesnant après restauration, située à droite du porche.

Mad, kredit ahanon pe ket, burzud a oa bet ! E-pad bloaz, e-barz parrez Plouvien, ne oa bet den klanv e-bet. Ne oa marved den e-bet kennebeud. D'ar poent-se, an Aotrou Karaez medisin a lavare : « Ne ouzan ket petra zo en em gavet e Plouvien : Ma vefe toud ar parreziou all diwardro henvel ouz Plouvien, 'mefe ken gwerza ar stal ha mond pelloh ! »

Tad-koz, pa 'n-oa gwelet penaoz 'oa passet an traou, ma ne vedo ket seh toud hed-a-hed o vond d'ar ger, edo skanv e voutou, me lavar deoh ! Ha Mamm-goz, he oa eur vaouez euz an trede urz ivez, ne oa ket deuet d'ar gousperou ablamour he-doa aon ne vefe ket eet eon an traou, he-doa bet he hont' mestra ! D'ar poent-se e veze rochedou hir ha kalsoniou hir gand ar baotred. Eun hanter rochedad ha kart, hag eur halsoniat a-bez e-noa bet da vond d'ar ger… Ar zulvez war-lerh, anad deoh, e-barz ar presbital a oa divounted estreged eur voutaillad gwin koz !

Klevet gand Anetig Simoun euz Plouvien, embannet e niverenn 3 "Marvaillou".

Courrier des lecteurs

M. Le Mouel, de la Société d'archéologie du Pays de Lorient, nous fait parvenir le document suivant, qui constitue une mise au point concernant un passage de l'ouvrage de Jean Allouis " Saint-Évarzec, d'hier à demain". Les indications relatives à de nombreuses seigneuries de Cornouaille sont susceptibles d'intéresser nos lecteurs, notamment les "Varzécois".

UNE FAMILLE NOBLE DU BROEREC EN BASSE - CORNOUAILLE: La Maison de GUER au TREFF en SAINT-EVARZEC (v. 1420 à v. 1620/1640)

GUER est aujourd'hui une petite ville de l'extrême-est du département du Morbihan, surtout connue pour son Camp militaire de Coëtquidan et ses écoles d'officiers de l'Armée de Terre, dont celle de Saint-Cyr. C'était autrefois une paroisse très ancienne de l'évêché de Saint-Malo, au Pays de Porhoët.

Ce bourg de GUER a été jadis le berceau d'une famille noble éponyme, dont on perd la trace en ces lieux au début du XIVème siècle. Par contre, à partir du milieu de ce même siècle, on en retrouve la trace à RÉDÉNÉ, commune limitrophe de Quimperlé, séparée d'elle par l'Ellé et la Laïta [1]. Il ne nous a pas été facile de trouver comment cette famille se transporta ainsi d'est en ouest, sur plus de vingt-cinq lieues, à une époque où voyager en Bretagne n'était pas une activité très sûre. Les bandes de mercenaires et de brigands de haut vol, attirées par l'espoir du butin, couraient villages, forêts et chemins, à la recherche du moindre mauvais coup et du moindre magot. On était au début des guerres de Cent Ans et de Succession de Bretagne.

Il valait mieux, si l'on voulait se déplacer en toute sécurité, le faire en bande soi-même. Dans le sein d'une troupe organisée par exemple. Comme celle qui, partie de Nantes fin mai 1341 avec Jean de Montfort, le nouveau prétendant au trône du duché de Bretagne, traversa tout le Broérec et la Cornouaille, avant de prendre Brest et de revenir sur Rennes. C'est ainsi, pensons-nous, que le premier sire de Guer arriva et s'installa à Rédéné, où il fit souche.

En effet, **ce premier de Guer** – dont nous ignorons le prénom – va créer une nouvelle branche de la famille, qui survivra jusqu'en 1797. Pour ce faire, il épouse une dame du Parc, héritière d'une seigneurie de ce nom, l'une des plus importantes de Rédéné après celle de Rosgrand (qui fournira bien plus tard le sénéchal Joly de Rosgrand). Le couple a au moins deux enfants : un fils aîné, baptisé Guillaume, seigneur du Parc, et une fille, Marguerite.

En 1382, on trouve **Guillaume Ier de Guer**, alors âgé de 35 à 40 ans, dans la « montre » d'Eon de Lesnerac qui, avec plusieurs autres capitaines bretons (Laval, Combourg,

---

[1] *Sous l'Ancien Régime, contrairement à Quimperlé, ville ducale dépendant de l'évêché de Quimper, Rédéné appartenait à l'évêché et au comté de Vannes (le Broërec).*

Rieux, du Guesclin, Beaumanoir, Rohan, Tinténiac, …) a été, à la demande du duc, aider le roi de France en Flandres dans sa lutte contre le duc de Bourgogne. Dans la même montre se trouve un autre gentilhomme de Rédéné, Pierre du Tertre. Guer et Tertre étaient-ils déjà beaux-frères au moment de l'expédition de Flandres ? Ou le mariage eût-il lieu après le retour des combattants à Rédéné ? Toujours est-il que Marguerite, la sœur de Guillaume, épousera un du Tertre (ou du Ter), seigneur de Rosgrand : alliance des deux plus importantes seigneuries de la paroisse.

Pour sa part, Guillaume I de Guer épouse, vers 1380-1385, Aliette de Kérimel, dame de Kertanguy en Moëlan (qui n'était pas encore « sur-Mer »). La famille de Guer met son premier pied en Basse-Cornouaille. Guillaume et Aliette ont eux-mêmes au moins deux enfants, Guillaume II et Marie. Cette dernière épouse aussi un Tertre, sans doute son cousin ; l'alliance entre Guer et Rosgrand se renforce.

Guillaume II s'engagera lui-aussi dans les troupes levées par le duc dans le cadre de ses alliances. Ainsi, en avril 1418, il est aux côtés du duc Jean V le Sage, qui monte à Paris avec une petite armée commandée par le duc de Penthièvre, dont les capitaines sont les sires de Porhoët, de Malestroit, de Rosporden, Henri de Cornouaille, … Guillaume II de Guer fait partie de la troupe du comte de Porhoët. Dans celle de Henri de Cornouaille, on trouve un certain Jehan du Treff.

Jehan du Treff est le fils d'**Eon du Treff**, qui fut capitaine de Quimperlé en 1389, puis de Concarneau en 1392. Il avait prêté serment d'obéissance absolue au duc Jean IV. Sans doute mourut-il en 1420, date à laquelle **son fils Jehan** devint lui-même **seigneur du Treff**. Il avait épousé Marguerite de Trévalot de la paroisse de Scaër. En 1440, il était le tuteur de Jean du Pont, le fils de Henri IV, baron de Pont-l'Abbé, qui possédait le manoir de Rostrenen, l'un des grands seigneurs de Cornouaille.

Or, **en 1420**, deux ans après le voyage à Paris relaté ci-dessus, **Guillaume II de Guer épouse Marguerite du Treff**, la soeur de son ancien compagnon de voyage. Simple coïncidence ou suite heureuse de ce voyage à Paris, au cours duquel les deux hommes auraient fait connaissance et se seraient appréciés ?

A sa mort (après 1540 ?), Jehan du Treff ne dût avoir comme héritière que sa sœur Marguerite ; **la seigneurie du Treff** tomba donc en quenouille et, par son mariage avec Guillaume II de Guer, **devint désormais l'apanage de la Maison de Guer**.

M. Jean Allouis a été, à ce jour et à notre connaissance, le seul historien de la paroisse et de la commune de Saint-Evarzec. Dans son remarquable ouvrage [2], M. J.Allouis tente (P. 62) de dresser une généalogie des seigneurs du Treff.

S'il la commence bien, avec Eon et Jehan du Treff, s'il la termine également bien à partir de François Salou (milieu du XVIIème siècle) et ses successeurs (familles de Visdelou et de Pire), il a visiblement un problème avec la période comprise entre le milieu du XVème siècle et celui du XVIIème. En fait, pour lui, cette période de deux siècles se résume à :

---

[2] *Jean Allouis – Saint-Evarzec … d'Hier à Demain – 2 tomes – 1991. Cet ouvrage, édité à compte d'auteur, est à la disposition du public à la Médiathèque et en vente à la Mairie de Saint-Evarzec.*

« 1535 Françoise de KERGUÉGUANT, veuve de Charles de GIERS
« 1575 Catherine LEQUELEN, veuve de Charles de GIERS
puis (sans date) : *« François SALOU* (époux de) *Dame Marie de GIERS. »*

Il est dommage que J. Allouis ait eu un problème de déchiffrage de ses sources documentaires, comme c'est souvent le cas avec les textes anciens. Il lui aurait fallu lire ***GUER***, là où il lisait *GIERS*, pour qu'il n'y ait plus de problème.

En effet, Françoise de Kervégant (et non de Kerguéguant) était bien la veuve de **Charles Ier de Guer**, qu'elle avait épousé en secondes noces en 1514, et qui décéda en 1535. A la montre de Rieuc (sic) (en fait Riec) de 1536, c'est « *la déguerpie*[3] *Charles de Guer* » - donc Françoise de Kervégant, la mère de François - qui apparut (sans doute comme tutrice de son fils François, alors chef de nom et d'armes de Guer, mais encore mineur). Elle disait tenir les maisons nobles de Kerglée, de La Salle, Quillioures, Coatudal, Penprat, et les maisons de Kéranforest et de Breilafon « *au sieur de la Porte Neuve* ».

De même, Catherine de Quélen (et non Lequélen) devint bien veuve, en 1575, de **Yvon II de Guer**, troisième fils de Charles I et de Françoise de Kervégant, qu'elle avait épousé en 1570.

Quant à **François Salou**, seigneur de Toulgoat (Elliant), il épousa bien vers 1630 Marie de Guer, 4ème enfant/ 2ème fille de Charles III de Guer et de Marie Papin de la Tévinière, dame du Pontcallec. C'est **Marie de Guer qui apporta en dot à son époux la seigneurie du Treff** en Saint-Evarzec.

Le chaînon manquant semble bien ainsi avoir été reconstitué. De Jehan de Treff, disparu sans descendance vers 1440, jusqu'aux environs de 1630-1640, soit pendant deux siècles, la seigneurie du Treff en Saint-Evarzec a fait partie de l'apanage de la maison de Guer. Celle-ci était bien implantée en Basse-Cornouaille (où elle possédait, entre autres, les domaines de la Porte Neuve en Riec, du Hesnant en Névez, de Rustéphant en Nizon) et en Broërec, où elle détenait la grande châtellenie du Pontcallec en Berné. Alain de Guer, le petit-fils de Charles III, vit le Pontcallec érigé en marquisat par le roi Louis XIV en 1657 ; il était marié avec Renée-Françoise de Lannion, fille du célèbre Jean de Lannion (Lézobré). Le petit-fils d'Alain de Guer, Chrysogon, fut le célèbre Marquis du Pontcallec, décapité à Nantes en 1720, pour crime de lèse-majesté. La famille disparut en 1797 avec le dernier marquis Louis-Corentin de Guer.

On peut donc désormais tracer la généalogie suivante de la seigneurie du Treff jusqu'à François Saliou et Marie de Guer inclus.

[3] *La « déguerpie » = la veuve.*

La Maison de Guer et la Seigneurie du Treff

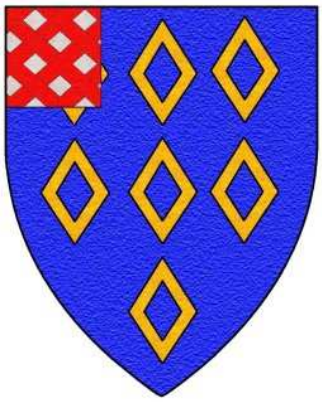

Armes de GUER [4]

Armes du TREFF [5]

Guillaume II de Guer Seigneur du Parc en Rédéné	épouse v. 1420	**Marguerite du Treff** en Saint-Evarzec

Le Treff tombe en Guer

Guillaume III de Guer Seigneur du Parc en Rédéné	épouse en 1445	**Catherine de Morillon** Dame de la Porte Neuve en Riec-sur Belon
Yvon Ier de Guer Seigneur de la Porte Neuve	épouse en 1476	**Anne de Ploeuc** fille de Guillaume IV de Ploeuc Seigneur du Tymeur conseiller et chambellan du Duc, et de Jeanne du Juch
Charles Ier de Guer Seigneur de La Porte Neuve	épouse en 1514, en secondes noces	**Françoise de Kervégant** dame de Kervichant (Riec), puis du Hénant (Névez) veuve de Jean de Rosmadec fille de Raoul, comte de Cornouaille
François de Guer Seigneur de La Portes	épouse en 1547,	**Marie de Rosmadec** fille du baron de Mola

[4] *Armes de GUER : « d'azur, à 7 macles d'or, 3, 3 et 1 - qui sont Le Sénéchal de Carcado - au franc canton d'argent, fretté de 8 pièces de gueule » (Pol Potier de Courcy).*

[5] *Armes du TREFF : « d'argent au sanglier de sable couronné de même » (id.)*

Neuves (Riec) **Charles II de Guer** Seigneur de La Porte Neuve	sans descendance épouse en 1549 sans descendance	**Pétronille de Ploeuc**
Yvon II de Guer Seigneur de Kervichant et de La Porte Neuve	épouse en 1570	**Catherine de Quélen** Veuve, elle épousa en 2des noces François II du Chastel, marquis de Mesle
Charles III de Guer Seigneur de La Porte Neuve	épouse en 1598	**Marie Papin de la Tévinière** dame du Pontcallec (Berné) et de Tronchâteau (Cléguer)
Marie de Guer Dame du Treff	épouse v. 1630/1640	**François Salou** Seigneur du Toulgoat en Elliant

Le Treff tombe en Toulgoat

Armes de TOULGOAT [6]

La suite, jusqu'à Pierre Rosnivinen de Pire et Hélène du Vieux-Châtel, Jean Allouis vous l'a déjà joliment contée dans son *Saint-Evarzec … d'Hier à Demain*.

Guy LE MOUEL
Membre de la Société d'Archéologie
et d'Histoire du Pays de Lorient [7] S.A.H.P.L

---

[6] *Armes de TOULGOAT : « d'argent à trois sangliers arrachés de sable, 2 et 1 » (id.)*

[7] *Les blasons qui illustrent cet article ont été réalisés par Loïc Le Dréan, également membre de la S.A.H.P.L., spécialiste de généalogie et de héraldique.*

Philippe LE STUM **Serge VANDERMEERSCH**

LE MANOIR DU SQUIVIDAN OUVRE SES PORTES A LA SAISON 2010

Pour sa deuxième année, Le Manoir du Squividan présente 45 toiles d'Emile SIMON et de Madeleine FIE FIEUX sur le thème la CORNOUAILLE entre 1920 et 1930.

Ce thème est celui décliné par les principales structures muséographiques de la Région à Quimper, Pont Aven, Pont L'Abbé.

A Squividan, ces toiles sont accrochées comme elles auraient pu l'être par Madeleine FIE FIEUX ; vous pourrez, outre l'atelier d'Emile SIMON qui a été reconstitué au rez de chaussée dès l'année dernière, voir le piano et quelques belles pièces de mobilier de la dernière propriétaire du domaine.

Parmi les toiles exposées, vous pourrez apprécier le très beau portrait de Madeleine FIE FIEUX peint par Emile SIMON. C'est dans cette robe qu'à NANTES, dans son salon, elle se mettait à ce piano pour jouer notamment du Chopin à ses amis.

C'est ce beau tableau qui est le support de la communication pour cette exposition qui sera ouverte jusqu'au 30 septembre 2010.

Emile Simon, Fête foraine en pays bigouden, Huile sur toile

On pourra encore admirer de grands formats aussi mystiques que l'entrée de la messe à Notre Dame de Roscudon à PONT CROIX ou des scènes très intimistes comme le Berceau ou le Départ.

Vous retrouverez sans doute avec plaisir des scènes de pardon et de fêtes bretonnes dans ces années ou les bretons, comme les autres français essayaient d'oublier les saignées de la Grande Guerre.

Emile SIMON a peu voyagé, mais vous découvrirez quelques jolis tableaux de Paris

Madeleine FIE FIEUX vous fera apprécier sa palette avec quelques beaux petits tableaux de fleurs.

La Mairie de CLOHARS FOUESNANT organisera de son côté trois animations dans le parc ; une première le 12 juin avec un salon de peinture, une autre en juillet et enfin vers fin août un concours floral.

L'Association des Amis du Squividan, en dehors de son implication dans la campagne d'affichages et de distribution de flyers dans le Pays Fouesnantais propose une médiation culturelle vers les associations, clubs, entreprises et plus généralement de tous groupes de particuliers qui souhaiteraient visiter l'exposition. Elle incite vivement, par ailleurs, à visiter également au Musée breton, l'exposition « L'Appartement Art déco », qui présente une synthèse de la création bretonne dans le domaine des arts appliqués, entre les années 1920 et 1930 (mobilier, faïence, gravures, dessins, affiches…).

Madeleine Fié-Fieux, Bouquet de Fleurs, Huile sur toile, 1920

Philippe LE STUM, conservateur en chef du Musée Départemental Breton QUIMPER, Responsable de la collection départementale du Manoir du Squividan CLOHARS FOUESNANT

Serge VANDERMEERSCH, Président des Amis du Squividan CLOHARS FOUESNANT

Heures d'ouverture du Manoir
Juin et Septembre : du mercredi au dimanche de 14 à 17 heures
Juillet et août : du mercredi au dimanche de 11 à 18 heures

Prix d'entrée : 2,50 euros par personne, gratuit jusqu'à 25 ans

CIRCUIT CULTUREL EN PAYS FOUESNANTAIS

Un projet des amis du Squividan

Notre association que nous souhaitons intercommunale n'a d'autre ambition que de mieux faire connaître le Pays Fouesnantais en général et en particulier l'histoire du Manoir du Squividan, de ses occupants et notamment Emile SIMON et le couple FIE FIEUX.

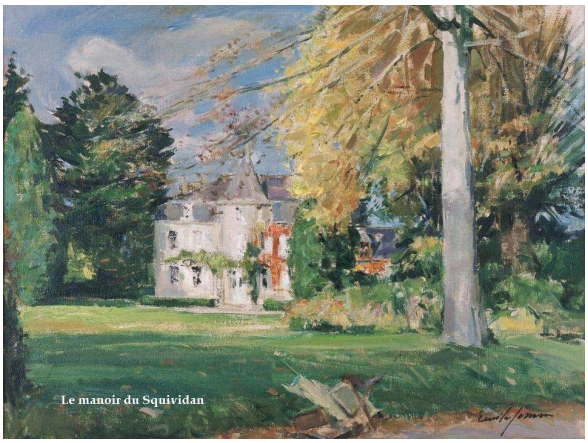

Nous sommes heureux d'avoir pu être l'un des éléments déclencheurs de la réouverture du Manoir du Squividan.

Lors de l'inauguration de l'exposition 2010, nous avons pu apprécier, comme la quasi-totalité des visiteurs, la qualité de

l'accrochage et constater que les attentes du public venu l'année dernière avaient été entendues.

Pour inciter les élus en cette période de crise à lancer une nouvelle phase de travaux, il faut que le site soit encore plus visité.

Dans cet esprit, nous avons imaginé d'organiser de la façon la plus souple possible des circuits en pays fouesnantais, en accord avec les Amis du Drennec, de Kerbader, du vieux Gouesnac'h et de la SPREV.

Le matin, nous proposons de visiter l'un des sites suivants :

- L'Eglise Sainte Anne ou la Chapelle de Kerbader à FOUESNANT
- Le Perguet à BENODET
- L'Eglise Saint Hilaire ou la Chapelle du Drennec à CLOHARS FOUESNANT
- La Chapelle de Saint CADOU à GOUESNAC'H
- Rives de l'Odet, du côté de Pors Meillou
- Visite d'un atelier de peintre

Après la pause déjeuner, nous visiterions le parc et l'exposition.

Pour les groupes importants, nous pourrions éventuellement compter sur la présence d'un représentant du Musée Départemental Breton.

Un autre circuit permettrait de visiter le Musée Départemental Breton le matin et, après la pause déjeuner, le Manoir du Squividan dans le cadre d'un billet groupé à tarif réduit.

Nous allons démarrer des ateliers avec des professeurs d'arts plastiques et SVT du collège de Kervihan selon un projet établi par eux, en attendant de le faire avec d'autres établissements.

Enfin, toujours pour mieux faire connaître le Squividan, nous avons créé un blog qui semble attirer du monde puisque depuis le 18 février, nous constatons plus de 5000 pages lues dans le monde entier, mais il faudra le faire vivre plus.

Contacter l'association :
Siège social : Mairie de Clohars Fouesnant
Adresse courrier : Serge VANDERMEERSCH
8 Brominou Vian 29950 CLOHARS FOUESNANT
Tél 06.83.31.06.30 ou 06.59.94.64.33
Email : sergevdm@aol.com
Blog : Amisdusquividan.viabloga.com

TABLE DES MATIERES

Editorial	p. 1
Une classe d'âge dans la grande guerre	p. 2
Une affaire banale	p. 43
Les moulins de Meil C'hoët et Penfoulic	p. 48
Gouren	p. 56
Le miracle de la soupe aux crêpes	p. 65
Une famille noble du Broerec	p. 69
Le manoir du Squividan	p. 74

Responsable de la publication : Jean René CANEVET
jrcanevet@hotmail.com

Secrétariat : Yvonne NICOLAS
65, route de Kerhall
29 950 Clohars Fouesnant
Tél 02 98 57 22 73

Site internet : www.foenizella.com

I.S.S.N. : 1165-3000 dépôt légal : juin 2010.

Reproduction interdite sans autorisation et mention spéciale d'origine.
Tous droits réservés

En couverture :
Paul Sérusier (1864-1927), La lutte bretonne, Entre 1890 et 1891, Huile sur toile
Sérusier séjourne régulièrement en Bretagne. La région est alors perçue par l'Ecole de Pont-Aven comme le conservatoire de traditions ancestrales. Il représente deux enfants faisant du gouren, sous le regard attentif des spectateurs, pour la plupart des femmes portant la coiffe bretonne. Il met tout en œuvre pour donner au tableau l'aspect d'une image naïve et archaïque : aucune perspective, les personnages sont traités de façon schématique.